

Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 2 Janvier 1957. Agréée par le Ministère des Affaires Culturelles et le Ministère de la Jeunesse et des Sports
Affiliée à la Confédération Internationale des Sociétés Populaires de Musique
Membre du Comité National de la Musique

Directeur-Gérant :

M. A. AMELLER

Abonnement (10 Nos) LE NUMERO : 3 F
1er Janvier FRANCE un an : 15 F
au 31 décembre ETRANGER un an : 30 F

Compte Chèque Postal 4638 05 PARIS
CONFEDERATION MUSICALE DE FRANCE
121, rue La Fayette, PARIS-10ème Tél. 878.39.42

DIX NUMEROS PAR AN : Janvier - Février - Mars
Avril - Mai - Juin-Juillet - Août-Septembre Octobre
Novembre - Décembre

« La nature, les chants d'oiseaux ! Ce sont mes passions, ce sont aussi mes refuges. »

Olivier MESSIAEN

journal de la CONFÉDÉRATION MUSICALE DE FRANCE

N° 294 — ORGANE MENSUEL DES 46 FEDERATIONS, DES 6.000 SOCIETES, ECOLES ET DES 600.000 MUSICIENS FEDERES —

OCTOBRE 1976

« La musique et le public de demain »

par Egon KRAUS, président de l'I.S.M.E., vice-président du Conseil International de la Musique (UNESCO)

(Suite de l'article paru dans le numéro d'Août-Septembre 1976)

4. LA FORMATION DU PUBLIC DE LA MUSIQUE

La Musique dans la communauté

L'histoire ne connaît aucune société qui n'ait pas de musique. La musique fait partie de la culture générale. L'individu a besoin de la musique comme moyen d'identification et de réalisation personnelles. La musique n'est pas seulement un phénomène esthétique, mais elle est partie intégrante de la vie de l'homme. Elle ne peut être laissée de côté lorsqu'est faite l'évaluation de nos problèmes sociaux.

Les nouvelles formes de communication de la musique qu'ont rendues possibles les moyens techniques doivent être sujets à réflexion et expérimentation. De nouvelles découvertes faites dans le domaine de l'enseignement général ont été appliquées avec succès à l'enseignement de la musique dans les écoles maternelles, ainsi que dans les écoles de musique de la collectivité et dans les cours de musique destinés aux adultes. Les résultats obtenus prouvent que les citoyens se rendent de plus en plus compte qu'il est nécessaire de prendre une part active à la vie musicale.

Ces activités demandent, par contre, l'utilisation de salles à usages multiples et d'une vaste gamme d'instruments et d'équipement. Et par-dessus tout, dans une société qui cherche la réussite, les jeunes comme les adultes doivent pouvoir disposer d'es-

pace dans lequel ils puissent créer leur propre environnement musical. Les ensembles résidentiels qui n'ont pas d'espace disponible pour y faire de la musique sont mal conçus.

Les établissements d'enseignement doivent se soucier non seulement de former des exécutants, mais aussi de créer un public mélomane. Ils doivent chercher à offrir le maximum de contacts avec tous les genres de musique et ce, sans préjugés d'aucune sorte.

Dans les plans d'urbanisme, la musique doit être considérée comme un facteur intégral de l'environnement humain. Chaque individu a le droit de pouvoir participer à la vie musicale ; pour atteindre ce but, la planification centrale de la musique est indispensable.

La planification doit également envisager un maximum de décentralisation de la vie collective et l'établissement de centres collectifs de culture musicale. Divers facteurs doivent être coordonnés pour contribuer à la vie musicale de la cité. La fertilisation réciproque entre la vie musicale privée et la vie musicale publique ne peut s'accomplir que si les échanges se renouvellent constamment par l'identification et l'entretien des besoins musicaux de la société. Ceci présuppose que tous les représentants des divers domaines de la musique travaillent de façon consistante et continue avec les urbanistes.

Dans la vie musicale contemporaine, les orchestres, les théâtres lyriques et autres établissements responsables d'exécutions musica-

les sont en mesure de faire des activités municipales, un moyen de communication à la portée de tous.

Les orchestres, les théâtres lyriques et les agences de concert peuvent exercer une action plus efficace en encourageant davantage l'élargissement des bases existantes et en les faisant bénéficier d'un apport d'idées nouvelles et de nouvelles procédures. Dans ce contexte, certains changements de structure et d'organisation sont nécessaires ; en autres :

1. En ce qui concerne la vie des concerts :

a) des approches nouvelles du problème de l'exécution artistique susceptibles d'attirer de larges sections de la population. Ceci pourrait comprendre des concerts en plein air, des concerts avec programmes spéciaux, etc. ;

b) plus de souplesse dans l'établissement des programmes de façon à y inclure des tendances « pédagogiques » et donner une plus grande importance à la musique contemporaine ;

c) des programmes populaires et des programmes faisant intervenir différents genres de musique, de la musique « pop » à la musique classique ;

d) donner aux jeunes artistes davantage de possibilités de se produire ;

e) exécutions données dans les zones rurales et les banlieues, spécialement dans celles qui ne disposent pas d'école de musique ou d'autre centre de musique ;

(SUITE PAGE 3)

M. Roger Thirault

Vice-président de la C.M.F.

est promu chevalier de l'Ordre National du Mérite



Nous apprenons avec grand plaisir la nomination au grade de chevalier de l'Ordre National du Mérite, de M. Roger Thirault, vice-président de la C.M.F.

Cette distinction est bien méritée. Rappelons à ce sujet quelques-uns des titres musicaux de M. Thirault, Prix de violoncelle, de solfège et de musique de chambre du Conservatoire de Paris, directeur du Conservatoire de Laon, président artistique de la Fédération de l'Aisne, vice-président de l'Ordre des Musiciens, conseiller régional culturel de Picardie, directeur général des Heures Médiévales de Laon, chef d'orchestre à l'Orchestre Harmono-Symphonique de Laon, président fondateur chef d'orchestre de l'Orchestre Départemental de l'Aisne, directeur artistique de l'Ecole de Musique de Chauny, ex-violoncelliste du Quatuor du Mecklenburg, ex-violoncelle-alto de l'Orchestre Symphonique et de l'Orchestre du Théâtre National de Scherlin (Allemagne), ex-professeur au Conservatoire de Scherlin, ex-professeur à l'Ecole Nationale de Musique de Reims.

M. Thirault est déjà chevalier des Palmes Académiques, chevalier des Arts et Lettres, médaille d'honneur de la Jeunesse et des Sports.

Nous le félicitons chaleureusement pour cette nouvelle distinction.

NÉCROLOGIE

M. Fernand ANNE

ardent défenseur de la musique

Fernand Anne est mort le 9 juillet dernier à l'âge de 83 ans. Nous ne verrons plus sa silhouette sympathique lors des manifestations musicales et des congrès ; ainsi se termine une carrière exemplaire toute au service de la musique.



Né à Sainte-Foy-de-Montgomery, petit village du Calvados où son père exerçait le métier d'instituteur. Très jeune, M. Anne fut attiré par la musique ; il apprit quelques rudiments de solfège et de violon auprès d'amis de ses parents. Après ses études primaires et supérieures, il entra à l'Ecole Normale de Caen, se destinant lui aussi à la profession d'instituteur. Pendant les quelques années passées à Caen, il suivit les cours de la classe de trompette du Conservatoire de cette ville où il obtint un 1er prix.

Sa carrière d'instituteur fut très brève. Appelé à accomplir son service militaire auquel succéda la grande guerre, il en revint grand mutilé, ce qui l'obligea à quitter l'enseignement.

En 1918, il devint receveur de la Ville de Lisieux. Le Maire lui demanda alors de réorganiser la musique municipale démantelée par la guerre. Grâce à ses compétences et à son travail acharné,

considérable, organisation des épreuves, concours, festivals, stages de perfectionnement... Par ses conseils éclairés, il aida beaucoup de Sociétés et incita de nombreuses municipalités à créer des écoles de musique : Lisieux, Bernay... Dans tous ses discours, il fut un ardent défenseur de la musique à l'école.

En 1954, il fut élu membre du conseil d'administration de la Confédération Musicale de France, puis en 1960, vice-président. Il mena toutes ses activités de front jusqu'en 1975.

Peu d'hommes peuvent se vanter d'avoir tant donné à la collectivité et ceci jusqu'à la limite de ses forces. Il demeurera un exemple pour tous ceux qui l'ont connu et personne n'oubliera le don total qu'il avait fait de lui-même à la cause de la musique.

Toutes ses activités variées lui avaient valu les plus hautes distinctions : officier dans l'Ordre National du Mérite, officier des Palmes Académiques, auxquelles s'ajoutaient celles acquises au cours de la guerre 14-18 : officier de la Légion d'Honneur, Médaille Militaire, Médaille de Verdun.

Il mena cette tâche avec succès. En 1933 il abandonne la direction de la musique municipale et crée un orchestre symphonique. C'est à cette époque qu'il entre à la Fédération Musicale de Normandie. Membre du bureau, il devient président en 1949. Son action est

A. PETIT

I. S. M. E.

XII^{ème} conférence internationale - Montreux (Suisse) - 10 juillet 1976

Compte-rendu par M. Dominique LE TOUZÉ

Depuis sa création en 1953, sous le patronage de l'UNESCO, l'ISME n'a cessé d'étendre son audience à travers le monde. Organisme international, elle s'est donnée pour tâche de provoquer à intervalles réguliers, des rencontres entre ses responsables, mais aussi des congrès — ou conférences internationales — ouverts à tous ceux qu'intéresse l'enseignement musical et les formes variées qu'il revêt selon les traditions et les cultures de chaque pays. Confrontation assurément stimulante pour qui serait tenté de borner son horizon musical à sa propre culture !

L'usage a établi ces congrès tous les 2 ans dans l'un des pays membres qui a fait une proposition d'accueil : le thème, fixé à l'avance, fait l'objet de communications et démonstrations diverses. Mais les congrès, c'est aussi l'occasion d'entendre beaucoup de musique, grâce aux solistes, chorales et formations instrumentales venus de tous les horizons du monde, car chaque pays a le souci de faire valoir la qualité de son enseignement musical.

L'organisation, bien rodée maintenant, offre donc au congressiste un horaire quotidien bien défini, de 8 h à 23 h et au-delà parfois. Cette année, on pouvait pour la matinée suivre des démonstrations en ateliers (work-shops), puis session plénière suivie de discussions et concert. Pour l'après-midi : ateliers, communications spéciales (au choix) et concert, enfin le soir, à nouveau concert.

En ce mois de juillet 1976, c'est la Suisse qui offrait l'hospitalité à la 12^{ème} Conférence internationale de l'ISME. La Société suisse de pédagogie musicale, sous l'impulsion de M. Werner Bloch, avait bien fait les choses, d'abord par le choix de Montreux, site admirable, mais aussi par les avantages offerts. La Maison des Congrès de Montreux n'est pas sans défauts : on peut discuter son aspect extérieur, sa grande salle aux plafonds habillés de cuivre et mal éclairés, et sa climatisation excessive, mais on ne peut lui contester son confort et ses installations bien adaptées aux exigences de nos contemporains. Et puis, les eaux du Léman venant clapoter aux pieds même de la Maison des Congrès, il suffisait de quelques pas pour jouir d'un merveilleux panorama : la montagne en face, au-dessus de la rive française, tandis que sur la rive suisse ce ne sont que buissons et fleurs odorants, bordant la promenade piétonnière qui court le long du lac, de Vevey au château de Chillon. On y chemine paisiblement au milieu d'une forêt décontractée, découvrant entre les feuillages de splendides échappées sur l'eau et la montagne, et se distrayant à observer le sillage des grands bateaux blancs à roues qui quadrillent le lac.

Au-dessus c'est le bruissement de la ville, sur l'étroite frange de terre entre l'eau et les collines, où se glissent, côte à côte, la route et la voie ferrée, grands axes où la circulation est incessante, renouvelant par trains et autocars entiers le flot des touristes. Tout ce monde va emplir les palaces autrefois fastueux, immenses pâtisseries Belle Époque, aux façades compliquées, aux couloirs sans fin, presque tous reconvertis aujourd'hui au tourisme de groupe. Mais cette capacité d'accueil se révèle bien précieuse pour des organisateurs qui ont à héberger des orchestres ou des formations chorales parfois pléthoriques.

Le thème

C'est autour du thème La musique, dimension perpétuelle de l'éducation que s'articulait, cette année, le programme des communications et des démonstrations. Le professeur Kraus, président sortant de l'ISME, a fait remarquer que ce thème rejoignait celui de la formation continue qui est un des programmes de l'UNESCO, et rappelé les propos de M. René Maheu, ancien directeur de l'UNESCO, sur l'éducation musicale : « Que l'étude... de la musique soit reconnue comme faisant partie intégrale de l'éducation de l'homme et qu'elle soit incluse en tant que telle dans les programmes éducatifs qui font de plus en plus partie de l'éducation permanente ».

Ce ne sont pas là des idées nouvelles, mais il est réconfortant de constater qu'elles ont fait leur chemin pour se voir ainsi exprimées officiellement. Le préambule au programme de ce Congrès souligne « l'influence éminente qu'elle (la musique) exerce sur le monde spirituel de l'homme... L'ISME a pour tâche principale de rendre attentifs tous les éducateurs au rôle de la musique dans la vie de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte ». Cette idée-force de « dimension perpétuelle de l'éducation » justifie l'extrême diversité des sujets abordés : elle témoigne par ailleurs de l'ouverture de l'ISME à toute forme de culture musicale. La musique et l'éducation musicale traditionnelle ne sont plus seules en jeu mais riches de l'apport de chaque culture, d'une technologie nouvelle, des médias... L'ethnologue, le sociologue, le thérapeute, font à la musique une place qui, pour ne pas relever directement de l'éducation musicale, ne doit pas être ignorée de celui qui en a la charge.

Mais, au fait, quelle sorte d'information recueille-t-on dans les Congrès de l'ISME ? Celui qui y vient avec l'esprit d'un étudiant studieux, dans l'espoir d'apprendre comme on apprend à un cours risque une déception : les Journées de Congrès sont plutôt une mise en appétit, un apéritif invitant à pousser plus loin la réflexion, la recherche. Nourrie à des expériences souvent très diverses tentées dans des pays de cultures parfois éloignées, la doctrine de l'ISME n'a rien d'absolu : elle se cherche, et c'est là tout le sens des « recommandations » qui s'inspirent de réalités d'ordre général. Celles-ci, bien sûr, doivent tenir compte de la situation propre à chaque pays et du respect que l'on y porte à la musique. C'est ainsi que l'on demeure toujours impressionné par l'exposé de l'enseignement musical en Hongrie, parfaitement programmé et méthodique, fruit de l'action de Kodaly et de ses disciples, tout en reconnaissant avec le Pr Ritchie (Nouvelle-Zélande) que « c'est toujours l'individu, l'innovateur opiniâtre, qui fait avancer la cause ». Là où il n'existe pas, là où il ne parvient pas à s'imposer, la réussite de la cause demeure hypothétique et l'éducateur se retrouve livré à ses faibles moyens.

Les séances plénières

Le professeur Kraus a souligné dès le début les buts assignés aux conférences internationales :

1. Donner des exemples concrets de programmes musicaux « actifs » ;
2. examiner différentes conceptions de l'éducation musicale dans divers pays et continents ;
3. analyser la situation de de et faire des recommandations l'éducation musicale dans le monde général et spécifiques qui auront pour but d'établir les futures lignes de conduite en culture et en éducation.

Les exposés en séance plénière du matin dépassaient donc à ces instructions : placés à une heure favorable, ils permettaient à chacun d'y apporter une attention encore disponible.

Il est évidemment difficile de rendre un compte exact de toutes les communications proposées au congressiste « moyen ». Ce pauvre congressiste dont la capacité d'absorption a été, n'en doutons pas, surestimée. A moins que, Français et n'entendant pas l'Anglais, il ne se trouve insa factio privé d'une substantielle partie de l'information qu'il venait chercher, ne recevant à titre de dédommagement qu'un cliché résumé souvent traduit de façon obscure.

La notion d'éducation musicale, raison d'être de l'ISME, ne pouvait être limitée à un inventaire des méthodes scolaires pratiquées dans les pays membres. C'est été faillir à la vocation universelle de la Société. Cependant, bien qu'ouverte à tout pays quel qu'il soit, l'ISME n'en demeure pas moins une création occidentale, travaillant suivant des méthodes occidentales. Il serait étonnant de chercher à établir une politique de la musique à l'échelle mondiale.

Dans son exposé intitulé : Place et fonction de la musique dans la société contemporaine le professeur Linder (Suisse) a dé-

noncé dès l'abord ce danger. Car, se demande-t-il « Quelle musique, quelle société ?... Dans tout ce qui concerne la musique, la pensée musicale de l'Occident prétend dominer... ». Il note plus loin : « Il est très typique que le concept de musique n'existe qu'au singulier dans nos langues ». Aussi souhaite-t-il formuler la question différemment : « Quelle position et quelle fonction les différentes musiques ont-elles pour les différentes sociétés ? » C'est aussi l'avis d'Alain Daniélou, directeur de l'Institut de musiques comparées à Berlin, qui souhaite l'avènement d'une authentique « polyculture musicale », car « la coopération ne commence qu'avec de véritables échanges, une connaissance, une appréciation, un respect mutuel qui n'ont rien à voir avec des emprunts superficiels ou des mélanges ». Il est donc nécessaire que chaque pays préserve son héritage musical, reflet de son identité.

Cependant le professeur Werner (U.S.A.) a préconisé la mise au point de programmes pour les écoles « qui comprendraient une étude approfondie de la culture musicale propre à chaque civilisation, ainsi que des bases musicales de diverses cultures ». Cette idée a besoin de mûrir, c'est pourquoi il serait souhaitable que la commission pour l'éducation des enseignants prépare « les ornements d'un programme international ». M. Salah el Mahdi (Tunis) a plaidé pour que soit élaboré un plan d'aide aux pays en voie de développement, dont le patrimoine culturel se voit menacé par l'importation de cultures étrangères.

En attendant, c'est dans le contexte plus familier des sociétés occidentales que d'autres conférenciers ont situé la place de la musique. M. Lucien Brochu, du Québec, a posé la question : « Musique, activité essentielle ou accessoire ? », estimant que le rôle d'un éducateur consistait à développer des « comportements » fondamentaux en relation avec la nature même de la musique. La discussion qui a suivi a montré combien il était difficile de définir cette nature.

D'autres ont considéré la musique avec le regard du sociologue : on ne peut en effet échapper à certaines questions d'ordre général, qui nourrissent notre enseignement et lui donnent un sens. Le professeur Hofer (U.S.A.) s'interroge sur les finalités de l'éducation : « Pourquoi chaque nation a-t-elle un système d'éducation défini ? Parce que les sociétés ont besoin de l'éducation pour construire sur le passé et pour se garder de se disperser dans un désordre de langues et de cultures... » tandis que pour le professeur Binikowski (Allemagne Fédérale) la société n'est pas seulement responsable du bien-être matériel de l'humanité... elle a le devoir de rendre l'humanité attentive aux bienfaits de la culture... Or « la musique appartient aux besoins primordiaux de l'homme... La société doit assurer la protection et le développement de la musique ». Bien sûr un auditoire de musiciens ne pouvait que souscrire à de telles affirmations : quel impact cependant peuvent-elles avoir sur une société qui a multiplié les « besoins primordiaux » de l'homme que sont aujourd'hui les biens de consommation, les loisirs, le confort... ?

Enfin, la musique « dimension perpétuelle de l'éducation », c'est bien sûr la musique dans le cadre scolaire traditionnel, mais aussi, pour utiliser la terminologie à la mode, dans le cadre pré-scolaire, post-scolaire, périscolaire ou extra-scolaire, ce qui suppose donc un éclatement des lieux. Le professeur Ritchie souhaite un enseignement nouveau, pour satisfaire un besoin de communiquer : créativité, étude du son, improvisation en groupe. Il faut donc renoncer à une éducation « élitiste » et prendre en considération une « importante population scolaire mobile, soumise à un programme complexe, dans lequel le facteur récréatif est important ». Citant ses expériences d'« expectation responsive », le professeur Carlson (U.S.A.) insiste sur le rôle de l'environnement musical. Il est nécessaire, si l'on veut une éducation musicale efficace, de savoir de quelle manière les sujets ont été influencés par leur milieu, car « le savoir auxiliaire acquis par

un individu influe grandement sur les connaissances dirigées ». Le niveau croissant de l'environnement sonore est dénoncé par le Professeur Desmond Mark (Autriche) : son influence est certaine dans l'évolution du goût musical des jeunes et l'éducation musicale doit en tenir compte.

Certains conférenciers, telle Mme Stokowska (Pologne) estiment que l'éducation musicale doit être en grande partie donnée en dehors de l'école, insistant sur la nécessité pour des adolescents de se retrouver entre eux librement, de façon à se libérer sur le plan émotif, et d'avoir une activité dans laquelle ils puissent trouver un moyen d'expression individuelle. Mme Marguerite Hood (U.S.A.) souhaite voir s'étendre la pratique de la musique chez les adultes non-professionnels, car celle-ci réduit les tensions nerveuses et satisfait le désir inné chez l'homme d'enrichir sa personnalité. Mais il faudrait que des musiciens s'intéressent à cet enseignement.

D'autres sujets encore ont été abordés : Mme Violeta Hemsy de Gaimza (Argentine) a fait état des résultats obtenus dans le domaine de « l'éducation spéciale », c'est-à-dire s'adressant à des individus dont le développement physique, psychologique ou mental est atteint. Chacun sait le rôle important que la musique peut jouer comme thérapie. L'influence des moyens techniques sur l'éducation musicale a été aussi rappelée : on se souvient que ce fut le thème du Congrès de Dijon en 1968. Mais aussi celle des « médias », arme à double tranchant, car, si parfois ils concourent à l'éducation du public, comme en témoigne en Grande-Bretagne l'Université ouverte qui collabore avec la B.B.C., on ne peut oublier, comme l'a rappelé le Professeur Ritchie, que « beaucoup de pays possèdent des chaînes de radio et de télévision qui torpillent le travail et les intentions des éducateurs ».

Commissions spéciales et ateliers de démonstration

Quant aux séances d'après-midi, c'était, sous le titre de « spécial sessions », des communications faites simultanément dans des salles différentes. Chacun allait donc glaner la bonne parole suivant ses centres d'intérêt... ou, plus généralement suivant la langue qu'il parlait : c'est dire qu'un rapport ici ne peut être que très fragmentaire.

Le programme définissait des tranches bien séparées : musique à l'école primaire, secondaire, à l'Université, recherche musicale, musicothérapie, formation permanente, formation du musicien amateur, du professeur de musique... Ces communications, suivies d'une discussion avec le conférencier, avaient pour but d'exposer la situation de l'éducation musicale, les projets en cours, ou de présenter des expériences tentées dans les différents pays. Citons, pour les séances en langue française, des expériences d'animation pédagogique multi-arts au Québec, la communication de Mme Cintra-Gomez sur les ambitieux projets de rénovation musicale au Portugal, celle de M. Jacques Porte : Nourrir le psychisme des sons... Mlle Ariette Zenatti, chargée de recherche au CNRS, a été malheureusement desservie par des conditions acoustiques déplorable, lorsqu'elle a présenté ses travaux en cours sur l'acculturation musicale de l'enfant entre 4 et 10 ans, étude qu'elle mène avec une rigueur scientifique remarquable. Selon elle, la familiarité avec la musique acquise dans son milieu par l'enfant contribue à conditionner ses jugements esthétiques et sa perception des structures musicales. Des épreuves lui sont proposées, qui permettent d'évaluer ces influences.

Ces communications témoignent en tout cas de la vitalité qui anime la pédagogie musicale à travers le monde. Cette remarque vaut également pour les démonstrations et « work-shops » qui ouvraient les matinées et les après-midi, séances plus attrayantes, illustrées par films ou bandes magnétiques, à moins que l'on y voie évoluer un groupe d'enfants ou travailler un ensemble de jeunes instrumentistes, quand ce n'était pas le public qui se voyait invité à participer. Il y eut bien parfois des interférences, dues à une iso-

lation acoustique insuffisante entre les salles : c'est ainsi que le premier matin, lors d'une démonstration Dalcroze, la musique d'accompagnement, d'allure très tonale, se trouvait périodiquement submergée par des cris, des phrases scandées et des mouvements vocaux divers, émanant du local voisin où le public « improvisait » sous la conduite d'un jeune amateur britannique.

Les concerts

Quant au temps quotidien réservé à l'exécution musicale, on peut assurer qu'il a été à Montreux, quantitativement et qualitativement bien rempli. De la musique matin et soir, dans la grande salle, dans les petites salles, dans les couloirs ou les dégagements ou quelque groupe instrumental s'exerçait avant d'entrer en scène, et jusqu'au sous-sol où beaucoup de maisons d'édition présentaient des instruments de musique. Et pourtant, c'a été, dans un temps aussi restreint qu'une semaine de Congrès, trop de musique, beaucoup trop de musique pour un auditeur peu entraîné à pareille dose, et n'ayant pas la capacité d'assimilation d'un critique musical chargé de rendre compte d'un festival.

Cela dit, il faut reconnaître le haut niveau de la plupart des exécutions, compte tenu du fait qu'aucun professionnel n'est admis à participer à ces concerts. Ce sont généralement des amateurs, ou des étudiants en musique, ou chorale d'école ou d'Université, orchestre imposant ou petite formation instrumentale, ensemble de percussion ou d'instruments typiques venus plus ou moins nombreux suivant les possibilités financières des pays qui les envoyaient. A chaque concert on entendait deux ou trois groupes, aux programmes parfois très chargés : certaines chorales présentaient plus de vingt pièces ! Ainsi, à plusieurs reprises le public a été sollicité de ne pas quitter la salle malgré l'heure tardive, pour ne pas infliger aux groupes paraissant en dernier la déception de se produire devant un auditoire trop clairsemé.

La Suisse, qui offrait l'hospitalité, s'était comme il se doit taillé la part du lion. On a retrouvé son folklore offerte aux Congrès sous image familière lors de la soirée les arts la réception par la municipalité de Montreux ; programme riche en pittoresque, depuis la chorale traditionnelle de Montreux, fleurant bon les vignes et les alpages chers à Carlo Bolter, jusqu'aux curiosités plus rares comme les immenses cors des Alpes, les yodel ou des instruments typiques. Mais la vie musicale suisse ne se borne pas au folklore : les jeunes sont nombreux à y prendre part et l'on a entendu beaucoup d'excellentes interprétations vocales et instrumentales. Certains groupes poussent résolument la recherche dans la voie d'une musique nouvelle, pas encore très sûre d'elle-même, mais d'autres formations étrangères ont apporté aussi une note délibérément contemporaine. On se souviendra de l'assourdissante improvisation d'un groupe britannique sur des portées d'auto, ou de la surprenante « pièce de créativité » des Ritmiks de Montréal.

Dans l'ensemble cependant, si l'on excepte le folklore ou les negro-spirituals, inépuisable mine des chorales anglophones, la musique d'inspiration occidentale dominait incontestablement. Point, ou si peu de musiques d'autres cultures. Cette carence est-elle due à des difficultés d'ordre matériel ? Il est certain que l'Occidental se sent à l'aise dans l'organisation financière d'un voyage en groupe, et, tout autant que son talent, telle ou telle chorale domait à admirer son sens de la publicité, distribuant à profusion programmes et déjeuners illustrés... Mais quel dommage que les enfants de Hong-Kong n'aient chanté que de la musique occidentale ou arrangée à l'occidentale, n'apportant comme intermède que de brèves pièces instrumentales chinoises, jouées avec une maîtrise stupéfiante par une toute petite fille !

La France pour sa part a présenté la classe de percussion du Conservatoire de Dijon, sous la direction de René Cuenot, classe d'un excellent niveau et qui a fait

(SUITE PAGE 3)

LA MUSIQUE ET LE PUBLIC DE DEMAIN

(SUITE DE LA 1ère PAGE)

f) l'organisation de concerts par divers ensembles dans les hospices de vieillards, les hôpitaux, les prisons, les clubs et les établissements d'enseignement ;
 g) des concerts et des conférences-démonstrations donnés par de petits groupes instrumentaux dans des écoles et des organisations de jeunes ;
 h) construction et utilisation de bâtiments à usages multiples ;
 i) revoir les prix des places à la lumière des nouvelles tendances et des nouveaux développements afin de mettre la vie musicale à la portée d'un public aussi large que possible. Pour les jeunes, les prix devraient être très modérés ;
 2. En ce qui concerne le théâtre lyrique :

a) planification et coordination régionale afin de permettre aux habitants des zones les plus reculées d'assister à des représentations ;

b) lorsque cela est possible, les théâtres lyriques devraient entretenir un « opéra-studio » permettant, entre autres, d'expérimenter de nouvelles tendances dans la production. Une coopération étroite entre « opéra-studios », écoles de musique et organisations de jeunes peut être extrêmement fructueuse, comme l'ont prouvé diverses expériences ;

c) outre les représentations qu'elle donne dans sa propre salle, une compagnie lyrique devrait se produire également dans d'autres localités. Les « opéra-studios », par la souplesse que leur donnent leur taille et leurs programmes, sont bien placés pour donner des représentations dans des usines, des zones rurales, des banlieues et des villes satellites où les manifestations culturelles sont souvent déficientes ;

d) les nouvelles possibilités qu'offre le théâtre lyrique contemporain et ses exigences doivent être tenues en ligne de compte lors de l'établissement des plans et de la construction des salles de théâtre.

Moyens techniques

La radiodiffusion, la télévision et les enregistrements sonores ont contribué à rendre de plus en plus de personnes conscientes de la variété et de la portée de l'expérience musicale. En vérité, les moyens techniques ont grandement modifié ce que le public attend, ce qui lui est présenté et la manière dont cela lui est présenté.

Parmi les effets de cette orientation nouvelle on trouve :

- l'importance accrue des aspects visuels ;
- une durée d'attention généralement plus courte ;
- une tendance à la décontraction ;
- une tendance à se satisfaire de produits peu compliqués dont l'approche est facile.

Recommandations

1. Utiliser les moyens techniques de telle façon qu'ils mettent le meilleur du passé et du présent à la portée de larges secteurs de la population.
2. Elaborer des programmes qui suscitent l'intérêt de tous les citoyens, quels que soient leurs niveaux socio-culturels, et qui répondent aux besoins d'une société pluraliste.
3. Encourager la participation active du public à la sélection des programmes et susciter un courant d'idées continu allant du public aux artistes et aux producteurs.
4. Viser à des rapports harmonieux entre anciens et nouveaux moyens de diffusion de la musique afin de préserver les cultures musicales traditionnelles sans en limiter leur croissance ni en réduire leur diversité.
5. Etablir des programmes pour promouvoir la compréhension de la musique de tous styles, époques, formes et cultures, et qui encouragent la création, l'exécution et l'écoute de la musique.
6. Encourager la coopération entre les moyens techniques et les écoles, les bibliothèques, les écoles et les collèges de musique, les agences de concerts et les autres institutions culturelles afin d'approfondir la compréhension et artistiques des moyens de diffusion des possibilités culturelles audio-visuelles.

Education des adultes
 Toute éducation musicale a pour but une écoute critique et une pratique personnelle de la musique. Les personnes de tous âges doivent avoir la possibilité de faire de la musique et de prendre part aux activités musicales de la collectivité.

L'éducation culturelle qui stimule les moyens de communication et les facultés de communication de l'être humain a une va-

leur socio-politique et éducative particulière. Le premier souci, lors de l'établissement des plans de villes, doit être de donner à leurs futurs habitants des possibilités d'inter-communication meilleures que par le passé.

Dans ce contexte, la musique peut jouer un rôle important permettant la réalisation personnelle d'individus de tous âges. Le mieux-être social et l'éducation des adultes sont complémentaires. L'une des tâches de l'éducation des adultes est de toucher ceux qui sont les moins privilégiés du point de vue de l'instruction.

Recommandations

1. Il faut encourager les établissements d'éducation musicale à s'engager sérieusement à fournir le matériel et le personnel nécessaire à l'éducation du public en proposant des concerts, des cours sur l'art d'écouter, sur la pratique instrumentale de base ;

2. Des cours sur l'art d'écouter la musique devraient offrir aux personnes intéressées un large éventail de styles musicaux, et développer chez ces personnes une compétence dans le domaine de l'écoute basée sur l'instruction et la discrimination ;

3. Les institutions devront être encouragées à expérimenter les divers genres de cours de musique, élaborés avec imagination de façon à répondre aux goûts et aux besoins des membres de la collectivité ;

4. Les cours d'éducation musicale pour les adolescents (à l'école et hors de l'école) et pour les adultes devraient être plus nombreux ;

5. Les ressources musicales de la collectivité devraient être utilisées le plus possible pour appuyer les programmes destinés à la formation de nouveaux publics ;

6. Une attention toute spéciale devrait être accordée à la formation de consultants, d'animateurs, d'administrateurs et d'organiseurs, du domaine de la musique.

Conclusions

La musique a toujours été un élément indispensable de la vie de l'homme, tant du point de vue historique, que psychologique et biologique ; toute société se doit donc de la cultiver.

Une bonne promotion de la musique doit comprendre les éléments suivants :

- le développement d'une écoute active et créatrice ;
- le développement d'un sens critique ;
- la présentation d'une sélection représentative de toutes les formes de la musique : de la musique populaire à la musique esotérique, de la musique ancienne à la musique récente, de la musique de la tradition culturelle de l'auditeur à la musique d'autres traditions ;
- la possibilité, pour un public critique et actif, de jouir de

(SUITE DE LA PAGE 2)

honneur à son directeur, André Ameller, en exécutant deux de ses œuvres, dont l'une « CO », en création mondiale, lors d'un concert très applaudi. Ce fut un autre jour un récital piano-violoncelle par deux jeunes artistes parisiennes, Milles Caroline Lupovici, Paola Bellec, et un beau programme donné par la FNACEM (Fédération Nationale des Associations Culturelles d'Expansion Musicale). Il s'agit d'un orchestre de jeunes venus de toute la France et qui depuis dix jours travaillent ensemble sous la direction de B. Haultier, dans le cadre d'un séjour de « vacances musicales » à Ley-sin.

L'exposition

Mais les Congrès internationaux sont aussi l'occasion de faire un tour d'horizon sur les éditions musicales des nations représentées. L'exposition, installée au sous-sol, comprenait une trentaine de stands. Elle a connu une grande affluente : on pouvait y acquérir des ouvrages théoriques, des partitions, des disques, ou seulement feuilleter des publications, y toucher des instruments, ou y recevoir une abondante documentation. Du côté français M. Claude Leduc était venu lui-même organiser l'installation des stands de présentation, entouré d'une équipe efficace.

Il y avait là pour les congressistes un prolongement naturel à l'information apportée par les expositions et démonstrations, et un moyen concret de connaître les méthodes pédagogiques pratiquées dans les pays participants.

La section française

La proximité de la Suisse, mais aussi son attrait touristique, ex-

tout son patrimoine musical, grâce à des manifestations musicales à proximité et à des prix modérés (ou même entièrement gratuites) ;

- l'élaboration dans le domaine de la musique de formes de présentation nouvelles, plus efficaces et plus variées ;

- la reconnaissance des moyens techniques en tant qu'outil de premier plan dans le développement du goût musical et, par conséquent, de la nécessité de rendre les programmes de musique diffusés par les moyens techniques, plus complets et plus représentatifs.

La société doit se rendre compte que c'est seulement en s'intéressant de façon continue, tout au long de sa vie, à la musique, que l'individu pourra faire l'expérience du potentiel humain de celle-ci. Elle doit également comprendre que cet intérêt contribue largement à la joie que l'individu peut trouver dans la vie. L'éducation musicale doit commencer le plus tôt possible (avant et pendant la scolarité) et doit se poursuivre tout au long de l'existence. La musique doit être partie intégrante de l'éducation permanente.

I. S. M. E.

plique certainement l'importance de la délégation française. Il est vrai que notre pays est actif à l'ISME, par la présence au Comité de direction de M. Ameller, vice-président, et par l'action de Madame Leduc, qui préside la section française. Il était souhaitable que nos compatriotes puissent se rencontrer durant ce Congrès : une réunion, suscitée par Madame Leduc, a permis un échange de vues profitable.

Parmi les questions soulevées, celle de langue, bien sûr !, beaucoup se plaignant de voir le français négligé, bien que reconnu langue officielle du Congrès avec l'anglais et l'allemand. Des conseils d'apaisement ont été produits : l'anglais est aujourd'hui langue officielle partout, et peut-être est-ce à nous, Français de faire un effort pour le mieux posséder.

Des vœux ont été émis concernant les concerts présentés au Congrès : on souhaiterait voir des groupes au travail plutôt que des exécutions. Quelqu'un a dénoncé le nombre excessif de ces concerts, ainsi d'ailleurs que des exposés, qu'on devrait limiter ainsi qu'il est fait dans les congrès scientifiques. Enfin Madame Leduc a évoqué le « Year Book », publication de l'ISME désormais publiée en anglais, et destinée à remplacer le bulletin en 3 langues. Il faudrait trouver traducteur et éditeur en français.

L'Assemblée Générale

La dernière Journée, le vendredi 16 juillet, a été consacrée aux recommandations émanant des responsables des commissions, ainsi qu'à l'Assemblée Générale. Celle-ci a été l'occasion du renouvellement du « Board of Directors », statutairement fixé tous les 2 ans. Le Professeur Egon Kraus, président pour l'exercice 1974-1976 a donc cédé la place au Professeur Naohiro Fukui, du Japon, jusqu'à 1978. Dimitri Kabalevsky, Président d'honneur de l'ISME, prenant la parole à cette occasion, a remercié le Dr Kraus pour son activité, « ses initiatives, son travail et son organisation », il a ensuite salué le Professeur Fukui en qui il reconnaît « un musicien, un excellent pédagogue, un organisateur et une personnalité merveilleuse ».

Le prochain Congrès se déroulera donc en 1978, du 12 au 20 août, à London (Ontario - Canada). Thème retenu : l'éducation musicale : la personne d'abord. Des dépliants illustrés ont déjà été distribués par les organisateurs, apportant tous renseignements utiles sur le déroulement prévu, les moyens d'accès et d'accueil et les formalités d'inscriptions à ce Congrès.

C'est ensuite le programme 1976-1978 qui a été défini en plusieurs points précis concernant la coopération à renforcer entre l'ISME internationale et les sections nationales : la publication du « Year Book », dont la traduction en plusieurs langues pourrait être financée par l'UNESCO, les

séminaires et conférences projetés, parmi lesquels une « Journée de musique internationale », le 1er octobre 1976. Une commission devrait être créée à cette occasion, chargée d'œuvrer pour la reconnaissance d'une équivalence internationale des diplômes de musique, et la création de 2 centres « régionaux », à Tokyo et à Buenos-Aires.

A cela il faut ajouter les « projets-pilotes » : créer des commissions dans les universités, chargées d'introduire les musiques étrangères dans chaque pays ; organisation par les sections nationales de séminaires sur des sujets divers (musique « pré-scolaire », formation des animateurs, créativité...), création d'ateliers de démonstration représentant une expérience concrète... et les projets touchant les prochains Congrès : que les concerts présentés ne soient pas seulement une « performance », mais qu'ils offrent des exemples de travail, de préparation, et le résultat d'une expérience pédagogique. On propose également qu'au début de chaque Congrès soit distribué à chaque participant un questionnaire qu'il remplira en fin de rencontre, lui permettant d'apporter ses suggestions concernant tant l'éducation musicale que l'organisation du Congrès.

Muni de recommandations comme d'un viatique, chaque auditeur pouvait maintenant regagner son pays, tel un pèlerin venu aux sources, mais non sans avoir goûté encore quelques joies musicales avec un riche programme, depuis l'admirable chœur de Stockholm par Eric Ericson, dont l'exécution fit la perfection, jusqu'à la surprise finale, les jeunes de l'Universal Academy for Music de Princeton (USA). Arrivant en scène en rangs serrés — ils étaient près de 200 — ils ont impressionné le public par leur cohésion vocale et la ferveur avec laquelle ils ont chanté.

Ainsi, rendez-vous pris pour 1978 au Canada, s'achève ce 12ème Congrès, qui par son cadre et son accueil sut joindre l'agréable à l'utile. Mais ce n'est pas sans un brin de nostalgie que l'on dit adieu à la Suisse où il fait si bon vivre, à ses beaux paysages, son hospitalité, son petit « fendant » savoureux et ses boîtes à musique qui égrenent leurs vieux airs dans toutes les boutiques de souvenirs...

RÉPARATIONS
REMISE A NEUF
DE TOUS INSTRUMENTS
 CUIVRE ROIS
 Nickelage - Argenture - Verols
 FABRICATION — OCCASIONS
ARTISAN SPECIALISE
R. MAZEREAU
 39, rue N.-D.-de-Lorette
 — PARIS - 9^e —
 Fournisseur
 de la Garde Républicaine

FORMAT POCHE • 208 PAGES • 100 PAGES D'ILLUSTRATION • ORGANOLOGIE • 2 INDEX • L'HISTOIRE DE LA MUSIQUE LA PLUS VENDUE EN FRANCE

jacqueline jamin
histoire de la musique
 alphonse leduc et cie paris

UN « BEST-SELLER »
J. JAMIN
HISTOIRE DE LA MUSIQUE
 Un livre de poche de 208 pages 14,20
 100 pages d'illustrations - Index alphabétique -
 Index chronologique.
 Une Histoire de la Musique
 de grande diffusion
 Très abondante iconographie :
 portraits, instruments, opéras et ballets, etc.
 Format, prix, présentation, qualités pratiques
 en font un matériel pédagogique
 par excellence et un guide attrayant
 pour l'amateur
 Complément indispensable des ouvrages
 ne comportant pas l'Histoire de la Musique
A. LEDUC • 175, Rue St-Honoré 75001 - PARIS

LA PAGE ADMINISTRATIVE

CONCOURS DE COMPOSITION MUSICALE

Concours de Composition Musicale patronné par les Editions Billaudot, 14, rue de l'Echiquier, 75010 Paris.

Le lundi 20 septembre 1976, le jury s'est réuni pour examiner les œuvres envoyées à la suite de l'avis de concours publié dans le numéro de janvier 1976 du journal de la Confédération Musicale de France.

Le nombre des œuvres s'élève au total à 52. Ces envois sont anonymes et accompagnés d'une enveloppe fermée contenant les renseignements permettant, à l'issue du concours, d'identifier les lauréats.

Composition du jury

Président : M. André Ameller, président de la Confédération Musicale de France.

Membres : MM. Albert Ehrmann, président honoraire de la Confédération Musicale de France, président de la Confédération Internationale des Sociétés Populaires de Musique ; Jules Semier-Collery, président honoraire de la Confédération Musicale de France ; Roger Thirault, vice-président de la Confédération Musicale de France ; président de la Commission Artistique de la C.M.F. ; Serge Lancel, compositeur, Grand Prix de Rome ; Désiré Dondéyne, chef de la Musique des Gardiens de la Paix. Secrétaire : M. Paul Pin, secrétaire général de la Confédération Musicale de France.

Examen des morceaux envoyés
Clarinette préparatoire - 11 morceaux présentés : le jury retient les numéros 2 et 11.

Clarinette élémentaire - 3 morceaux présentés : le jury n'en retient aucun.

Saxophone alto préparatoire - 9 morceaux présentés : le jury n'en retient aucun.

Saxophone alto élémentaire - 6 morceaux présentés : le jury retient les numéros 1 et 2 pour le niveau élémentaire et le numéro 6 pour le niveau préparatoire.

Saxophone si b préparatoire - 5 morceaux présentés : le jury retient le numéro 4.

Saxophone si b élémentaire - 2 morceaux présentés : le jury retient le numéro 1.

Trompette préparatoire - 11 morceaux présentés : le jury retient le numéro 10.

Trompette élémentaire - 5 morceaux présentés : le jury n'en retient aucun.

Dépouillement de l'anonymat
Le jury fait ouvrir les enveloppes permettant d'identifier les lauréats.

Il s'agit de :
Clarinette préparatoire : Jean Gallet, Badinage ; clarinette préparatoire 2 : René Mignon, Madrigal et Gavotte ; saxophone alto préparatoire : Willy van Dorsselaer, A cœur joie ; saxophone alto élémentaire : Jean Bouverard, Chant élégiaque et final ; Emile Lesieur, Sarabande et menuet ; saxophone si b préparatoire : Félix Antonini, Le berger rêve ; saxophone si b élémentaire : René Mignon, Eglogue ; trompette préparatoire : Camille Beaufort, Menuet antique.

Les œuvres retenues sont remises entre les mains de M. Billaudot.

Le secrétaire général,
Paul PIN.

Le président,
André AMELLER.

**ASSUREZ
VOS SOCIETES
A LA C.M.F.**

**PENSEZ AU 1 F.
POUR TOUCY**

REGLEMENT CONFEDERAL DES CONCOURS

Le nouveau Règlement Confédéral des Concours approuvé par l'Assemblée Générale des 12 et 13 mars 1976 est publié aux pages 7 à 10.

Il est présenté de façon à pouvoir être découpé et plié pour former un fascicule de 12 pages.

BATTERIES - FANFARES

Morceaux imposés pour les Concours.

La liste des morceaux imposés pour les diverses formations ainsi que les sonneries réglementaires exigées sont publiées pages 7 à 10. La liste des morceaux à choisir paraîtra dans le n° de novembre 1976.

JUNIORS

La page « JUNIORS » paraîtra dans le prochain journal. Adresser les textes à M. Claude DECUGIS, 17, rue Jules-Mazarin 76600 LE HAVRE.

**ACHETEZ
LE MACARON
AUTO-COLLANT
C. M. F.**

AVIS

Le prix de l'abonnement au journal est de 15 F.

Pour tout changement d'adresse, ne pas oublier de donner aussi l'ancienne.

Les abonnements commencent le 1er janvier et se terminent le 31 décembre.

Utiliser de préférence le chèque postal.

**ACHETEZ LE MACARON C.M.F.
AUTO-COLLANT.**

AVIS DE CONCOURS

VILLE DE VICHY

Conservatoire Municipal de Musique (Ecole agréée du 1er degré). Vacance d'un poste de professeur de flûte et de solfège. Recrutement dans les conditions réglementaires. Candidat de 1ère catégorie inscrit sur la liste d'aptitude nationale. 16 h. de cours. Echelle indiciaire brute 40-785 - C.N.R.A.C.L.

OU
Candidat dit de 2ème catégorie, Prix de Conservatoire, recruté sur titres et références, avec concours régional sur épreuves, selon les dispositions de l'arrêté ministériel du 12-6-1969. Echelle indiciaire brute 300-588. Temps complet : 16 h. de cours. Régime sécurité sociale et retraite complémentaire I.R.C.A.N.T.E.C. Poste masculin dans les deux cas, avec prise de fonctions le 1er janvier 1977.

Harmonie Municipale (Division d'Excellence A).

Vacance du poste de directeur. Poste d'auxiliaire à temps incomplet. Indemnité forfaitaire annuelle indexée sur le traitement des agents communaux.

Recrutement sur titres et références avec épreuves de direction.

Prise de fonctions le 1er janvier 1977.

Possibilité de jumeler les deux postes.

Tous renseignements complémentaires en mairie de Vichy, Service du Personnel - Tél. : 98.92.36 poste 325. Candidatures jusqu'au 31-10-76.

MUSIQUE DE L'AIR

Tél. 533.74.90 - Poste 54-96

Des concours s'adressant à des candidats, âgés de 17 à 33 ans, ayant ou non satisfait aux obligations légales du service national actif, auront lieu prochainement à la Musique de l'Air pour le recrutement de musiciens jouant le trombone.

— Morceau symphonique de Philippe Gaubert, éditions Leduc ; — Lecture à vue.

La Clarinette. Epreuves du concours : — Sonatine de Pierre Sancan, éditions Durand ;

— Lecture à vue.

Notation : Chaque épreuve est notée de 0 à 20, tout candidat n'obtenant pas la note moyenne de 10-20 dans chacune des épreuves sera éliminé.

Taille minimum : 1 m. 65.

Les candidats devront adresser leur demande directement à M. le chef de la Musique de l'Air, 26, bd Victor, 75996 Paris-Armées.

Clôture des inscriptions : 25 octobre 1976.

Les dates, heures et lieux de ces concours seront communiqués aux candidats en temps utile, à condition toutefois que rien ne s'oppose à ce que leur candidature soit retenue.

Il ne sera répondu qu'aux lettres accompagnées d'une enveloppe timbrée pour la réponse. Aucune indemnité de déplacement ou de séjour n'est allouée aux candidats civils désireux de se présenter à ces concours.

Les militaires des armées de terre et de mer peuvent se présenter à condition d'être dans les 6 derniers mois de contrat.



**150 ans d'expérience
nous ont confirmé
que rien ne vaut
la méthode traditionnelle
pour fabriquer
un instrument de musique
de premier choix.**

Au cours du siècle dernier, Monsieur Buffet et quelques artisans habiles comme lui se sont consacrés à la facture des meilleurs instruments à vent. Ils travaillaient presque entièrement à la main. Soigneusement. Passionnément. Parce que c'était la seule façon d'atteindre la plus haute qualité.

Aujourd'hui comme depuis 1825, produire cette qualité d'instrument, c'est toujours, chez Buffet Crampon, l'affaire d'artisans les plus habiles travaillant selon les principes qui ont fait leur preuve dans le temps.

Le timbre riche et sonore, l'émission facile, la régularité de gamme irréprochable (qualités propres autant à nos modèles d'étude Evette qu'à nos modèles professionnels) suscitent le respect des musiciens les plus exigeants partout dans le monde.

Clarinettes, saxophones, hautbois, cors anglais et bassons.

Essayez-les chez les meilleurs spécialistes d'instruments de musique.

Buffet Crampon.

Digne de votre talent.



5, rue Maurice Berteaux / 78200 Mantes-la-Ville



BATTERIES - FANFARES

CONCOURS DE MUSIQUE 1977

Morceaux imposés

FORMATION A

CLAIRONS, CLAIRONS BASSES ET BATTERIES

	Auteurs	Editeurs
3ème DIVISION (toutes sections) Vive la Joie	A. Giraud	G. Besson
2ème DIVISION (toutes sections) Joyeux Tapins	G. Lacroix	Margueritat
1ère DIVISION (toutes sections) Bourgeois	L. Delbecq	R. Martin
DIVISION SUP. (toutes sections) Pirouette (1)	A. Tremine	Margueritat
DIVISION D'EXCELLENCE ET D'HONNEUR Légende Mystérieuse	Gourdin	R. Martin

FORMATION B et C

CLAIRONS, CLAIRONS BASSES, TROMPETTES, TROMPETTES BASSES, CORS et BATTERIES, Même FORMATION SANS LES CORS EN B

	Auteurs	Editeurs
3ème DIVISION (toutes sections) Les Jouvenceaux	R. Goute	Philippo
2ème DIVISION (toutes sections) Le Baty	J. Decamps	Margueritat
1ère DIVISION (toutes sections) Tyroler Parade (4)	L. Delbecq	R. Martin
DIVISION SUP. (toutes sections) Fête à Sablon (3)	A. Tremine	Margueritat
DIVISION D'EXCELLENCE ET D'HONNEUR La Grande Patrouille (5)	R. Fayeule	Philippo

FORMATION D

CLAIRONS, CLAIRONS A PISTON, CLAIRONS BASSES ET BATTERIES

	Auteurs	Editeurs
3ème DIVISION (toutes sections) L'Issard Oloronais	A. Flquet	Champel
2ème DIVISION (toutes sections) Quand Même	A. Tremine	Champel
1ère DIVISION (toutes sections) Vers Tarbes	Gadenne	Champel
DIVISION SUP. (toutes sections) Fêtons la Jeunesse	Gadenne	Champel
DIVISION D'EXCELLENCE ET D'HONNEUR Sur les Bords de l'Yvette	L. Beaumont	R. Martin

FANFARES DE TROMPETTES

	Auteurs	Editeurs
3ème DIVISION (toutes sections) Honneur au 403ème RAA	A. Tremine	Champel
2ème DIVISION (toutes sections) Blindés en Sarre	A. Souplet	R. Martin
1ère DIVISION (toutes sections) Jocarigra (6)	P. Bréard	Philippo
DIVISION SUP. (toutes sections) Plaintive	G. Buffart	R. Martin
DIVISION D'EXCELLENCE ET D'HONNEUR Dans l'Oasis	A. Gossez	Champel

FANFARES DE TROMPES... FORMATION E... et FORMATION SPECIALE F

Les morceaux seront fixés sur demande. Ecrire à M. André TREMINE, Conseiller Technique de la CMF chargé des Batteries Fanfares, 6, Place Duburg — 33800 BORDEAUX.

BATTERIES FANFARES DE MARCHÉ

Il est entendu que dans cette formation seuls les TAMBOURS, CLAIRONS, TROMPETTES et CORS seront jugés et non l'harmonie ou la fanfare les accompagnant, les Sociétés se présentant dans les groupe A et B fanfares de marche ne pourront concourir qu'en 3ème, 2ème et 1ère Division.

Au-delà de la 1ère Division, les Fanfares de marche qui désirent accéder à la DIVISION SUPERIEURE devront OBLIGATOIREMENT CONCOURIR EN BATTERIE-FANFARE FORMATION A, B ou C.

GROUPE A : TAMBOURS ET CLAIRONS accompagnés par une harmonie ou une Fanfare.

	Auteurs	Editeurs
3ème DIVISION Shaka et Twirling	M. Delguidice	R. Martin
2ème DIVISION Saint-Exupéry (7)	B. Delli et A. Tremine	R. Martin
1ère DIVISION Guynemer	R. Clerisse	R. Martin

GROUPE B : TAMBOURS, CLAIRONS, TROMPETTES ET CORS accompagnés par une harmonie ou une fanfare.

	Auteurs	Editeurs
3ème DIVISION Défilé de Bresse	L. Delbecq	R. Martin
2ème DIVISION Le Lorrain	G. Allier	R. Martin
1ère DIVISION Le Défilé de Normandie	R. Coiteux	Margueritat

N.B. — Il est bien entendu que les batteries fanfares qui prendront part à plusieurs concours la même année ne pourront obtenir qu'un seul 1er prix ascendant.

LES EDITIONS DE DISQUES

- PIROUETTE est enregistré sur disque 45 tours CHARAVOX-CORELIA, B. Postale No 3, 91780 CHALO-SAINT-MARS.
- FETE A SABLON est enregistré sur disque 45 tours CHARAVOX-CORELIA.
- TYROLER PARADE est enregistré sur disque R.M. No 74774 R. MARTIN.
- LA GRANDE PATROUILLE est enregistré sur disque JANERET-VEGA.
- JOCARIGRA est enregistré sur disque DECCA A. C. L. 825.
- SAINT-EXUPERY est enregistré sur disque 45 tours CHARAVOX-CORELIA.

LES EDITIONS DE MUSIQUE

A. LEDUC. — 175, rue Saint-Honoré — 75001 PARIS
R. MARTIN — 9, rue Boccard — 71 MACON (Saône-et-Loire)
FORTER. — 45, rue du Cardinal-Mathieu — 54 NANCY (M. et Moselle)
GRAS. — 36, rue Pape-Carpentier — 72 LA FLECHE (Sarthe).
LEDUC. — 175, rue Saint-Honoré — 75 PARIS (1er)
J. M. CHAMPEL — B.P. No 2 — 01 NEUVILLE/AIN (Ain).
RENATO-DESLAURIER. — 25, rue Michel-le-Comte — 75 PARIS (3^e)
LES EDITIONS DE PARIS. — 28 bd Poissonnière — 75 PARIS (9^e)
MARGUERITAT. — 290, av. Victor-Hugo — 94120 FONTENAY-S-BOIS.
PHILIPPO. — 24, bd Poissonnière — 75 PARIS (9^e)
A. DAUGE. — 8, rue W.-Churchill. — 57 METZ (Moselle).
ALPHA. — 54, rue d'Hauteville — 75 PARIS (10^e)
P. BREARD. — 8, allée Jean-Boulin. — 92 CHATENAY-MALABRY.
J. DECAMPS. — 11, av. Georges-Lafenestre — 75 PARIS (14^e)
Georges BESSON. — 03300 CUSSET.

SONNERIES REGLEMENTAIRES ET MARCHES AU TAMBOUR IMPOSEES

3ème Division. — Ouvrez le bois, Rappel de pied ferme, 1er, 2ème et 3ème marche ou tambour (1er groupe).

2ème Division. — Au drapeau, Aux champs, Garde à vous, 1ère, 2ème et 3ème marche au tambour (2ème groupe).

1ère Division. — Au drapeau, Aux champs, Aux morts, 1ère, 2ème et 3ème marche ou tambour (3ème groupe).

Division Supérieure, d'Excellence et d'Honneur. — Toutes les sonneries, 1ère, 2ème, 3ème, 4ème et 5ème marche ou tambour (4^e groupe).

Toutes les sonneries et batteries ci-dessus seront prises pour les clairons, dans le Guide pratique du Fanfariste, de A. Trémine (éditions Renato-Deslauriers, 25, rue Michel-le-Comte, 75003 Paris) et pour les tambours, dans le Nouvel enseignement pratique du Tambour (tome II) du même auteur (Editions Robert Martin, Charnay-lès-Macon, 71000 Macon).

En outre la « Marseillaise » est exigée des formations D, E et F (arrangement pour Batterie-Fanfare, de A. Trémine, éditions J.-M. Champel, Neuville-sur-Ain, 01160 Pont-d'Ain).

FANFARES DE TROMPETTES

3ème Division. — Ouvrez le bois, Fermez le bois, Garde à vous, 2ème Division. — A l'étendard, Le rappel pour honneurs, La Générale.

1ère Division. — A l'étendard, La générale, Aux morts.

Divisions Supérieure, d'Excellence et d'Honneur. — Toutes les sonneries.

Toutes ces sonneries seront prises dans le Guide pratique du Fanfariste de A. Trémine (Editions Renato-Deslauriers, 25, rue Michel-le-Comte, 75003 Paris).

FANFARES DE TROMPES

3ème Division. — Sortie de l'eau, Le retour de la chasse.

2ème Division. — L'adieu des maîtres, la Saint Hubert.

1ère Division. — La curée, L'hallali.

Divisions Supérieure, d'Excellence et d'Honneur. — Toutes les sonneries ci-dessus plus le Point du jour.

Toutes ces sonneries devront être prises dans le Recueil pratique du Sonneur de A. Devat (Editions Alphonse Leduc, 175, rue St-Honoré, 75001 Paris).

FORMÉ des meilleurs instrumentistes des grands orchestres symphoniques parisiens (Opéra de Paris, Orchestre de Paris, Garde Républicaine...)

L'ENSEMBLE DE CUIVRES FRANÇAIS

Vous propose un concert d'œuvres classiques.

L'Ensemble de Cuivres Français présente toutes les garanties souhaitables car les cinq solistes présentés sont des musiciens entraînés depuis de longues années à l'exploration méthodique d'un domaine qui leur est devenu familier.

Les nombreux concerts qu'ils ont donné en France comme à l'étranger, les Festivals où leur apparition fut saluée avec enthousiasme, en témoignent avec éclat.

Pour tous renseignements : Ecrire au Journal qui transmettra.

L'Ensemble de Cuivres Français joue les Instruments BACH. En vente chez Henri SELMER à Paris.

MERLIN

la flûte soprano scolaire



PLASTIQUE

Doigté baroque
Double perforation
ou
Doigté moderne



BOIS

Doigté baroque
Double perforation

Doigté moderne
Simple perforation

Chez votre fournisseur ou chez :

ALPHONSE 175, rue Saint-Honoré 75001 Paris
LEDUC Tel. : 260 62 47 - 260 48 61 - 260 65 26

Manifestations 1976 - 1977

DATES	LOCALITES ET DEPARTEMENTS	CONCOURS	S'ADRESSER
5 juin 1977	SAINT-SATUR (Cher)	Concours International.	M. Léon ROUET, 76, rue du Commerce, Saint-Satur, 18300 Sancerre (tél. 54.05.15).
26 juin 1977	CHALAIS (Charente)	Concours National ouvert à toutes formations y compris majorottes.	M. Delage Henry, président de « La Fraternelle », 16210 Chalais.
CONGRES			
3 octobre 1976	CHAMBERY (Savoie)	Assemblée générale de l'Union départementale - Célébration du 50ème anniversaire de l'U.D. (Conservatoire, 9 h. 30).	M. Serge HERLIN, Conservatoire National de Musique, 2, rue Macarrot, Chambéry (73000).
10 octobre 1976	MONTÉLIMAR (Drôme)	Assemblée générale de la Drôme (9 h. 30).	Fédération du Sud-Est, 284, rue Vendôme, 69003 Lyon.
17 octobre 1976	TOURNON (Ardèche)	Assemblée générale de l'Ardèche (matinée, 10 h.).	Fédération du Sud-Est, 284, rue Vendôme, 69003 Lyon.
23 octobre 1976	LYON (Rhône)	Assemblée générale du Rhône (15 h., M.J.C., 101, Bd des Etats-Unis).	Fédération du Sud-Est, 284, rue Vendôme, 69003 Lyon.
24 octobre 1976	THONON-LES-BAINS (Haute-Savoie)	Assemblée générale de la Haute-Savoie (15 h.).	Fédération du Sud-Est, 284, rue Vendôme, 69003 Lyon.
24 octobre 1976	CABOURG (Calvados)	Congrès de la Fédération musicale de Normandie et d'Euro-et-Loir.	M. André Petit, président, 100 ter, Bd Herbot-Fournet, 14100 Lisieux (tél. 62.18.47).

 Pour les Sociétés de Musique voyageant avec leur autocar

S. C. T. T. V. TRANSATOUR

L'Agence officielle de la Confédération Musicale de France propose un séjour à PARIS de deux jours avec visite de Paris et de Versailles, avec guide, tour sur la Seine en bateaux-mouches, hôtel et repas. Possibilité d'organiser une soirée au théâtre sur demande. Au prix de 127 F par personne (groupe de 40 personnes minimum).

Pour tous renseignements : S.C.T.T.V. TRANSATOUR, 34, rue de Lisbonne, 75008 PARIS — Lic. 183 — Tél. 522.83.37

MUSIQUE DE KIOSQUE

On peut regretter que la télévision et la radio aient petit à petit chassé de nos squares et jardins publics, les harmonies qui, sous le kiosque en forme de chapeau chinois, enchantaient promeneurs et mélomanes. Il s'agissait pourtant bien là de véritable culture populaire, joyeuse et formatrice.

A côté de morceaux de bravoure qui permettaient aux solistes de briller, telle cette Myrto-Polka militaire de Alexandre Petit, encadrée de deux sonneries écrites à la gloire des hussards, et qui sont connus de tous, le disque nous réserve trois inédits de classe.

La Marche Indienne de Adolphe Sellenick, qu'il y a à peine plus de cent ans, fut écrite pour le Prince de Galles, futur Edouard VII, par le premier grand chef de la Garde Républicaine.

C'est à la Duchesse d'Orléans, Princesse de Mecklembourg-Schwerin, que Johann Strauss père dédia cette valse très brillante intitulée Paris, en 1837. L'orchestration est de Désiré Dondeyne.

Plus émouvante est sans nul doute l'œuvre de Paul Ladmirault, Les Sablaises, suite d'orchestre, écrite vers la fin du siècle (l'auteur n'avait pas vingt ans !).

La maîtrise d'exécution et l'allégresse de l'interprétation de la formation des Gardiens de la Paix font de ce disque un reflet fidèle de l'atmosphère des dimanches de la Belle Epoque.

Musique de kiosque. Un disque MC 7035 A. Prix 40 F. Franco 45 F.

Déjà parus dans la même collection : Marchés de Circonstances N° 1 - Marchés de Circonstances N° 2 - Marchés militaires allemands - Marchés funèbres.

Nouvelles de Belgique

La Fanfare Royale « l'Union » de Londerzeel (Belgique) souhaite entrer en contact avec une société musicale française pour défiler et donner un concert, au cours d'un voyage touristique en France pendant le mois de mai, juin ou septembre 1977.

Nous invitons les sociétés intéressées à se faire connaître à la C.M.F., étant entendu que tous les frais seraient supportés par la société belge.

Il est précisé que cette fanfare est classée depuis 1954 dans la division nationale belge la plus élevée et qu'elle a remporté en 1971 à Cloppenburg et en 1974 à Lünen-Dortmund les plus belles récompenses.

Cette société comporte 2 groupements, la batterie-fanfare et l'harmonie-fanfare, au total 85 exécutants. Le directeur est M. Van Regemoorter, professeur d'académie de musique d'Assc.

COMMUNIQUE

L'Association des concerts de Saint Thomas d'Aquin va inaugurer en octobre prochain sa sixième saison musicale.

Elle proposera une dizaine de concerts, qui auront lieu en l'église Saint Thomas d'Aquin (1, place Saint Thomas d'Aquin, Paris-7ème, métro rue du Bac) dont vous trouverez le détail ci-après. Parmi les artistes et formations qui se produiront, signalons la Chorale Elisabeth Brasseur, La Camerata de Paris, Lionel Rogg, organiste, l'Ensemble Vocal Guillaume Dufay.

Pour tout renseignement, s'adresser au siège social, 5, rue Antoine-Villon, 75012 Paris.

Weltklang.
Des instruments à vent dont le prix ne fait pas de bruit.
Distribué en France par Couesnon.

Weltklang. Les instruments de qualité les moins chers d'Europe.

Couesnon-Distribution 31 rue des Cailloux Clichy Tél. 739.68.10

Exportateur : DEMUSA BERLIN R.D.A.

- 1 — Harmonies
- 2 — Fanfares
- 3 — Batteries-Fanfares
- 4 — Fanfares de trompettes
- 5 — Fanfares de trompes
- 6 — Orchestres symphoniques
- 7 — Orchestres harmono-symphoniques

Les Sociétés doivent obligatoirement concourir dans l'une des seize catégories ci-après :

Article 4. — Catégories de Sociétés

Le présent Règlement Confédéral s'applique impérativement à tous les concours de musique organisés sous l'égide de la Confédération Musicale de France par une Fédération ou, avec l'accord de la Fédération Intéressée, par une Union Départementale ou une Société fédérée. Le Règlement particulier, établi pour chaque concours par le Comité d'organisation, devra s'y référer expressément et ne pourra édicter de dispositions contraires à celles du présent Règlement.

Article 3. — Concours internationaux

Un concours ne peut être qualifié international que s'il est ouvert effectivement aux Sociétés des pays étrangers avec l'accord de la Confédération internationale des Sociétés Populaires de Musique.

Article 2. — Qualification des divers concours

Un concours peut être qualifié départemental, interdépartemental, fédéral, interfédéral, régional, international ou national, selon l'étendue du territoire sur lequel les organisateurs ont l'intention d'inviter des Sociétés. Le présent Règlement Confédéral s'applique impérativement à tous les concours de musique organisés sous l'égide de la Confédération Musicale de France par une Fédération ou, avec l'accord de la Fédération Intéressée, par une Union Départementale ou une Société fédérée. Le Règlement particulier, établi pour chaque concours par le Comité d'organisation, devra s'y référer expressément et ne pourra édicter de dispositions contraires à celles du présent Règlement.

Article 1er. — Caractère impératif du Règlement Confédéral

DISPOSITIONS GENERALES

CHAPITRE I

Le texte qui suit a été adopté par l'Assemblée Générale de la C.M.F. le 12 mars 1976.

Il devra être obligatoirement appliqué à partir du 1er janvier 1977.

DES CONCOURS DE MUSIQUE

REGLEMENT CONFEDERAL

121, Rue La Fayette, 75010 PARIS

CONFEDERATION MUSICALE DE FRANCE

6

Les trompettes d'harmonie assurent les parties de trompettes de cavalerie ; les trombones, barytons et basses, les parties de trompettes basses ; les contrebasses les parties de trompettes contrebasses ; les cors et les altos les parties de trompes en mi b.

Article 22. — Fanfares de trompes

Ces Sociétés sont composées de 1ère, 2ème, 3ème et 4ème trompes, et de trompes basses.

Article 23. — Orchestres symphoniques

A partir de la Division Supérieure, le piano n'est admis qu'à défaut de harpe ou de célesta et seulement pour assurer la partie de ces instruments ou dans le cas d'exécution d'une œuvre avec piano obligé.

Article 24. — Orchestres harmono-symphoniques

En raison de leur composition particulière, ces orchestres devront toujours être classés à part, même si les nécessités de l'organisation du concours conduisaient à les faire juger par le même Jury que des formations différentes.

Article 25. — Orchestres à plectre ou à cordes pincées

On distingue deux formations, dont la composition est la suivante :
Formation A : Mandolines (1ère et 2ème parties), mandoles, guitares, mandolincelles, contrebasses à cordes (pizzicati), percussion.
Formation B : Aux instruments de la formation A peuvent s'ajouter deux flûtes, un hautbois, une clarinette, des contrebasses à cordes (col arco et pizzicati), des violoncelles (pour doubler ou remplacer les mandolincelles), une harpe.

Les instruments à vent, ne constituant qu'un élément d'apport dans le coloris général de la sonorité des orchestres à plectre, devront obligatoirement exécuter une partie spéciale et non doubler intégralement une des parties du quatuor à plectre.
L'emploi de violons est interdit dans tous les cas.

Article 26. — Orchestres d'accordéons

On distingue trois formations :
Formation A - Accordéons à basses composées.
Formation B - Accordéons à basses chromatiques.
Formation C - Utilisant les deux types d'instruments.
Le nombre des instruments autres que les accordéons, contrebasses à cordes et percussion ne devra pas excéder dix pour cent de l'effectif total.

Article 27. — Ensembles de musique de chambre

Il s'agit de formations à effectif réduit, par exemple trios de cordes, d'anches ou de cuivres, quatuors à cordes, quatuors ou quintettes de bois ou de cuivres, etc... spécialisés dans l'interprétation d'œuvres originales de musique de chambre ou de transcriptions d'œuvres de musique de chambre.

L'exécution d'arrangement d'œuvres orchestrales ne sera pas admise.

Article 28. — Groupes instrumentaux divers

Cette catégorie a pour objet de permettre de concourir à des formations à faible effectif ne rentrant pas dans les dix catégories précédentes, et qui, par des arrangements appropriés à leur composition, permettent à des ama-

ment prévues, les Sociétés qui ne respecteraient pas cet engagement.
ment du droit d'inscription et la perte du droit aux indemnités éventuelles.
les conséquences que cela comporte, et notamment la perte du remboursement.
Seront considérées comme n'ayant pas pris part au Concours, avec toutes les conséquences que cela comporte, et notamment la perte du remboursement.
du Concours établi par le Comité d'organisation.
réserves au présent Règlement Confédéral, ainsi qu'au Règlement particulier.
En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

En envoyant leur adhésion, les Sociétés s'engagent à se conformer sans Article 60. — Engagement résultant de l'adhésion

12

7

teurs de faire de la musique d'ensemble dans des localités où il n'est pas possible de constituer une société de formation normale.

De telles formations ne peuvent concourir qu'en 3ème, 2ème et 1ère Divisions.

Article 29. — Chorales

Les chorales se divisent en quatre formations : chorales masculines, chorales féminines, chorales mixtes, chorales enfantines ou scolaires.

Toutes les chorales doivent chanter sans accompagnement.

L'accompagnement peut toutefois être toléré pour les formations enfantines ou scolaires.

Pour les chorales d'Alsace, la 3ème Division ne comporte que les 1ère et 2ème sections.

Article 30. — Majorettes

Seules sont admises les formations dont les évolutions sont accompagnées musicalement soit par elles-mêmes, soit par une Société musicale d'une des quatre premières catégories, qu'elles constituent ou non une section de ladite Société.

Ne sont en aucun cas admises les formations de majorettes évoluant sur de la musique enregistrée reproduite par haut-parleur.

Article 31. — Groupes folkloriques

Ces groupes, composés de danseurs et de chanteurs, doivent comprendre leur propre ensemble musical pour accompagner les chants et les danses.

Article 32. — Chorégraphie et danse classique

Les ballets présentés par ces groupements pourront être accompagnés soit par un piano, soit par un ensemble symphonique ou harmonique, soit par de la musique enregistrée.

Article 33. — Théâtre amateur

On distingue deux genres, dramatique et lyrique. Pour ce dernier, le chant pourra être accompagné soit par un piano, soit par un orchestre symphonique complet ou réduit, soit par toute autre formation instrumentale.

CHAPITRE 4

EPREUVES, NOTATION, RECOMPENSES

Article 34. — Morceau imposé et morceaux au choix

Les Sociétés des douze premières catégories énumérées à l'article 4 devront obligatoirement, sous réserve des dispositions spéciales prévues ci-après pour les catégories 3, 4 et 5, exécuter :

1) une œuvre imposée, dont le titre, le nom de l'auteur, le nom de l'arrangeur le cas échéant, le nom et l'adresse de l'éditeur leur seront communiqués au moins trois mois avant la date du concours ; cette œuvre sera désignée par le Comité d'organisation en accord avec la C.M.F.

2) une œuvre « au choix », qui sera tirée au sort par le Directeur de la Société immédiatement avant l'exécution de l'œuvre imposée parmi les deux œuvres présentées par la Société, et obligatoirement choisies dans les listes établies par la C.M.F. correspondant à leur classement ; ces deux œuvres devront ne pas avoir été exécutées dans un concours depuis moins de trois ans ; trois conducteurs de ces deux œuvres devront être remis au Jury par les Sociétés le jour du concours.

La partie technique du concours sera organisée en accord avec le Président de la Fédération sur le territoire de laquelle a lieu le concours. Un délégué de la C.M.F., sera chargé de veiller à l'application stricte du Règlement Confédéral.

Article 53. — Contrôle de la C.M.F.

ORGANISATION

CHAPITRE 6

L'inscription de solistes aux épreuves de solistes donnera lieu pour chacun d'eux au paiement d'un droit d'inscription égal à la moitié du droit d'inscription des sociétés, et qui sera remboursé dans les mêmes conditions.

Article 52. — Inscription aux épreuves de solistes

D'autres épreuves pourront éventuellement être prévues, par le Règlement particulier du Concours pour l'attribution de prix spéciaux.

Les épreuves facultatives susceptibles d'être organisées sont en règle générale des épreuves de solistes.

CHAPITRE 5

EPREUVES FACULTATIVES

Après le Concours, les Directeurs de Sociétés peuvent demander au Comité d'organisation de leur communiquer les appréciations du Jury relatives à leur Société.

Article 50. — Communication des notes et appréciations

Les Jurys seront constitués par le Comité d'organisation, en accord avec la C.M.F. et le Président de la Fédération sur le territoire de laquelle se déroule le Concours. Leurs décisions sont sans appel.

Les Sociétés de niveau le moins élevé seront constituées par les Sociétés appartenant à des catégories voisines, ou classées dans le même Jury. Le même Jury pourra être appelé à juger des Sociétés appartenant à des catégories voisines, ou classées dans le même Jury. Cependant, si leur nombre était trop important, elles pourraient être réparties entre deux ou plusieurs Juries. Si au contraire leur nombre était trop important, elles pourraient être réparties entre deux ou plusieurs Juries.

Toutes les Sociétés de même catégorie et de même classement devront concourir devant le même Jury. Cependant, si leur nombre était trop important, elles pourraient être réparties entre deux ou plusieurs Juries.

Le Jury pourra attribuer une « mention spéciale » aux Directeurs qui se seront particulièrement distingués au cours de l'exécution des morceaux imposés ou « au choix ». Cette mention spéciale figurera sur le diplôme.

Article 49. — Dispositions concernant les Juries.

Article 48. — Mention spéciale au Directeur

11

8

Article 35. — Conditions générales de notation et d'attribution des Prix

Les dispositions du présent article s'appliquent à toutes les Sociétés, sauf dispositions particulières faisant l'objet des articles suivants : la valeur de l'exécution de chacune des deux œuvres visées à l'article 34 est notée sur 15 par chacun des trois membres du Jury ; il est calculé la note moyenne obtenue par l'œuvre imposée et la note moyenne obtenue par l'œuvre « au choix » ; le total de ces deux notes moyennes constitue la moyenne générale.

Les prix sont attribués comme suit selon la valeur de cette moyenne générale :

- de 28 à 30 points, premier prix ascendant ;
- de 25 à 27,5 points, premier prix à l'unanimité ;
- de 22 à 24,5 points, premier prix ;
- de 15 à 21,5 points, deuxième prix ;
- moins de 15 points, il n'est attribué aucun prix.

Les prix ayant pour objet de sanctionner la valeur individuelle des Sociétés, et non leur valeur relative, il peut être attribué plusieurs prix de chaque niveau, de même qu'il peut n'être attribué aucun prix d'un niveau donné. Il est précisé que seul un premier prix ascendant permet d'accéder au classement immédiatement supérieur.

Article 36. — Dispositions spéciales aux Batteries-Fanfars

Les dispositions particulièrement définies par le présent article s'appliquent aux Sociétés de la catégorie 3 de l'article 4.

Ces Sociétés n'auront à présenter qu'un seul morceau « au choix » pris dans les listes établies par la C.M.F. ; il n'y aura donc pas de tirage au sort.

En plus du morceau imposé et du morceau « au choix », ces Sociétés devront exécuter à la demande du Jury une ou plusieurs des sonneries réglementaires et des marches au tambour figurant sur les listes établies par la C.M.F. correspondant à leur classement.

En outre la « Marseillaise » sera exigée des Formations D, E et F.

Article 37. — Dispositions spéciales aux Fanfares de trompettes

Les Fanfares de trompettes de cavalerie n'auront à présenter qu'un seul morceau « au choix » pris dans les listes établies par la C.M.F. ; il n'y aura donc pas de tirage au sort.

En plus du morceau imposé et du morceau « au choix », ces Sociétés devront exécuter à la demande du Jury une ou plusieurs des sonneries réglementaires de cavalerie figurant sur les listes établies par la C.M.F. correspondant à leur classement.

Article 38. — Dispositions spéciales aux Fanfares de Trompes

Les Fanfares de Trompes n'auront à présenter qu'un seul morceau « au choix » pris dans les listes établies par la C.M.F. ; il n'y aura donc pas de tirage au sort.

En plus du morceau imposé et du morceau « au choix », ces Sociétés devront exécuter à la demande du Jury une ou plusieurs des sonneries de vénerie figurant sur les listes établies par la C.M.F. correspondant à leur classement.

Article 39. — Dispositions concernant les Formations F

En ce qui concerne les Formations F, il est précisé que seuls les tambours et clairons exécuteront les sonneries réglementaires. En revanche les morceaux imposés et « au choix », ainsi que la Marseillaise seront jugés sur l'ensemble de la Formation.

Les Sociétés devront se présenter avec les seuls éléments inscrits sur le Livret d'identité.

Article 10. — Remplacement de musiciens absents

Imposé et du morceau « au choix » exécuté. Il sera rendu lors de la remise des récompenses, mis à jour et paraphé par les membres du Jury. Il devra mentionner le titre et l'auteur du morceau.

Le Livret d'identité délivré par la C.M.F., obligatoirement pour toutes les Sociétés concurrentes dans leur catégorie, devra parvenir au Comité d'organisation au plus tard un mois avant les épreuves.

Article 9. — Livret d'identité

Par exemple, une Société comprenant une harmonie, une batterie-fanfare et un groupe de majorettes devra présenter trois livrets d'identité et adresser un groupe de majorettes devra présenter trois livrets d'identité et adresser un livret d'identité à chacune de ces sections de la Société doit concourir dans sa catégorie.

Article 8. — Sociétés comportant plusieurs sections

Les Sociétés comportant plusieurs sections dont chacune désire concourir dans sa catégorie, devront présenter pour chaque section un livret d'identité délivré par la C.M.F. et adresser autant de demandes et de droits d'inscription.

Article 7. — Demande et droit d'inscription

En adressant au Comité d'organisation sa demande d'inscription à un concours, toute Société devra y joindre une attestation du Président de sa Fédération, certifiant qu'elle a rempli toutes ses obligations envers ladite Fédération.

Elle doit également y joindre le droit d'inscription fixé par le Comité d'organisation ; ce droit sera remboursé après le concours aux Sociétés qui s'y seront effectivement présentées.

Article 6. — Interdiction de concourir aux Sociétés organisatrices

Il est interdit à toutes les Sociétés participant à l'organisation d'un concours de prendre part à ce dernier.

Article 5. — Formations Juniors

La définition des Formations Juniors, ainsi que les dispositions particulières qui leur sont applicables font l'objet de l'annexe I au présent Règlement.

Article 4. — Formations Juniors

8 — Orchestres à plectre ou à cordes pincées

9 — Orchestres d'accordéons

10 — Ensembles de musique de chambre

11 — Groupes instrumentaux divers

12 — Chorales

13 — Majorettes

14 — Groupes folkloriques

15 — Chorégraphie et danse classique

16 — Théâtre amateur.

21

5

contrebasses simples et à pistons, trompettes contrebasses, tambours, grosse caisse, cymbales, triangle, fifres (ad libitum). Instruments d'harmonie tolérés : comme pour la formation D, plus trombones.

Article 18. — Emploi des instruments d'harmonie tolérés

Les instruments d'harmonie énumérés à l'article précédent ne sont tolérés que dans les Sociétés des 3ème, 2ème et 1ère Divisions, où ils doivent seulement remplacer ou doubler les instruments de la formation normale.

Les cornets, trompettes d'harmonie et bugles assureront les parties de clairons à pistons ; les trombones, les parties de trompettes basses et de trompettes contrebasses ; les barytons, basses et contrebasses, les parties de clairons basses et de clairons contrebasses avec ou sans pistons ; les petites flûtes, les parties de fifres.

Pour éviter de dénaturer la sonorité des clairons simples et des clairons à 1 ou 2 pistons, il est recommandé de remplacer, dans la mesure du possible, les cornets et trompettes d'harmonie par des bugles si bémol.

Dans les concours, le jury tiendra compte de la composition instrumentale et, de préférence, les soli seront assurés par un clairon à pistons ou un bugle.

Il est indispensable de faire assurer les deuxième et troisième parties, ainsi que les deuxième parties de basses, que trop de directeurs ont tendance à négliger, ce qui dénature les morceaux exécutés ; le jury en tiendra compte pour l'attribution des points.

Il est interdit de se servir de clairons basses, de grosse caisse et de cymbales pour l'épreuve de sonneries ou de batteries réglementaires.

Article 19. — Formation spéciale F

Il s'agit, d'une manière générale, d'une Formation de 20 à 30 exécutants, comprenant des instruments de batterie-fanfare des Formations A, B et C et un certain nombre d'instruments d'harmonie exécutant des parties distinctes de celles des instruments de batterie-fanfare.

Ces formations ne peuvent concourir que dans les 3ème, 2ème et 1ère Divisions.

Article 20. — Batteries-Fanfars de Marche

On donne cette appellation à des Sociétés formées :

— soit de tambours et clairons, accompagnés par une Harmonie ou une Fanfare (Groupe I) ;

— soit de tambours, clairons, trompettes de cavalerie et trompes en mi bémol, accompagnée par une Harmonie ou une Fanfare (Groupe II).

Ces sociétés ne peuvent concourir que dans les 3ème, 2ème et 1ère Divisions. Il est par ailleurs précisé que seuls les tambours, clairons, trompettes et trompes de chasse sont jugés, et non l'Harmonie ou la Fanfare qui les accompagne, ce qui revient à juger le Groupe I comme une Batterie-Fanfare de Formation A, et le Groupe II comme une Batterie-Fanfare de Formation C.

Article 21. — Fanfares de trompettes de cavalerie

La composition de ces formations est la suivante : trompettes de cavalerie, trompes en mi bémol, trompettes-cors, trompettes altos, trompettes basses, trompettes contrebasses, caisse claire, grosse caisse, cymbales, triangle et timbales.

Instruments d'harmonie tolérés : trompettes d'harmonie, trombones, barytons, basses, contrebasses à pistons, cors, altos, pour doubler ou remplacer les instruments de la formation normale.

Article 47. — Attribution de primes diverses
 Lorsque des primes en espèces ou en nature (instruments, vases de Sèvres, etc.) seront prévues, leur attribution sera décidée par le Comité d'organisation en accord avec le Représentant de la C.M.F.

Article 46. — Proclamation des résultats
 Les résultats ne seront proclamés que lors de la distribution des prix et récompenses. Chaque Société recevra un diplôme signé par les membres du jury.

Article 45. — Dispositions concernant les Formations Théâtre amateur
 Les formations se présentant dans la catégorie 16 (Théâtre amateur) devront interpréter, selon leur genre, un fragment d'un ouvrage dramatique ou lyrique d'une durée maximum de vingt minutes. Ce fragment devra être constitué d'une suite de scènes s'enchaînant normalement dans l'ouvrage. Avant le début de l'épreuve, trois exemplaires du texte ou du livret et de la partition chant et piano devront être remis au jury.

Article 44. — Notation des Formations Chorégraphiques et Danse classique
 Les formations se présentant dans la catégorie 15 (Chorégraphie et danse classique) devront exécuter un ballet à leur choix, d'une durée maximum de quinze minutes. Cette épreuve sera notée de la façon suivante :

TOTAL	60 points
— valeur de l'interprétation	20 points
— mise en scène	20 points
— costumes	10 points
— choix de l'œuvre	10 points

Le barème de notation sera le suivant :

a) pour les danses authentiques des danses	5 points
costumes, y compris l'authenticité	10 points
présentation et mise en scène	5 points
valeur de l'exécution	10 points
b) pour les chants et les instruments authentiques de la musique	10 points
valeur de l'interprétation	10 points
présentation	10 points

Article 14. — Confirmation du classement
 Toute Société classée en Division d'Honneur, d'Excellence ou Supérieure ayant obtenu dans un concours au moins un Premier Prix sera confirmée dans son classement pour une nouvelle période de cinq ans à dater de ce concours. Dans le cas contraire, elle ne conservera son classement que jusqu'à l'expiration de la période de cinq ans en cours.

Article 13. — Épreuves de classement
 Les Sociétés ayant perdu leur classement en application de l'article 12, 2ème alinéa, les Sociétés n'ayant jamais concouru, et les Sociétés se croyant dans l'impossibilité de se maintenir dans le classement auquel elles appartiennent, devront, avant de se présenter à un concours, demander à leur Fédération à subir des épreuves de classement, lesquelles devront être mentionnées sur le livret.

Article 12. — Durée de validité du classement
 Toute Société désirant participer à un concours devra obligatoirement se faire inscrire dans la Division et la Section auxquelles elle appartient en vertu du classement résultant du dernier concours auquel elle a pris part. Ce classement, ainsi que l'année et le lieu du concours correspondant, doit figurer sur le livret d'identité.

Articles 11. — Divisions et sections
 Les Sociétés sont classées dans les douze Divisions et Sections énumérées ci-après :

Division d'Honneur
 Division d'Excellence : 1ère et 2ème Sections
 Division Supérieure : 1ère et 2ème Sections
 Première Division : 1ère et 2ème Sections
 Deuxième Division : 1ère et 2ème Sections
 Troisième Division : 1ère, 2ème et 3ème Sections

Article 11. — Divisions et sections
 Les Sociétés sont classées dans les douze Divisions et Sections énumérées ci-après :

Article 12. — Durée de validité du classement
 Toute Société désirant participer à un concours devra obligatoirement se faire inscrire dans la Division et la Section auxquelles elle appartient en vertu du classement résultant du dernier concours auquel elle a pris part.

Article 13. — Épreuves de classement
 Les Sociétés ayant perdu leur classement en application de l'article 12, 2ème alinéa, les Sociétés n'ayant jamais concouru, et les Sociétés se croyant dans l'impossibilité de se maintenir dans le classement auquel elles appartiennent, devront, avant de se présenter à un concours, demander à leur Fédération à subir des épreuves de classement, lesquelles devront être mentionnées sur le livret.

Article 14. — Confirmation du classement
 Toute Société classée en Division d'Honneur, d'Excellence ou Supérieure ayant obtenu dans un concours au moins un Premier Prix sera confirmée dans son classement pour une nouvelle période de cinq ans à dater de ce concours.

Article 47. — Attribution de primes diverses
 Lorsque des primes en espèces ou en nature (instruments, vases de Sèvres, etc.) seront prévues, leur attribution sera décidée par le Comité d'organisation en accord avec le Représentant de la C.M.F.

Article 46. — Proclamation des résultats
 Les résultats ne seront proclamés que lors de la distribution des prix et récompenses. Chaque Société recevra un diplôme signé par les membres du jury.

Article 45. — Dispositions concernant les Formations Théâtre amateur
 Les formations se présentant dans la catégorie 16 (Théâtre amateur) devront interpréter, selon leur genre, un fragment d'un ouvrage dramatique ou lyrique d'une durée maximum de vingt minutes.

Article 44. — Notation des Formations Chorégraphiques et Danse classique
 Les formations se présentant dans la catégorie 15 (Chorégraphie et danse classique) devront exécuter un ballet à leur choix, d'une durée maximum de quinze minutes.

Article 14. — Confirmation du classement
 Toute Société classée en Division d'Honneur, d'Excellence ou Supérieure ayant obtenu dans un concours au moins un Premier Prix sera confirmée dans son classement pour une nouvelle période de cinq ans à dater de ce concours.

Article 13. — Épreuves de classement
 Les Sociétés ayant perdu leur classement en application de l'article 12, 2ème alinéa, les Sociétés n'ayant jamais concouru, et les Sociétés se croyant dans l'impossibilité de se maintenir dans le classement auquel elles appartiennent, devront, avant de se présenter à un concours, demander à leur Fédération à subir des épreuves de classement, lesquelles devront être mentionnées sur le livret.

Article 12. — Durée de validité du classement
 Toute Société désirant participer à un concours devra obligatoirement se faire inscrire dans la Division et la Section auxquelles elle appartient en vertu du classement résultant du dernier concours auquel elle a pris part.

Articles 11. — Divisions et sections
 Les Sociétés sont classées dans les douze Divisions et Sections énumérées ci-après :

Division d'Honneur
 Division d'Excellence : 1ère et 2ème Sections
 Division Supérieure : 1ère et 2ème Sections
 Première Division : 1ère et 2ème Sections
 Deuxième Division : 1ère et 2ème Sections
 Troisième Division : 1ère, 2ème et 3ème Sections

Article 11. — Divisions et sections
 Les Sociétés sont classées dans les douze Divisions et Sections énumérées ci-après :

Article 12. — Durée de validité du classement
 Toute Société désirant participer à un concours devra obligatoirement se faire inscrire dans la Division et la Section auxquelles elle appartient en vertu du classement résultant du dernier concours auquel elle a pris part.

Article 13. — Épreuves de classement
 Les Sociétés ayant perdu leur classement en application de l'article 12, 2ème alinéa, les Sociétés n'ayant jamais concouru, et les Sociétés se croyant dans l'impossibilité de se maintenir dans le classement auquel elles appartiennent, devront, avant de se présenter à un concours, demander à leur Fédération à subir des épreuves de classement, lesquelles devront être mentionnées sur le livret.

Article 14. — Confirmation du classement
 Toute Société classée en Division d'Honneur, d'Excellence ou Supérieure ayant obtenu dans un concours au moins un Premier Prix sera confirmée dans son classement pour une nouvelle période de cinq ans à dater de ce concours.

**CHAPITRE 2
 CLASSEMENT**

SOLFÈGES

QUELQUES NOUVEAUTES

Ameller. 23 LECTURES CHANTEES PROGRESSIVES
 clé de sol, fa et ut 4ème en 2 cahiers :
 Cahier I : leçons 1 à 12 (f à mf)
 avec accompagnement 26,20
 sans accompagnement 6,60
 Cahier II : leçons 12 à 23 (f et mf)
 avec accompagnement 26,20
 sans accompagnement 6,60

Baubion. EXERCICES PROGRESSIFS DE LECTURE RYTHMIQUE
 1er cahier. Trois clés, sol, fa 4ème, ut 4ème, séparées et mélangées (f) 11,70
 2ème cahier. Cinq clés, sol, fa 4ème, ut 4ème, ut 3ème, ut 1ère, séparées et mélangées (mf) 11,70
 3ème cahier. Sept clés, sol, fa 4ème, ut 4ème, ut 3ème, ut 1ère, fa 3ème et ut 2ème, séparées et mélangées (mf) 11,70

Berthelot. 20 LEÇONS DE SOLFÈGE sur 4 clés
 Mélangées, sol, fa, ut 3ème et 4ème, avec accompagnement de piano 45,90
 Version a) : 4 clés sans accompagnement 6,90
 Version b) : 5 clés, sol, fa, ut 1ère 3ème et 4ème lignes sans accompagnement 6,90

Bourez. ACTIVITES ET DIVERTISSEMENTS
 solfège mélodique et percussion classique en 5 clés :
 1er livre, clé de sol 13,80
 2ème livre, clé de fa 17,70
 3ème livre, clé d'ut 17,70
 4ème livre, clés d'ut 1ère et 3ème mélangées 17,70

Huguet. LA LECTURE MUSICALE DISSOCIEE
 A - Le rythme parlé, 5 cahiers, chaque 7,90
 A 1 : Débutant et préparatoire — A 2 : Élémentaire I — A 3 : Élémentaire II — A 4 : Moyen I et II — A 5 : Supérieur.

B - La Lecture des clés, 5 cahiers, chaque 7,90
 B 1 : Début (clé de sol) et préparatoire clés de sol et fa mélangées — B 2 : Élémentaire I (clés de sol et fa séparées) — B 3 : Élémentaire II (clés de sol et fa mélangées) — B 4 : Moyen I et II (clés de sol et de fa séparées et mélangées, clés d'ut 4ème, 3ème, 1ère séparées) — B 5 : Supérieur (clés de sol et de fa séparées et mélangées, clés d'ut 4ème, 3ème, 1ère séparées).

Cardin. SOLFÈGE RYTHMIQUE
 2 volumes sans accompagnement en clé de sol (f à d) :
 1er volume, mesures simples 12,50
 2ème volume, mesures composées 10,20
 Les mêmes sur 3 clés mélangées (sol 2ème, fa 4ème et ut 4ème) :
 3ème volume, mesures simples 12,50
 4ème volume, mesures composées 10,20

Le Prev. MUSIQUE
 Chants et rythmes en 6 cahiers progressifs :
 Initiation A : Rythme, notes, intonation 10,20
 Initiation B : Chants, gammes et pulsations 10,20
 Cahier I : degré débutant 10,20
 Cahier II : degré préparatoire 10,20
 Cahier III : clés de sol, fa et ut 4ème 11,70
 Cahier IV : clés de sol, fa, ut 4ème et 3ème 10,20

Vachey. COURS D'ENSEIGNEMENT MUSICAL GENERAL
 Cours initial (1ère année) - Cours préparatoire (2ème année)
 Cours élémentaire (3ème année) :
 6 volumes de Lectures chantées sans accompagnement (élèves), chaque 10,20
 6 volumes de Lectures chantées avec accompagnement (Maître) B 1, D 1 et B 3, chaque 46,60
 D 2 41,30
 B 2 et D 3, chaque 55,20
 3 volumes de Lectures rythmiques (avec lignes supplémentaires), chaque 9,50
 3 volumes de Dictée, chaque 6,60
 3 fichiers de Notions théoriques (fiches couleurs sous portefeuille), chaque 9,50

Weber (A). LEÇONS PROGRESSIVES DE LECTURE ET DE RYTHME
 Volume 1 : clé de sol et début clé de fa 11,70
 Volume 2 : clé de sol et de fa 4ème 11,70
 Volume 3 : mélange des clés sol 2ème et fa 4ème début clé d'ut 1ère et 4ème 11,70
 Volume 4 : clés d'ut 4ème ou 1ère, mélange des clés de sol 2ème, fa 4ème et ut 4ème ou 1ère 11,70
 Volume 5 : clés d'ut 3ème et 4ème ou 1ère, mélange des 5 clés 13,10
 Volume 6 : clés d'ut 2ème et fa 3ème, mélange des 7 clés 13,10

Catologue « ENSEIGNEMENT DES CONSERVATOIRES ET ECOLES DE MUSIQUE » sur demande.

ALPHONSE LEDUC 175 Rue Saint-Honoré 75001 PARIS - Tél. 260.48.61.

**CONCOURS DE
 MUSIQUE DE
 JONZAC
 PALMARES**

NEVERS (H), excellence A (30/30) : prix ascendant. 1 vase de Sèvres offert par la CMP. Félicitations au directeur.
MONTCEAU-LES-MINES, supérieure 2ème division (29/30) : prix ascendant avec félicitations. 1 vase offert par la municipalité. 4ème prix de défilé.
MELLE (H), supérieure 2ème division (271/2/30) : 1er prix à l'unanimité avec félicitations. 1 coupe offerte par M. le maire de Guénilières + 1 médaille offerte par la FSMO. 2ème prix de défilé + 100 F.
AIGREFEUILLE-L'AUNIS (H), 1ère division, 1ère section (271/2/30) : 1er prix à l'unanimité avec félicitations. 1 coupe. Médaille offerte par M. Molnet, sénateur, Gdh au conseil général + 100 F.
LIMOGES (H), 1ère division, 1ère section. (271/2/30) : 1er prix à l'unanimité avec félicitations. 1 coupe et 1 médaille + 100 F.
FONTENAY-LE-COMTE (H), 1ère division, 2ème section (261/2/30) : 1er prix. Coupe offerte par le Dr Johanne, député, + 100 F + 1 coupe de M. le maire de St-Germain.
VILLENEUVE-SUR-LOT (H), 1ère division, 1ère section (26/30) : 1er prix. 1 coupe + 1 médaille + 100 F.
YCHOUX (H), 2ème division, 1ère section (28/30) : prix ascendant. 1 coupe et médaille offerte par la Sté Verneuil.
CONTRES (H), 2ème division, 2ème section (28/30) : prix ascendant avec félicitations. 1 coupe et 1 médaille + 100 F.
LAGORD, 2ème division, 2ème section (271/2/30) : 1er prix avec félicitations. 1 coupe et une palme offerte par la FSMO + 100 F.
COGNAC (H), 2ème division, 1ère section (25/30) : 1er prix. 1 coupe + 1 médaille offerte par le sénateur Lerneuil + 100 F.
BUXEROLLES (H), 3ème division, 2ème section (281/2/30) : prix ascendant avec félicitations. 1 trompette offerte par la CMP. 1 coupe + 150 F offerts par M. Labbe, président U.D.

Article 43. — Notation des groupes folkloriques
 La présentation d'un groupe folklorique devra durer de dix à quinze minutes; elle sera divisée en deux parties :
 — la première, danses;
 — la seconde, chants et instruments.

Article 42. — Dispositions concernant les groupes de Majorettes
 Les dispositions particulières applicables aux Groupes de Majorettes font l'objet de l'annexe II au présent Règlement.
 Une évolution d'ensemble des groupes de majorettes peut être prévue par le Règlement particulier du Concours. Tous les groupes sont tenus d'y participer, sous peine de perdre le bénéfice du concours. En outre, les groupes de majorettes doivent obligatoirement prendre part au défilé, pendant lequel ils doivent marcher sans aucune évolution sur place.

Article 41. — Cas particulier des catégories 10 et 11
 — moins de 30 points, il n'est attribué aucun prix.
 — de 30 à 43 points, deuxième prix;
 — de 44 à 49 points, premier prix;
 — de 50 à 55 points, premier prix à l'unanimité;
 — de 56 à 60 points, premier prix ascendant.
 Les prix seront ainsi attribués :

Catégorie 3	Formations A, B et C	Morceau imposé	25 points	Total	60 points
		Morceau « au choix »	25 points		
Catégorie 3	Formations D, E et F	Morceau imposé	25 points	Total	60 points
		Morceau « au choix »	25 points		
Catégorie 4	Morceau imposé	Morceau « au choix »	25 points	Total	60 points
		Sonnerie de cavalerie	10 points		
Catégorie 5	Morceau imposé	Morceau « au choix »	25 points	Total	60 points
		Sonnerie de Vénérie	10 points		

Article 40. — Conditions de notation et d'attribution des prix particulières aux Sociétés des catégories 3, 4 et 5
 Pour les Sociétés des catégories 3, 4 et 5 de l'article 4, la notation effectuera selon les barèmes ci-après :

« 1 F POUR TOUCY »

Quelques Fédérations ont fait parvenir le don de toute leur société. Sans doute, après les vacances, nombreuses seront les Fédérations qui, à leur tour, nous adresseront pour Toucy ce franc symbolique et combien précieux qui peut apporter beaucoup à tous.

ENSEMBLE DE CUIVRES DE LA MUSIQUE DES GARDIENS DE LA PAIX DE PARIS



Ces artistes jouent les Instruments COURTOIS
 Pour tous renseignements, s'adresser à M. Pierre SOUFFLET, 19, rue du Pavé de Chauvry — 95130 FRANCONVILLE - Tél. : 803.51.90 qui assure aussi des concerts avec orgue et trompette.

CONCOURS DE JONZAC

(Suite de palmarès)

- MELHAN-sur-GARONNE (H), 3ème division, 1ère section (28/30) : prix ascendant, 1 coupe offerte par M. Rigou, conseiller général + 1 médaille offerte par Dr Grand, sénateur + 100 F.
 - VIHIERS (H), 3ème division, 1ère section (27 1/2 / 30) : 1er prix à l'unanimité avec félicitations. 1 coupe + 1 médaille + 100 F.
 - RIBERAC (H), 3ème division, 1ère section (27/30) : 1er prix à l'unanimité, 1 coupe + 1 médaille, 1er prix de défilé + 100 F.
 - MONCOUTANT (H), 3ème division, 2ème section (27/30) : 1er prix à l'unanimité, 1 coupe + 1 médaille + 100 F.
 - VILLEFAGNAN (H), 2ème division, 1ère section (29/30) : prix ascendant avec félicitations, 1 vase de Sèvres offert par la CMF.
 - CHATEAUDUN, 3ème division, 2ème section 28 1/2 / 30 : prix ascendant avec félicitations, 1 vase offert par M. Jouteux.
 - LIMOGES (accordéons), 3ème division, 1ère section (28/30) : prix ascendant, 1 coupe et 1 médaille + 100 F.
 - YCHOUX (Juniors) (29/30) : 1ère mention avec félicitations. Mention spéciale au bassiste, 2 coupes et 1 médaille.
 - CONTRES (Juniors) (28 1/2 / 30) : 1 mention avec félicitations, 1 coupe et 1 médaille.
- BATTERIES-FANFARES**
- COGNAC, supérieure, 1ère section (28/30) : prix ascendant, 1 coupe + 1 médaille.
 - MELLE, 1ère division, 1ère section (27/30) : 1er prix à l'unanimité, 1 coupe + 1 médaille.
 - MONCOUTANT-CERNAY, 2ème division, 2ème section (24/30) : 1er prix, 1 coupe + 1 médaille + 100 F.
 - PONTENAY-LE-COMTE, 2ème division, 1ère section (24/30) : 1er prix, 1 coupe + 1 médaille + 100 F.
 - REAU-MUR, 2ème division, 2ème section (22/30) : 1er prix, 1 coupe + 1 médaille + 100 F.
 - ST-FORT-sur-Gironde, 3ème division, 2ème section (29/30) : prix ascendant avec félicitations, 1 clairon offert par la CMF, 1 coupe, 1 médaille offerte par Dr Grand, sénateur.
 - MESNARD-la-Barotière, 1ère division, 2ème section (29/30) :

- BAIGNES-Ste-Radegonde, 3ème division, 2ème section (28/30) : prix ascendant, 150 F offerts par M. Bellot, conseiller général + coupe.
 - VILLEFAGNAN, 3ème division, 2ème section 27 1/2 / 30 : 1er prix à l'unanimité avec félicitation, 1 coupe + 1 médaille + 100 F.
 - LA BRETONNIERE, 1ère division, 2ème section 27 1/2 / 30 : 1er prix à l'unanimité avec félicitations, 1 coupe et médaille + 100 F.
- MAJORETTES**
 ST-FORT-sur-Gironde : 150 F

- offert par M. Bellot, conseiller général + 1 coupe.
 - MONTENDRE : 1 coupe et 1 médaille.
 - PONS : 1 coupe et 1 médaille.
 - RIBERAC : 1 coupe et 1 médaille.
 - MESNARD-la-Barotière : 1 coupe et 1 médaille.
- Composition des différents jurys :
- 1) MM. Boucard, Colteux, Dupart.
 - 2) Sauvanet, Sauzède, Machu.
 - 3) Labbe, Rieu, Bidault.
 - 4) Dhumeau, Secrétaire, Sabourin.
 - 5) Boisseau, Lesgarde, Mazeau.
 - 6) Babin, Thébaud, Landret.



Antoine Courtois
 Paris
 instruments de qualité artistique
 8 RUE DE NANCY - PARIS 10^e - TÉL. 607.77.85

Article 15. — Harmonies
 Les harmonies sont composées exclusivement des instruments suivants : flûtes, hautbois, cor anglais, clarinettes, bassons, saxophones, saxophones, cornets, trompettes, cors, trombones, basses, contrebasses à pistons et à cordes, timbales et tous instruments de percussion, harpe (ad libitum).

Article 16. — Fanfares
 Les fanfares sont composées exclusivement des instruments suivants : saxophones, saxophones, cornets, trompettes, cors, trombones, bugles, altos, barytons, basses, contrebasses à pistons et à cordes, timbales et tous instruments de percussion.

Il sera fait une distinction entre les fanfares pourvus et non pourvus de saxophones : le Comité d'organisation en tiendra compte lors de la constitution des groupes.

Les flûtes, hautbois, clarinettes et bassons ne sont pas admis dans les Fanfares. Cependant, les clarinettes pourront être tolérées dans les Fanfares des 3ème et 2ème Divisions, sous réserve de ne pas dépasser dix pour cent de l'effectif total de la Société.

Article 17. — Batteries-Fanfares
 On distingue 5 formations normales différentes, désignées par les lettres A, B, C, D et E, et dont la composition est donnée par le présent article, et une formation spéciale, désignée par la lettre F, et dont la composition est donnée par l'article 19 ci-après.

Formation A : clairons, clairons basses, clairons contrebasses, tambours, grosse caisse, cymbales, triangle, fifres (ad libitum).

Formation B : clairons, trompettes de cavalerie, trompettes altos, clairons contrebasses, trompettes basses, trompettes basses, instruments d'harmonie tolérés : trombones, barytons, basses, contrebasses à pistons, petites flûtes.

Formation C : clairons, trompettes de cavalerie, trompes en mi bémol, trompettes-cors, trompettes altos, clairons basses, trompettes basses, instruments d'harmonie tolérés : trombones, barytons, basses, contrebasses à pistons, petites flûtes.

Formation D : clairons simples, clairons à 1 ou 2 pistons, clairons basses simples et à pistons, clairons contrebasses simples et à pistons, instruments d'harmonie tolérés : cornets, trompettes d'harmonie, bugles, barytons, basses, contrebasses à pistons, petites flûtes.

Formation E : clairons simples, clairons à 1 ou 2 pistons, trompettes de cavalerie, trompes en mi bémol, trompettes-cors, trompettes altos, clairons basses simples et à pistons, trompettes basses, clairons contrebasses, clairons contrebasses, instruments d'harmonie tolérés : cornets, trompettes d'harmonie, bugles, barytons, basses, contrebasses à pistons, petites flûtes.

COMPOSITION DES SOCIÉTÉS
 CHAPITRE 3

PETITES ANNONCES

Payables d'avance à raison de 5 F. la ligne de 32 lettres, signes ou intervalles + T.V.A. 20 %
 Les personnes intéressées par les annonces portant la référence « Ecrire au journal sous le No... » doivent obligatoirement mettre leur correspondance dans une enveloppe timbrée, sans adresse. Les enveloppes non timbrées ne seront en aucun cas transmises.
 La première enveloppe doit être placée dans une seconde enveloppe à l'adresse de la C.M.F. (journal No...) 121, rue La Fayette - 75010 PARIS.

OFFRES D'EMPLOI

■ Ville Aveyron 10.000 habitants Cherche DIRECTEUR Harmonie-fanfare, chargé formation élèves. Ecrire : Secrétariat LYRE, mairie 12400 à SAINT-AFFRIQUE.

■ Ville de GRANVILLE (Manche) recherche DIRECTEUR Ecole de Musique et Harmonie Municipale. Renseignements et candidatures : Mairie de Granville.

■ « La ville de Chaumont, Hte-Marne, recrute un Directeur pour son Ecole de Musique (2ème degré). Candidature à M. le Maire 52000 CHAUMONT avant le 20 octobre 1976 ».

■ Société Musique Seine-et-Marne La FERTE GAUCHER 4000 habitants recherche Chef batterie-fanfare, possibilité travail ou logt, écrire M. P. CLEMENT, BP 12. — Tél. : 404.00.23, après 20 heures.

■ Station balnéaire Côte de Nacre, recherche MUSICIEN dynamique préférence retraité de l'armée avec ou sans diplôme pour formation élèves et direction. Ecr. Journal s/No 310.

DEMANDES D'EMPLOI

■ 33 ans Prof cuivres et méthodes actives. Direct E.M. (130 élèves) et Harmonie Municipale. — (60 ex.) recherche place similaire Ecrire B. MILLOT, Al. Saint-Exupéry 52300 JOINVILLE.

■ Professeur de Trompette, Solfège cherche travail si possible dans la région d'AVIGNON. Ecrire au journal No 309.

■ Diplômé d'Etat cherche direction Fanfare-Harmonie-Symphonie. Possibilité professeur école et instruments. Ecr. Journ. s/No 311.

OCCASIONS

■ Vends petite clarinette ml b. Leblanc avec étui, clés argentées, impeccable, instrument ayant très peu joué. Ecrire au journal sous le numéro 307.

■ Vends Cor ALEXANDER Fa-Si b descendant. Bon état. Ecrire Journal No 308.

■ Recherche tous instruments de musique. M. TUVÉRI René, 123, rue Belliard, 75018 PARIS, tél. 606.21.01.

DIVERS

■ REALISATION DE DISQUES, BANDES CASSETTES à partir de vos propres enregistrements ou de nos prises de son sur place par spécialistes. M. MOUREAUX-NERY, 92, rue de la Pompe, 75116 PARIS. Tél. 553.47.15.

■ VIENT DE PARAITRE Enregistrement Société DECCA. — L'épopée des chasseurs à pied — Disque No 1 : L'épopée racontée par Pierre Fresnay 24ème GCM acct. fanfare. — Disque No 2 : Célèbres Défilés - Chasseurs : Fanfare du 24ème GCM Direction Adjt Horbin. Chez tous les disquaires référence DECCA 115. 316 et 115-317. ou chez M. HERBIN, 17, bd Jules-Guesde, 10000 TROYES. — 50 F, l'Album de deux disques.

■ INSTRUMENT PERDU. — Sax. alto Selmer Fa dièze aigu, bec S 80 neuf, entièrement rénové, aspect neuf No M. 94975, dans valise Selmer gris bleu, disparu à Valence 26000, le 27 mars 1976. Prévenir le président de l'H.P., 26380 PEYRINES.



classique - moderne



MANUFACTURE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE
 Documentation sur demande :
 32 AVENUE GAMBETTA - 18 rue de la Fontaine-au-Roi - 75-PARIS XI* - TEL : 023 09 74



Consortium Musical - Editions Combre

24, boulevard Poissonnière - 75009 PARIS

Extraits de nos catalogues

SOLFEGES - DICTEES - TRAITES

Prix de vente T.T.C. au 1er-2-76

AGAMEMNON	Solfège à l'usage des instrumentistes	9 F 00
AUBANEL	Solfège rythmé - 1er livre	9 F 00
BOURNONVILLE	100 Dictées progressives à 1 et 2 voix alternées	12 F 00
BOUTIN	Cours pratique de solfège - 1er volume	14 F 50
BOUTIN	Cours pratique de solfège - 2ème volume	21 F 00
BOUTIN	Cours pratique de solfège 3ème volume	30 F 00
CLASSENS	Solfège des débutants en clé de sol en 2 cahiers, chaque ..	9 F 00
CLASSENS	Solfège en clé de fa	9 F 00
CLASSENS	Solfège, clés de sol et fa mélangées	9 F 00
DOUEL J.	Précis d'harmonie expérimentale	27 F 00
DOUEL J.	Traité pratique de réalisation harmonique	21 F 50
DOUEL J.	Traité élémentaire de contrepoint	27 F 00
DOUEL J.	Essai de pédagogie musicale	30 F 00
DUMONT M.	200 dictées musicales faciles et progressives	13 F 00
EHRMANN	Abrégé de la théorie, 4 cahiers, chaque	9 F 00
EXCOFFIER	Solfège manuscrit	10 F 50
EXCOFFIER	Abrégé rationnel de mécanisme	8 F 50
FOURNIER	Cours primaire de musique, devoirs en 8 cahiers, chaque ..	6 F 00
NOEL-GALLON	95 dictées très faciles et faciles	8 F 50
GOUARNE	Petit traité d'harmonie	10 F 50
HAUCHARD,		
LAVAGNE		
et SCHLOSSER		
LANTIER et MAURICE	Exercices élémentaires de lecture musicale à 2 voix	14 F 50
LANTIER et MAURICE	Complément du traité d'harmonie de REBER	60 F 00
LEMARIE	Réalisations des devoirs contenus dans le complément ..	30 F 00
LEMARIE	Théorie élémentaire	9 F 50
MAYEUR	Solfège élémentaire	9 F 50
MAYEUR	Cahier de devoirs, 8 cahiers (de 0 à 7) chaque	6 F 00
MAYEUR	Réponses cahiers 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, chaque	8 F 50
MAYEUR	Théorie	12 F 00
MERLOT	Manuel pratique de lecture, étude des clés de sol, fa, ut ..	14 F 50
MERLOT	Nouveau solfège progressif rythmé et chanté	14 F 50
MERLOT	Traité rythmique	18 F 00
MINARD	60 leçons de solfège	9 F 00
MOREAU	Petit solfège à 1 voix en 2 cahiers, chaque	12 F 00
MOREAU	Solfège	9 F 00
MOREAU	Solfège avec accompagnement	30 F 00
NERINI Emmanuel	Notions préparatoires de théorie musicale	7 F 00
NERINI Emmanuel	Année scolaire de musique	14 F 50
NERINI Emile	Précis de théorie musicale	12 F 50
NERINI Emile	Questionnaire correspondant au précis	8 F 50
OULLIE	Mon premier solfège	6 F 00
OULLIE	Théorie simple et pratique	14 F 50
PANSEON	A B C du solfège	18 F 00
PETITJEAN	Traité d'harmonie élémentaire	12 F 00
RAWSON	Traité d'orchestration jazz	27 F 00
REBER	Traité d'harmonie	83 F 00
REUCHSEL	Solfège en 17 volumes, chaque	12 F 00
REUCHSEL	Avec accompagnement de piano No 1 et 2, chaque	50 F 00
REUCHSEL	Abrégé de la théorie	10 F 50
REUCHSEL	Grande théorie	21 F 00
REUCHSEL	Questionnaire	6 F 00
SALMON	Cours d'harmonie	15 F 00
SCHWARTZ	Traité théorique et pratique de lecture musicale, 1er vol. ..	25 F 00
SCHWARTZ	Traité théorique et pratique de lecture musicale, 2ème vol. ..	18 F 00
SCHWARTZ	Année préparatoire de solfège	12 F 00
SCHWARTZ	500 dictées musicales et 1.822 exercices, 1er volume	14 F 50
THOMAS	Solfège progressif, cahiers 1 et 2, chaque	10 F 50
WINDELS	Sol d'ensemble instrumental A instruments en si bémol ..	10 F 50
WINDELS	Sol d'ensemble instrumental B instruments en mi bémol ..	10 F 50
WINDELS	Sol d'ensemble instrumental C instruments en ut	10 F 50
WINDELS	Solfège de clairon	6 F 00
WORSCHKECH	Solfège appliqué à la guitare, en 2 cahiers, chaque	12 F 00

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

Les articles de cette rubrique sont insérés sous la responsabilité du président de chaque Fédération.

Les textes doivent nous parvenir avant le 5 du mois qui précède l'insertion.

CHAMPAGNE ET MEUSE

OGER
 Festival de musique

Au cœur de cette fameuse « Côte des Blancs », la petite mais charmante commune d'Oger recevait cette année le Festival intercantonal. Mais c'est une réception fastueuse qui réservait les habitants à leurs hôtes : s'étant groupés par quartier, ayant travaillé de nombreuses soirées, ils présenteront le fruit de leur imagination décorative. C'est ainsi que nous pouvions voir « Le Pays du Sourire » côtoyer tant « Carmen » que « O Gué Vivent les Roses », les « Violettes Impériales » faire bon ménage tant avec « Au Clair de la Lune » qu'avec le « Petit Vin Blanc », « Le Postillon de Lonjumeau » nullement gêné entre « Véronique » et « Sainte Cécile », sans compter les honneurs rendus à ce qui fait le prestige de la région : le champagne.

Neuf sociétés participaient à cette manifestation : l'Accordéon Club Sparnacien, la Fanfare d'Avize, l'Avenir Musical d'Épernay, la Fanfare Municipale de Mardeuil, la Fanfare de Fromentières, l'Espérance de Ventault, la Fanfare Municipale de Fleury-la-Rivière, la Fanfare de Damory et la Société Philharmonique de Champagne.

Pour terminer cette sympathique journée, le président Fierfort tint à remercier toute la population de la commune pour avoir présenté un visage souriant de leur cité, le comité organisateur, les innombrables amis de la musique venus assister à ce Festival et les personnalités présentes parmi lesquelles nous reconnaissons : MM. Amelin, sénateur, Currier, député, Marchand, conseiller général, Stasi, maire d'Épernay, Bigotte, président de la Fédération, Gillain, vice-président, Maucclair, président de l'Union cantonale, ainsi que de nombreux maires des communes voisines.

FRANCHE-COMTÉ ET BELFORT

ST-LAURENT-EN-GRANVAUX

Pour un week-end, Saint-Laurent-en-Grandvaux (Jura) chef-lieu de canton, station climatique, a été le haut lieu de la musique populaire, à l'occasion du Congrès annuel de la Fédération Musicale de Franche-Comté et du Territoire de Belfort.

Congrès marqué par une partie administrative, certes, mais aussi, par une partie purement musicale d'un excellent niveau, avec un concert de gala samedi

di soir, donné par l'Union Instrumentale de Bois-d'Amont, invitée d'honneur, un défilé et les prestations de quelque 600 musiciens, dimanche après-midi, dans la salle omnisports.

Dès samedi 12 juin, le Comité Fédéral tenait sa réunion à partir de 15 h 30 dans la salle du conseil municipal à la mairie de Saint-Laurent-en-Grandvaux, sous la présidence de M. Georges Vriez.

Présents : MM. F. Poirot, C. Pochon, P. Prost-Romand, vice-présidents ; H. Adam ; A. Douvrot ; C. Erard ; A. Garraff ; P. Gros ; P. Richard ; G. Bousseaux ; D. Lemp ; M. Bagnol ; P. Vuillemin (trésorier) qui s'excusa de ne pouvoir assister au congrès du lendemain en raison d'une fête de famille.

Absents excusés : MM. C. Mercier ; R. Ciapolino, secrétaire général honoraire ; G. Vuillemin, trésorier honoraire ; J.-P. Compagne, membre du comité honoraire.

Assistait à la séance : M. Gilbert Cretin-Maltenaz, président de la Musique de Saint-Laurent-en-Grandvaux, organisateur du congrès.

En ouvrant la séance, M. G. Vriez, président, souhaite la bienvenue à M. Daniel Zemp, chef du Centre des examens du Pays de Montbéliard, Directeur de l'Harmonie du Personnel des Automobiles Peugeot de Sochaux, animateur au Centre National de Promotion Musicale Albert Ehrmann de Toucy, que nous avons le plaisir d'accueillir, au sein du Comité, en qualité de conseiller artistique. M. Daniel Zemp remercia le président et le comité de leur chaleureux accueil.

Le président renouvelle nos plus sincères condoléances à notre vice-président M. F. Poirot pour la perte cruelle de son épouse et dit que nous prenons part à son chagrin. M. Poirot remercia M. Vriez pour ses paroles réconfortantes. Les condoléances du Comité Fédéral ont été adressées à notre ancien collègue M. Compagne, qui a eu la douleur de perdre son père. M. Compagne a chargé le président de remercier les membres du Comité.

M. le président de « La Fraternité » Société musicale de Villers-le-Lac a, par lettre en date du 27 avril, avisé le président fédéral que sa société fêtera son centenaire les 18 et 19 juin 1977 et demandé à ce qu'aucune manifestation musicale n'ait lieu dans sa région.

Avant d'aborder les questions qui figurent à l'ordre du jour du congrès, M. Vriez, prie MM. les membres des diverses commissions : artistique, finances, administrative, etc... de se réunir afin d'étudier des questions les concernant, en recommandant à MM. les rapporteurs de bien vouloir condenser les résultats de leurs travaux et conclusions qui seront à soumettre au Comité et au congrès.

PROCES-VERBAL

du Congrès de dimanche 13 juin 1976, à Saint-Laurent-en-Grandvaux (Jura)

Le congrès de notre Fédération, auquel assistaient MM. Zeller, directeur de Cabinet du Préfet du Jura ; Gilbert Bouvet, maire de Saint-Laurent-en-Grandvaux ; Gilbert Cretin-Maltenaz, président de la Musique de la localité, s'est passé dans

une bonne et sympathique ambiance en la salle des fêtes de Saint-Laurent le dimanche 13 juin 1976 sous la bienveillante autorité et la compétence de M. Georges Vriez, président fédéral qui en ouvrant la séance, salue l'lien cordialement au nom du comité fédéral et, en son nom, tous les présents et remercie M. Gilbert Bouvet, conseiller général, maire de Saint-Laurent et son Conseil municipal car, grâce à leur soutien notre Congrès peut se dérouler dans cette belle cité. M. Vriez remercie également son ami M. Gilbert Cratin-Maitenaz et toute son équipe bénévoles qui, depuis un an, ont œuvré pour que ce congrès soit non seulement une réussite, mais reste gravé dans la mémoire de tous les membres présents. Les remerciements de M. Vriez vont à l'Union Instrumentale de Bois-d'Amont, à son président, à son directeur M. Rochat pour le magnifique concert de gala de samedi soir ; au conseil général du Jura qui, par sa subvention, a permis l'achat d'un challenge ; ce challenge sera remis en dépôt à la société de Musique de Saint-Laurent. Le congrès d'aujourd'hui met à l'honneur la société musicale de Saint-Laurent et son dévoué Président M. Gilbert Cratin-Maitenaz, symbole du musicien fédéré qui n'a qu'un but, l'essor de nos belles sociétés musicales.

Fête fédérale, fête de la musique, notre fête à tous, l'action contient en elle sa récompense car le développement de la personnalité humaine est le but suprême de la civilisation. Le président demande ensuite une minute de silence pour honorer la mémoire des morts de l'année écoulée. A l'appel des sociétés fait par M. Paul Richard : 44 sociétés sont représentées par un délégué ou deux délégués, 17 sociétés sont excusées. Le procès verbal du précédent congrès (1975 à Rougemont-Le-Château) est adopté.

MARCHE DE LA FEDERATION : Notre Fédération compte actuellement 140 sociétés.

RAPPORTS DES COMMISSIONS :
FINANCES : La situation financière est donnée par M. Gaston Rousseaux en remplacement de M. Pierre Vuillemin, absent ; elle se chiffre comme suit au 31 mai 1976 :

CAISSE FEDERATION :	40.076
Caisse de Secours :	25.632,23
En 1976, les subventions sont les suivantes :	
Conseil général du Doubs	55.000 F
Belfort	29.500 F
Haute-Saône	1.500 F
Jura	3.000 F
Villes de Belfort et Besançon	1.000 F
Affaires Culturelles	3.900 F
Toutes ces sommes sont entièrement versées à nos seules sociétés fédérées.	

ADMINISTRATIVE : M. Bouvret, rapporteur ; La Commission a pris note d'une lettre de M. Ameller, Président de la CMF, qui demande aux dirigeants des Fédérations d'envoyer pour le journal confédéral des articles correctement présentés et non des coupures de journaux ou des articles manuscrits écrits à la hâte, parfois illisibles. Ce n'est pas le cas de notre Fédération.

La Commission Administrative en complet accord avec une lettre de M. Monsieur Camil Pochon, vice-président, souhaite que M. Vriez conserve la Présidence à vie de notre Fédération.

M. Bouvret donne lecture d'un article paru au journal de la CMF concernant le nombre des abonnements à ce journal

pour la France et indique les chiffres pour notre Fédération.

Dépt.	Nbre Sociétés	Nbre Abon.
Doubs	75	193
Jura	25	110
Hte-Saône	28	81
T. de Belfort	16	84

C'est peu, un effort de la part des sociétés est à faire.

ARTISTIQUE : M. Erard, rapporteur ; Cette commission a pris connaissance des efforts actuels en faveur de la musique à l'école. La Commission poursuit ses actions afin de valider les examens fédéraux et améliorer le niveau, particulièrement en Supérieur B qui doit atteindre celui d'Excellence ; elle souhaite la présence d'un membre de la Commission Artistique dans chaque Centre d'examen ; elle poursuivra ses travaux d'hiver dans ce sens au cours de sa réunion de janvier avec la présence indispensable de tous les chefs de centres.

M. Daniel Zemp a transmis à M. Roger Thirault responsable confédéral sur le plan des examens fédéraux des souhaits d'amélioration sur divers points.

RECOMPENSES : M. Camil Pochon, vice-président, donne lecture d'un rapport concernant le service « Récompenses » dont il est chargé, faisant ressortir que 50 sociétés ont demandé des récompenses en 1976. Fédérales : 356 se décomposent comme suit : 240 diplômes ; 59 médailles ; 57 étoiles. Congrès fédéraux : 552 dont 275 diplômes ; 275 médailles, 2 barrettes pour uniformes. Total des récompenses Fédération et Confédération : 908. En ce qui concerne les prix, la CMF n'a pas été en mesure de fixer M. Pochon.

AUTEURS : M. Bouvret, responsable de ce service, conseille aux sociétés de ne pas oublier de demander le bénéfice du don de 50 % ristourne de la SACEM, 2ème paragraphe de l'article 7 du dernier avenant paru dans son intégralité fin 1975 au journal confédéral. Pour avoir de bons rapports avec les auteurs il est nécessaire de demander 15 jours avant chaque manifestation l'autorisation même si celle-ci est gratuite et ne donne pas lieu à redevance.

ASSURANCES : M. Prost-Romand, vice-président, délégué de ce service, donne des statistiques sur les assurances, nombre de contrats :

Territoire de Belfort :	11	Jura :	20
Haute-Saône :	20	Doubs :	45
Le président M. Vriez attire l'attention, une nouvelle fois sur l'importance du problème des assurances.			
EXAMENS FEDERAUX : M. Garaffi, rapporteur. Le pourcentage des élèves présentés aux examens fédéraux est bas particulièrement dans le Jura.			
Élèves présentés à nos différents centres en 1976 :			
Belfort :	419	Montbéliard :	284
Héricourt :	37	Besançon :	240
Lure :	52	Luxeuil :	45
Moretz :	32	Vesoul :	89
Total :	1233	Doubs :	518
Belfort :	435	Haute-Saône :	243
Jura :	37		
En 1973 :	1523	1974 :	1545
1975 :	1225		

DELEGUE ARTISTIQUE : M. Vriez, président, présente à l'Assemblée M. Daniel Zemp qui remercie le président et les membres du bureau pour la confiance qu'ils lui portent ; M. Zemp dit qu'il travaillera de son mieux « pompier » de conseiller artistique, l'occasion lui est offerte d'apporter à la Fédération et aux sociétés musicales fédérées tout l'enthousiasme qui l'anime dès qu'il s'agit de l'Education Musicale. Tout en respectant le travail réalisé par les anciens, sachant très

**Trompettes
Clarinettes
Flûtes, etc..
Saxophones**

Dolnel

66, rue de Houdan, T. 477.03.31
78 - MANTES-LA-JOLIE
la Grande Marque Française

catalogue franco sur demande

bien que nous avons besoin de leur expérience, c'est vers les jeunes musiciens que M. Zemp se tourne pour leur demander de ne jamais hésiter à le solliciter ; c'est avec joie qu'il se tient à leur disposition. M. Zemp informe les congressistes que 12 élèves représentent 5 sociétés étaient présents aux examens en Supérieur B ; Harmonie Alsthom ; Lyre Belfortaine ; Concordia, Belfort ; Harmonie d'Excourt ; Harmonie Peugeot, Sochaux ; 3 candidats ont obtenu une note ascendante leur permettant de représenter la Fédération au Concours d'Excellence en Mars 1977 à Paris - Luc Souvet, Trompette, Harmonie d'Excourt.

Jacques Maresch, clarinette, Harmonie Alsthom, Belfort
Marc Hodapp, trompette, Lyre Belfortaine, Belfort.

Ces 3 candidats sont également sélectionnés pour le grand prix Louis Schumacher qui aura probablement lieu en septembre à Belfort.

M. Zemp parle du Centre National de Promotion Musicale - Albert Ehrmann - de Toucy, des disciplines représentées et des stages. Le Conseil d'administration de la C.M.F. a lancé un appel à tous les musiciens fédérés pour aider à l'achèvement de ce Centre. Il s'agit pour chaque musicien membre d'une société fédérée de donner personnellement un franc. Prière d'adresser les dons par société à notre Trésorier fédéral : M. Pierre Vuillemin, rue des Capucines, 25140 Charquemont, autant que possible par chèque bancaire, en cas de paiement au C.C.P. 225-27 Z - Dijon, bien spécifier : Fédération Musicale de France-Comté et du Territoire de Belfort - M. Pierre Vuillemin.

140 F ont été versés par le bureau, au cours de sa réunion de samedi soir, suivant l'exemple du Président. Le produit d'une quête faite parmi les congressistes s'élève à 278,50 F. Le président adresse ses remerciements à tous ; M. Daniel Zemp fera parvenir ces sommes à la C.M.F. pour Toucy.

CORRESPONDANTS DES SOCIETES FEDEREES : Le secrétaire général, M. Bagnol, demande aux responsables des sociétés fédérées de bien vouloir respecter les délais, indiqués sur nos circulaires, pour le règlement des cotisations annuelles afin d'éviter de payer les 20 F supplémentaires pour frais de rappels.

CONGRES DE LA C.M.F. ET MARCHE CONFEDERALE : Le secrétaire général, délégué par le président, à l'assemblée générale de la Confédération Musicale de France les 12, 13 et 14 mars 1976, fait un compte rendu sur cette assemblée en donnant quelques statistiques importantes, telles que les récompenses : 4.414 médailles envoyées au cours du dernier exercice ; les assurances : il y a eu en 1975 : 4.800 sociétés assurées contre 1.776 en 1974 ; le nombre d'élèves présentés aux examens fédéraux est resté stationnaire au cours de l'année 1975 : il était à 45.858 en 1974. En ce qui concerne le journal confédéral il est souhaitable d'envisager un nombre d'abonnés plus élevé. Ce congrès a pris fin le dimanche 14 mars, avec le concours d'excellence qui s'est déroulé au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris : 80 jeunes étaient sur les rangs ; 3 de notre Fédération se sont distingués. Pour information et plus de détails sur ce congrès vous êtes invités à vous reporter aux numéros du journal de la C.M.F. d'avril, mai, juin-juillet.

AMICALE DES CHEFS ET SOUS-CHEFS ET SOCIETES MUSICALES ET CHORALES DU PAYS DE MONTBELIARD : Pour le Doubs, M. Poellon dit que tout va bien à l'amicale des chefs et sous-chefs ; en Haute-Saône, M. Richard parle de l'union des chefs et sous-chefs, tous sont heureux de se retrouver fréquemment surtout à l'harmonie des chefs et sous-chefs si brillamment dirigée par M. Garaffi ; M. Erard, de son côté, vante l'amicale des sociétés musicales et chorales du Pays de Montbéliard qui compte 33 sociétés et parle du prochain festival de Montbéliard avec mille

musiciens pour 4 challenges mis en compétition. En ce qui concerne le Jura, M. Prost-Romand souhaite une prise de contact entre les chefs et sous-chefs du Haut-Jura avec le Bas-Jura. En conséquence, le président M. Vriez est heureux pour le beau travail fait en faveur de la musique populaire.

LE CONGRES DE 1977 : de notre Fédération aura lieu à Marnay (Haute-Saône) en principe le 1er dimanche de juin, soit le 5. M. André Poinard, président de la Fanfare « La Concordia » de cette localité, étant malade, ne se trouvant pas là pour confirmer et donner quelques indications, un délégué de cette société assure le Comité et le Congrès que tout sera mis en oeuvre pour que cette fête obtienne tout l'éclat qu'elle mérite.

Sur le festival des 4 vallées organisé cette année par la Batterie-Fanfare « Les Gars d'Aigremont » qui doit se tenir à Roullans les 26 et 27-juin, M. Uldry de cette localité, demande la parole pour faire remarquer qu'au cours de ce festival, il n'est pas prévu de morceaux genre opérette aux programmes des sociétés. M. Clerget, président de la Société « Les Gars d'Aigremont » proteste et dit que M. Uldry essaie de minimiser les sociétés participantes ; des fois morceaux figurent au programme. M. Vriez dit que cette question n'est pas dans le cadre fédéral mais purement régional.

RENOUVELLEMENT PARTIEL DU COMITE : M. Vriez, président, propose de voter à mains levées, pour le renouvellement partiel des membres du Comité rééligibles : MM. Poirat, Richard (Haute-Saône), Adam, Mercier (Doubs), Gros (Jura), Bagnol (Belfort) mais, à la demande de quelques délégués les bulletins de vote, qui sont d'ailleurs prêts, sont distribués. Les congressistes désirent que les membres en question soient présentés ; en conséquence, chacun se leva à l'appel de son nom. Après le dépouillement, il est constaté que tous les membres sortants ont leurs mandats renouvelés selon les résultats suivants : 44 votant.

MM. Gros, 43 voix ; Richard, 43 voix ; Mercier, 42 voix ; Poirat, 41 voix ; Adam, 41 voix ; Bagnol, 38 voix.

M. Oeggerli, directeur de l'Harmonie Municipale de Pontarlier présenté par cette région en remplacement de M. Dupont, est présenté au Congrès par M. Vriez qui lui souhaite la bienvenue.

M. Erard, de la Commission Artistique, est chargé par le président de remettre le challenge offert par le Conseil Général du Jura à la société ayant organisé le Congrès 1976, en l'occurrence l'Orchestre « Champêtre » de Saint-Laurent-en-Grandvaux, et à son président, M. Gilbert Cratin-Maitenaz, à charge pour eux de le remettre à échéance d'une année dans le circuit des sociétés du Jura selon un mode d'attribution adopté par ces sociétés qui voudront bien faire connaître leur point de vue, suggestions ou autres à notre vice-président, M. Pierre Prost-Romand, 13, rue du Collège, 39200 Saint-Claude, pour suite à donner.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 11 h.

Après quoi, un cortège s'est constitué en tête duquel se trouvaient les officiers : MM. Zeller, représentant le Préfet du Jura, le docteur Feit, député ; Jean Gravier, sénateur et président du Conseil Général ; Gilbert Bouvet, conseiller général, maire de Saint-Laurent, pour gagner, aux accents de l'Union Instrumentale de Bois-d'Amont le monument aux morts. Sonnerie d'usage, minute de silence, puis « Marsillaise », dépôt de gerbe par M. Vriez. La cérémonie terminée, musiciens, congressistes et personnalités se retrouveront à l'Hôtel de Ville pour le vin d'honneur, au cours duquel entrera le maire de Saint-Laurent, le député, le président fédéral et le délégué du préfet des congratulations réciproques ont été échangées. Pour le maire, M. Bouvet, es discours dont va tempérer le livre d'or ce Congrès est un honneur à sa ville. Le docteur Feit en s'exprimant au nom des élus départementaux, a exalté le mérite de tous ceux qui savent faire

vivre la musique dans les villes et villages. M. Zeller, après avoir dit les regrets du préfet, retenu, a tenu des propos choisis pour féliciter la municipalité la société locale, la Fédération et tous les participants pour la haute tenue de la journée. « Exceptionnel et inoubliable » tels ont été les termes employés par M. Vriez pour remercier à son tour les hôtes de la Fédération dont il a vivement souhaité la prospérité en levant son verre avec l'assistance.

Un excellent repas a été pris en commun à l'Hôtel de l'Abbaye à Grandevilliers.

L'après-midi, 9 sociétés ont défilé en musique pour se rendre à la salle omni-sports où deux podiums avaient été installés. Tour à tour, chaque société a interprété des morceaux du choix qu'un public nombreux a applaudi ; ce fut un succès.

Le Secrétaire Général : M. BAGNOL
Le Président Fédéral : G. VRIEZ.

ILE-DE-FRANCE

L'Harmonie municipale d'Antony et les Petits Chanteurs à la Croix de Bois

Le dimanche 13 juin 1976, sera une date historique et inoubliable pour l'Harmonie Municipale d'Antony.

Dans le merveilleux cadre du château de Staines, résidence de la Manécanterie, notre société était l'hôte de la magnifique Chorale des Petits Chanteurs à la Croix de Bois.

C'était jour de kermesse. L'Abbé Roger Delaino, Directeur de cette formation de réputation mondiale, voulait voir autour de lui, gaieté et détente dans une ambiance familiale.

Le pari fut tenu. Un soleil implacable faisait perler les fronts, et quant à midi, la première répétition eut lieu, la chœur était sans doute à son paroxysme.

Devant une foule nombreuse, venant des différents points de l'Oise et d'ailleurs, l'Harmonie Municipale donna son premier concert sur le parvis du château, et puis arriva le moment tant attendu. Sous la baguette de Marcel Naulais, les Petits Chanteurs et l'Harmonie interprétaient une Cantate de Bach, moment unique et émouvant, que les appareils photos et les mini-cassettes fixaient pour toujours. En même temps, naissait pour nous un sentiment de fierté et aussi de modestie devant la qualité de cet ensemble vocal dont chaque acteur avait les yeux rivés à la baguette de leur chef du moment.

Au cours de l'après-midi, la formation Evarolaise de l'Harmonie municipale d'Antony, établissait ses quartiers à l'ombre des arbres centenaires. Attiré par ce divertissement, la foule avait fait cercle pour profiter pleinement de ces moments récréatifs.

Puis la musique laissa la place aux jeux, et nous eûmes la grande joie de féliciter Monsieur l'Abbé Delaino, grand vainqueur de la course en sac ! ! !

Ainsi alternaient la musique et les jeux et ce fut un autre grand moment de la journée.

Pour remercier l'Harmonie Municipale d'Antony, Monsieur l'Abbé Delaino rassembla ses petits chanteurs.

La pureté et la justesse des voix enfantines remplirent l'air du parc. Des yeux s'embuèrent, et des larmes essayées furent vite essuyées à quel point l'émotion était forte.

Ce n'est qu'un an revoir mes frères - clôture cette belle journée et qu'il était émouvant le solo du plus jeune de la troupe.

La grande joie qui nous imprègne encore, restera longtemps présente dans notre cœur de musicien.

SAINT-OUEN

Encore un Centenaire en Ile-de-France

L'Union Musicale, Harmonie Municipale de Saint-Ouen, a célébré les 12 et 13 juin dernier ses cent années d'existence.

Les festivités musicales organisées par la municipalité, le comité des fêtes et l'harmonie ont connu un grand succès. Il est vrai que le programme le méritait. Outre la participation des sociétés locales, Trompettes Audoniennes, Majolettes et Harmonie, on put entendre, admirer et applaudir l'Harmonie Royale hollandaise « Echo der Kampen », la célèbre Fanfare allemande « Beulior Soldatenkorps », de Bonn, le Groupe folklorique alsacien de Dambach, la Fanfare de Cavalierie et la Batterie-Fanfare de la Garde Républicaine de Paris ; et pour ce qui concerne la musique de chambre, le Quintet Saxophonie Daniel Diarcocq et le Quintette à vent Fred Lockwood, de Tours.

Le comité d'honneur constitué pour cette célébration comprenait : MM. Fernand Lefort, souteur-maire de Saint-Ouen ; Paul Pin, secrétaire général de la C.M.F. et président de la Fédération des Sociétés musicales de l'Ile-de-France ; le Colonel Charollais, secrétaire général de la F.S.M. de l'Ile-de-France ; René Vuillemin, président de l'Union départementale de la Seine-Saint-Denis ; Guy Melassonnier, président de la Commission technique de la F.S.M. ; Roger Varin, président d'honneur de l'Harmonie du Personnel de la R.A.T.P. et secrétaire de la Commission technique.

Le Festival fut ouvert le samedi 12 juin des 15 h, dans le parc municipal par les Trompettes Audoniennes et le Groupe alsacien. Le concert de musique de chambre donné dans le château par ses deux ensembles cités plus haut obtint un grand succès, bien mérité par la valeur des interprètes. Puis ce fut le concert de l'Harmonie Municipale sur le kiosque du Parc. N'ayant jamais été classée officiellement, l'Harmonie avait décidé de se présenter, à l'occasion de son centenaire, devant le jury de la Fédération. Ce jury était composé du Commandant Gallet, du MM. Delasarte et Moissonnier, Juge, de La nouvelle Seigneurie du Village, de Boieldieu, et Zampa, d'Herold, l'Harmonie fut classée en

Les Éditions Georges BESSON
03300 CUSSET

viennent d'éditer en exclusivité pour HARMONIES et FANFARES le gros succès de MICHEL FUGAIN et son BIG BAZAR

LE PRINTEMPS
(marche avec tambours et clairons)

le gros succès de CLAUDE MORGAN
Arrangement de J. ERARD

LA BALANGA
(marche avec tambours et clairons)

le gros succès d'AFRIC SIMONE

RAMAYA
(marche avec tambours et clairons)

Ces 3 arrangements sont très faciles. L'exécution peut se faire avec ou sans tambours et clairons.

Adressez vos commandes au Service Expédition
Roger COITEUX, 21, rue Marcel-Pointeau
16000 ANGOULEME Tél. (45) 95.33.47

LE SEUL INSTRUMENT DE MUSIQUE

**AUTONOME - TRANSPORTABLE
LÉGER - ÉCONOMIQUE**

LE "TOCCATA"



PRIX : 2 500 F

Pour la première fois un accordéon intégral comprenant au clavier main gauche, le système traditionnel plus 3 octaves de Basses chromatiques.

TOUS RENSEIGNEMENTS

PAUL DEUSCHNER

25-35, Bd. Beaumarchais 75004 PARIS Tél. 278.09.03

qui est aussi le président d'honneur de l'Harmonie municipale, M. Pin lui exprima, en une remarquable allocution, sa gratitude personnelle et la reconnaissance de la C.M.F. envers ceux qui, comme lui-même et le conseil municipal de Saint-Ouen, contribuent à la vitalité des sociétés musicales d'amateurs. Il exalta aussi les mérites de M. Amedro, qui dirige cette harmonie depuis 27 ans, et dont le dévouement exemplaire frise l'abnégation.

Après avoir remercié M. Pin de ses paroles aimables pour l'Harmonie et pour la municipalité de Saint-Ouen, M. Lefort exprima sa gratitude envers toutes les personnalités ayant honoré de leur présence la célébration de ce centenaire, ainsi qu'envers toutes les formations musicales qui y avaient participé. Puis il complimenta à son tour M. Amedro et tous les membres de l'Harmonie municipale, dont l'œuvre philanthropique est fort appréciée des Audoniens et de la municipalité qu'il dirige depuis 1945. Puis il leva son verre à la prospérité de la musique populaire et des sociétés qui en perpétuent l'amour et la diffusion.

Le « Livre d'or » de l'Harmonie, ouvert en 1926 à l'occasion du cinquantenaire, a reçu les signatures des personnalités présentes le 13 juin 1976 à cette réception du centenaire.

EAUBONNE

Le Festival interdépartemental de musique organisé par la Lyre Amicale

Les 22 et 23 mai, la Lyre Amicale d'Eaubonne a organisé, dans le cadre des Journées Européennes, un grand Festival interdépartemental de Musique. Placée sous l'égide de l'Union départementale des Sociétés Musicales du Val-d'Oise, dépendant elle-même de la Fédération des Sociétés Musicales de l'Île-de-France et de la Confédération Musicale de France, cette importante manifestation obtint un très vif succès. Favorisée par un très beau temps, cette fête de plein air put se dérouler dans les meilleures conditions et attira la grande foule espérée par les organisateurs.

Le samedi 22, à 10 h 30, une délégation du conseil municipal d'Eaubonne, accompagnée de représentants des sociétés locales, alla déposer une gerbe devant le monument aux morts, où la Lyre Amicale interpréta l'Hymne Européen.

A partir de 16 h, sur la place du 11-Novembre, les Majorottes d'Eaubonne et la Lyre Amicale, ainsi que les Amicales des Bretons et des Auvergnats, offrirent aux spectateurs musicales diverses et danses folkloriques.

Puis, à 20 h 30, en la salle des fêtes du nouvel hôtel de ville, la Lyre Amicale d'Eaubonne et la Musique de la Police Nationale donnèrent un concert d'une très haute qualité.

La Lyre Amicale, dirigée par M. Jean Dardenne, assura la première partie du programme. Elle interpréta brillamment la marche de concert « Moïse », de Rossini, puis la suite de « Sigurd Jorsalfar » par des airs d'« Un violon sur le toit », de Jerry Bock, qui coura jusqu'à la solo de trompette de M. Daniel Goghio fut particulièrement remarqué. Notre Festival se situait dans le cadre des Journées Européennes, et M. Hermann Koch, premier adjoint de Budenheim, ville jumelée avec Eaubonne, nous ayant fait l'honneur de co-présider ce concert, c'est sur une marche allemande, « Vieux Camarade », de Telke, que se termina la première partie.

Après l'entracte, ce fut au tour de la Musique de la Police Nationale, sous la baguette du Commandant Pierre Bigot, de charmer l'assistance. On entendit tout d'abord la célèbre « Grande Pique russe », de Rimsky-Korsakov, suivie d'une œuvre d'un style tout différent, la « Symphonie de Paris » de Serge Lancelotti. Ce fut encore de la musique contemporaine et souvent charmante, avec l'aimable « Pavane », de Morton Gould, et la « Belle of the Ball », de Leroy Anderson. Et enfin intervint dans ce programme une pièce d'insolite, un brin de mystère, avec le « Krimi Thème », de Rihrow, où les auditeurs purent reconnaître quelques-uns des thèmes musicaux rendus célèbres par les films policiers.

Pour clôturer la soirée, la Musique de la Police Nationale nous offrit un magnifique final, avec le concours des tambours, clairons, trompettes et trompes de la Batterie-Fanfare ; magnifique par sa présentation impeccable, magnifique aussi par la qualité de l'exécution. Nous entendîmes successivement « Flambart », marche militaire de Charles Gourdin, et

SOCIETES DE MUSIQUE, DE MAJORETTES

Pensez dès aujourd'hui à offrir en fin d'année à vos amis, membres honoraires, un

Calendrier

personnalisé à votre société.

**Demandez catalogue et échantillons gratuits à :
L'IMPRIMERIE SIMATIS — 42100 - SAINT-ETIENNE**

cette très originale composition de Jacques Davogel, « Variations ». Le public, par ses ovations, traduisit éloquentement sa grande satisfaction. Remerciements et félicitations les chefs et les musiciens de ces deux belles formations de nous avoir fait passer une aussi agréable soirée et d'avoir ainsi donné le magistral coup d'envoi que nous souhaitons pour l'ouverture de notre grande fête de la musique.

La radieuse journée du dimanche 23 tint largement les promesses que prodiguait son programme. Nous citons en premier lieu les excellentes prestations instrumentales et chorales qu'offrirent, au cours des deux messes célébrées en les églises du Sacré-Coeur et de Notre-Dame, plusieurs sociétés musicales et chorales. Au Sacré-Coeur, où la cérémonie était présidée par M. André Petit, conseiller général, maire d'Eaubonne, et M. Hatrol, conseiller général, maire de Deuil-la-Barre, la Symphonie municipale d'Enghien, de MM. Bouvet et Ferrez, et le Cercle symphonique de Deuil-la-Barre, de MM. Cornet et Detton, ainsi que les Chorales « Au Rythme Clair » d'Erment, dirigée par M. Février, et « Saint-Didier » de Villiers-le-Bel, conduites par M. Suttler, interprétèrent des fragments du « Messie » de Haendel (ouverture, vivants et glorieux, alleluia) et « L'Ave Verum » de Mozart. A Notre-Dame, deux harmonies, l'Harmonie municipale d'Épinay, dont le chef est M. Wartelle, et la Lyre amicale d'Eaubonne, sous la direction de M. Dardenne, et deux autres chorales, la Chorale mixte de Saint-Gratien, dirigée par M. Francour, et l'Ensemble vocal de Notre-Dame d'Eaubonne, conduit par M. Bablaud, interprétèrent également des fragments du « Messie » et la « Marche Pontificale » de Gounod.

En même temps, dans les rues, sur les places, dans tous les quartiers de la ville, ce fut en ce dimanche ensoleillé la grande fête de la Musique. Dès 9 h 30, harmonies, fanfares, groupes de majorottes, ensembles folkloriques d'Auvergne et de Bretagne vinrent apporter aux habitants un joyeux bonjour.

A 14 h 30, à l'hôtel de ville, M. Carrère, préfet du Val-d'Oise ; M. Ribière, député ; M. Paul Pin, président de la Fédération des Sociétés musicales de l'Île-de-France et secrétaire général de la Confédération Musicale de France ; le Commandant Jules Semler-Collery, président honoraire de la C.M.F., et de nombreux personnalités départementales et locales vinrent procéder à l'ouverture des festivités de l'après-midi. Ils furent accueillis par M. André Petit, conseiller général, maire d'Eaubonne, entouré des membres du Conseil municipal ; par M. Hermann Koch, maire adjoint de Budenheim, et les représentants des associations locales. Les honneurs leur furent rendus par l'harmonie « L'Accord Parfait » de Bailan-Miré, société d'Indre-et-Loire invitée au festival. Ils assistèrent ensuite, du balcon de l'hôtel de ville, au défilé de toutes les sociétés participantes ; ce défilé conduisit ces formations vers le stade des Dures-Terres, où devaient se dérouler concerts, chants et danses tout au long de l'après-midi de façon ininterrompue.

Cette présentation fut suivie d'une réception au cours de laquelle M. le Préfet Carrère, le Président Pin et M. Petit prirent la parole. Tous les trois félicitèrent vivement les organisateurs du festival, et tout particulièrement MM. Jean Cellier, président de la Lyre amicale, et Georges Duhamel, secrétaire général. Ils firent ressortir toute l'importance du rôle culturel et social de la Musique populaire et mirent l'accent sur la nécessité d'aider, par des manifestations de ce genre, au développement de la culture musicale. Ils exprimèrent enfin leur satisfaction de constater l'appui donné à la Lyre Amicale par toutes les autres sociétés locales pour concourir à la réalisation de ce festival.

Il serait trop long d'énumérer tous les morceaux joués par les diverses formations sur les deux podiums du stade des Dures-Terres ; en effet, entre la musique, les chants et les danses folkloriques, ce sont plus de cent numéros qui furent présentés au public. Rappelons cependant que les morceaux d'ensemble, qui réunirent vers 19 h, toutes les sociétés participantes, furent « La Saint-Jean » de Bourbourg, dirigé par son auteur, le Commandant Jules Semler-Collery, ainsi que « Les Dragons de Noailles » et la « Marche des Pions », dirigés par M. Jean Dardenne, chef de la Lyre Amicale.

Pour terminer, nous tenons à adresser nos remerciements à tous ceux qui ont participé à ce festival ou nous ont aidés à sa réalisation. Tout d'abord, M. l'abbé Didier, curé d'Eaubonne, pour l'accueil amical qu'il a bien voulu réserver à nos formations dans les deux églises de sa paroisse. Puis les sociétés participantes : « La Diane d'Aubergenville », le Collège militaire de Saint-Cyr, « La Fraternelle » de Paray-Vieille-Poste, l'Harmonie municipale de Pantin, « L'Accord Parfait » de Bailan-Miré, l'Harmonie municipale de Persan, l'Harmonie municipale de Beaumont-sur-Oise, « Le Réveil » d'Eragny, « Le Réveil » de Montmorency, « Les Enfants » de Franconville. Enfin les diverses associations locales d'Eaubonne : l'Association Eaubonne-Budenheim, les Scouts et Guides de France, le Patronage laïque municipal, l'Amicale des Auvergnats, l'Amicale des Bretons, les Majorottes, la Chorale paroissiale, le Club Philatélique.

Nous adressons un merci tout particulier aux musiciens des groupes symphoniques d'Enghien et de Deuil-la-Barre qui, en fin de festival et à une heure tardive, ont bien voulu nous faire l'amitié d'assurer l'animation de l'après-midi concert. Et nous n'oublierons pas ceux qui, grâce à leur bienveillante vigilance, nous ont permis pendant ces deux journées de conduire notre festival avec le maximum de garanties sur le plan de la sécurité. Mme la Présidente de la Croix-Rouge Française, MM. les commissaires d'Erment et d'Eaubonne, et tous ceux qui constitueront leurs équipes.

ANTONY

Le Festival de musique 1976

L'année 1976 est une année heureuse pour la musique à Antony. Le programme du festival, établi sur deux journées, a permis de présenter les 18 et 20 juin une belle brochette de formations musicales.

Dès le vendredi, dans le cadre unique du Parc Bourdeau, qui entoure de ses frondaisons le très beau bâtiment de la bibliothèque municipale, l'Orchestre d'Harmonie du Conservatoire ouvrait brillamment le festival. Rika Zoral était aussi à l'affiche et anima la seconde partie du concert. Deux mille auditeurs, venus pour l'écouter, découvrirent avec une heureuse surprise pour un grand nombre, la jeune et talentueuse formation fondée et dirigée par Marcel Naulais. Avec un incontestable succès, on put entendre « Trumpett Voluntary », « New Baroque Suite », « Donkey Sérénade », « Symphonie Portrait », « Tyrol », « Porgy and Bess » et « Variations » (Saint-Proux, arrangement de Jérôme Naulais). Tous ces jeunes de 12 à 20 ans méritaient l'ovation finale, dédiée aussi à leur chef.

Le dimanche, au cours de la matinée, les divers quartiers de la ville retentissaient d'airs populaires joués par les quatre sociétés participant au festival. L'après-midi, ces mêmes sociétés, après un court défilé, se retrouvaient au parc Bourdeau et montaient successivement sur le podium dressé dans un cadre fait pour la musique de plein air. Aux côtés de la municipalité, avait pris place M. le Colonel Charollais, secrétaire général de la Fédération des Sociétés musicales de l'Île-de-France, représentant le président Pin, retenu au concours international de Vichy.

Dirigée par M. Marcel Naulais, l'Harmonie municipale d'Antony ouvrait la fête avec la « Symphonie pour les Soupers du Roy » (De la Lande), « La Plainte du Clocher » (Balfay) et « Broadway Parade » (Duez-Wallis).

Ce fut ensuite la Lyre Amicale d'Eaubonne, dirigée par M. Jean Dardenne, qui, après avoir interprété « Mécise » (Rossini) et « Poète et Paysan » (Suppé) se talla un franc succès dans une interprétation humoristique de « Arranger's Holiday » (Benett).

C'était alors le tour de l'Harmonie municipale de Pantin, dirigée par M. Jean Gallet ; elle fit entendre « Cocchun Polka » (J. Strauss), « La Dame de Pique » (Suppé) et « Kalinka » (arrangement de Beck). Cette dernière œuvre, bien connue, est toujours très appréciée du public.

Enfin la Société municipale de Musique « La Boulonnaise », de Boulogne-Billancourt, dirigée par M. Bruno Mayan, prit place sur le podium et, après la « Marche de la Légion étrangère » (Güerou), interpréta « La Carza Undra » (Rossini) et le ballet d'« Isolde » (Messager) que les amoureux de musique aiment fredonner.

« L'Entrée des Gladiateurs » (Fucik), morceau d'ensemble interprété par les quatre sociétés réunies, connut un succès triomphal ; à la demande du public, M. Marcel Naulais dut reprendre la baguette pour diriger une nouvelle fois ce morceau, dont les cuivres faisaient retentir les échos dans tous les coins de la ville.

1ère division, 1ère section. Lorsque le président du jury annonce ce résultat au micro, le public applaudit chaleureusement les musiciens et leur chef Georges Amedro.

Après ce concert, une réception eut lieu dans les salons de l'Hôtel de Ville où M. Jouvin, maire-adjoint, représentant M. le sénateur-maire retenu par ailleurs accueillit l'Harmonie Municipale au grand complet. Il la complimenta pour ses cent ans d'âge, qu'elle porte allègrement, et pour le beau résultat obtenu aux épreuves de classement. Il remercia les personnalités locales et musicales, sans oublier les membres du jury, puis il invita chacun à s'approcher du buffet pour boire à la santé de l'Harmonie, de ses dirigeants, de ses membres exécutants et de leurs familles.

Le dimanche 13 juin, de 10 h à midi, sous un soleil ardent, ce furent le défilé spectaculaire, tous cuivres étincillants, de la Fanfare de Cavalerie de la Garde Républicaine de Paris ; la présentation des Sociétés françaises et étrangères ; des stands dans divers jardins.

Au repas offert par la municipalité aux trompettistes cavaliers de la Garde et à leur chef, l'adjudant-trompette-major Marc Moreau, assistant M. Lefort, sénateur-maire, le capitaine Graffeuil, adjoint au colonel commandant la cavalerie de la Garde Républicaine ; M. Paul Pin, secrétaire général de la C.M.F. ; les membres de la municipalité ; M. Amedro, président-directeur de l'Harmonie ; MM. Longfils, vice-président, et François, directeur adjoint.

A 15 h, ouvert par les Trompettes Audoniennes, ce fut le défilé de toutes les sociétés, qui se rendirent du square Marmottan à la mairie, devant laquelle un podium de 100 mètres carrés avait été dressé. Sur ce podium, chaque société se produisit tour à tour durant 15 minutes. Ce fut un très joli spectacle et une belle audition, qui furent particulièrement appréciées. Après les évolutions d'un haut degré artistique des Majorottes de Saint-Ouen, ce furent les 85 musiciens de la Batterie-Fanfare de la Garde Républicaine qui prirent place sur le plateau. Sous la direction de leur chef Gérard Hébrart, ils donnèrent un concert d'une heure, dont le programme, varié et éclectique, enthousiasma les quelques milliers de personnes stoïquement assises en plein soleil depuis le début de l'après-midi.

Après ce « concert apothéose », M. le sénateur-maire de Saint-Ouen recevait dans les salons de l'Hôtel de Ville les musiciens et leur chef, ainsi que les personnalités locales et musicales, les présidents et directeurs des sociétés participantes. Ce fut d'abord la remise officielle de la médaille d'honneur du centenaire, que M. Paul Pin, au nom de la Confédération Musicale de France, épingla sur la bannière de l'Harmonie. En remettant le diplôme à M. le maire,

Le temps avait favorisé cette belle manifestation de musique de plein air, qui fut un beau succès pour ses organisateurs et pour toutes les formations participantes. Souhaitons que bientôt, dans les années à venir, un nouveau festival de musique vienne animer la ville d'Antony.

Daniel FOUILLET.

PARAY-VIEILLE-POSTE

Le festival annuel de musique

Comme chaque année, au mois de juin dernier, la Fraternelle de Paray-Vieille-Poste et le Comité des Fêtes ont organisé leur festival annuel de musique, auquel participaient douze sociétés de musique et de majorettes.

Dès 10 h., les sociétés se rendirent dans les différents quartiers de la ville pour y donner concerts et aubades et faire applaudir les gracieuses évolutions de leurs majorettes. Puis elles se rassemblèrent à 12 h., place de la Mairie, pour prendre part au déjeuner en commun. A 15 h., toutes les sociétés se présentèrent à tour de rôle au stade municipal, où chacune donna un petit concert.

Ce festival a obtenu un très grand succès populaire, puisque près de 2.000 personnes s'étaient déplacées pour entendre et applaudir toutes ces formations musicales, qui le méritaient bien par la qualité de leur présentation et de leur prestation.

Bravo donc à toutes les sociétés participantes : La Saint-Chéronnaise, La Société Musicale et la Batterie de Dourdan, La Fauvette de Grigny, L'Amicale de Villabé, La Fanfare de Menecy, La Cigale de Yerres, La Fanfare de Valenton, Les Pompiers de Krufft (Allomagne Fédérale), Les Tireurs de Krufft (Allomagne Fédérale), La Fraternelle de Paray-Vieille-Poste, Les Majorettes d'Evry, Les Majorettes d'Antony.

Ce gala se termina par un morceau d'ensemble, conduit par le directeur de la Fraternelle de Paray-Vieille-Poste, et qui fut interprété de façon parfaite.

Ce festival était placé sous la présidence de : Monsieur le Maire de Paray-Vieille-Poste ; M. Roger Duboz, secrétaire adjoint de la Fédération des Sociétés musicales de l'Île-de-France, représentant M. Paul Pin, président de la Fédération, qui avait dû s'excuser, se trouvant retenu par le Concours International de Vichy ; M. Gilbert Louet, président de l'Union départementale des Sociétés musicales de l'Essonne.

Un vin d'honneur réunit ensuite les officiels et les présidents et directeurs des sociétés participantes, qui reçurent chacune un coupe et une breloque-souvenir. M. Duboz, dans une courte allocution, remercia les organisateurs et félicita les sociétés, en faisant ressortir que Paray-Vieille-Poste était la seule ville du département de l'Essonne à avoir organisé un festival de musique en 1976.

ANTONY

La naissance d'un kiosque à musique

De nos jours, il est certes peu courant de voir défiler dans nos villes ces tentes de la musique populaire qui rendent nostalgiques nos parents et grands-parents. Ils se souviennent en effet d'être accourus dans leur enfance, par les beaux soirs d'été, autour du kiosque à musique, des premières notes de la Fanfare ou de l'Harmonie municipale.

La municipalité d'Antony a voulu renouer avec la tradition en édifiant sur l'allée-promenade qui longe le grand ensemble un kiosque à musique. Bien sûr, l'architecte, imprégné de son époque, a tracé des lignes modernes. Sur un socle de 100 mètres carrés se dresse une superstructure en bois qui soutiennent presque invisiblement quatre piliers du même essence. L'ensemble est net, agréable, et efficace comme un témoignage d'acoustique qui porte bien les sons au dehors.

Pour inaugurer ce kiosque, l'Harmonie municipale d'Antony, consciente de sa mission, avait programmé trois soirées. Le 14 mai, musiciens et auditeurs faisaient connaissance et un courant chaleureux s'établissait. Le 11 juin, la batterie-fanfare venait en renfort ; l'ensemble des œuvres interprétées, choisies avec intention, déclenchait la fièvre : la température estivale, et la curiosité aussi, avaient encouragé un plus grand nombre d'auditeurs à se déplacer.

La soirée du 25 juin était d'un autre style. A la tête d'une formation plus réduite, Gérard Mellin, tantôt au pupitre du chef, tantôt à l'accordéon, entraînait son groupe dans des airs alsaciens ou bavarois. Le public, venu nombreux, manifestait sa joie en chantant et en tapant dans ses mains. Puis la chanson se nicha aux instruments par la voix de Rosa-Maria Lagorce, qui, vêtue d'une robe tyrolenne, interpréta quelques airs du folklore.

Aussi, grâce à Marcel Nauvais et aux diverses formations qu'il dirige ou conseille, renouait la tradition du kiosque à musique, autour duquel s'établissent des contacts chaleureux entre les hommes et des femmes épris du désir de faire de la musique pour eux-mêmes et pour les autres, et un public bon enfant, libre de ses réactions et de ses mouvements, un public permis lequel de nombreux enfants qui, parce que la musique est allée à eux, voudront peut-être demain être musiciens eux aussi.

Daniel FOUILLET.

L'harmonie des P.T.T., musique d'honneur au Festival intercantonal de Saint-Genis-Laval

L'Harmonie des P.T.T., l'une des formations de l'actif club musical présidé par M. Parigot, vient de participer, en qualité de Musique d'honneur, les 12 et 13 juin, à Saint-Genis-Laval, dans la banlieue lyonnaise, au festival intercantonal de musique organisé par la fanfare locale.

Dans le parc de l'hôtel de ville, le samedi soir, l'harmonie donna un grand concert qui fut fort apprécié par les très nombreuses assistances. Comme tous leurs son directeurs, M. Alphonse Dautricourt, avait mis au point avec la plus grande minutie un programme éclectique, extrêmement divertissant.

Le célèbre « Monsieur de La Fayette », de Steve Laurent et Pierre Duclos, puis une marche peu connue, mais d'une ligne mélodique certaine, « In True Fest », de l'Allemand Karl Tolko, ouvraient le programme. Venant ensuite l'Ouverture du Suppé. Une matinée, un après-midi, une soirée à Vienna (soliste au saxophone alto : José Drouot) et l'air de basse du Châlet, d'Adolphe Adam, dans lequel le soliste, Louis Forest, fit preuve d'un grand talent. La charmante « Mélodie on fa », d'Anton Rubinstein, puis la jolie valse de Johann Strauss « Roses du Midi » remportèrent ensuite un succès mérité. Le concert se terminait, dans une note plus moderne, par de dynamiques interprétations de « Charleston », de Jacques Devogel, du « French Festival » de l'Américain Glenn Osner et de la marche « Dans les Rues d'Antibes » de l'immortel Sydney Bechet. Des applaudissements nourris saluèrent le chef et les musiciens.

Le dimanche, l'harmonie participait au festival avec les sociétés des communes environnantes. Aussi, dans le milieu de l'après-midi, nos amis postiers reprirent possession du podium. De nouveau retentirent les accents de « Monsieur de La Fayette ». Puis ce furent les échos harmonieux de la folklorique « Welsh Rhapsody » de Clara Grundmann, qui suivirent trois morceaux d'été entendus la veille. Quelque peu écourtés par les impératifs du voyage ferroviaire de retour, ce concert, comme le précédent, marquera dans les annales de l'harmonie, tant par le choix du programme que par la qualité de l'exécution. Sous la baguette ferme et précise de M. Dautricourt.

Pour être complet, ajoutons que l'harmonie avait rendu les honneurs au monument aux morts de Saint-Genis-Laval, ainsi qu'au Caveau des Martyrs, et que, le dimanche, après l'exécution du morceau d'ensemble et de « La Marseillaise », elle fut très remarquée au cours du défilé qui parcourut les rues de la ville.

Le séjour des postiers avait été agréablement dans l'après-midi du samedi d'une visite du vieux Lyon et de ses traboules, et, le dimanche matin, d'une promenade au Beaujolais avec visite de caves à Bois-d'Oingt. Aussi nos musiciens garderont-ils un excellent souvenir de ces deux journées et adressent tous leurs remerciements pour l'accueil reçu à M. Fillot, conseiller général et maire de Saint-Genis-Laval, ainsi qu'aux organisateurs du festival, MM. Charles Jourdan, président d'honneur du Comité ; Léon Abrams, président de la Fanfare et de l'Union cantonale, et surtout M. Louis Forest, vice-président de la Fanfare et membre actif de l'Harmonie des P.T.T.

Pierre DEBIEVRE.

BOULOGNE-BILLANCOURT

Une sortie de « La Boulonnaise »

La Musique populaire est toujours bien vivante. Dieu merci, grâce aux musiciens amateurs qui, en toutes circonstances, la servent de tout leur cœur. Il en est ainsi au sein de « La Boulonnaise », société municipale de musique de Boulogne-Billancourt. Chaque année, selon une tradition maintenant bien établie, elle se déplace pour un week-end au château de Bénais, près de Bourguil. J'eus le plaisir de compléter cette année parmi les invités, et je ne le regrette pas, car, pendant ces deux journées des 26 et 27 juin, j'ai vécu dans l'intimité de musiciens et dans une atmosphère de chaude camaraderie.

M. Bruno Mayan, successeur de M. Dautricourt au pupitre de direction de la Société, avait composé un programme de qualité, qui fut fort apprécié des auditeurs, le dimanche matin, sous les frondaisons du parc. Deux œuvres de Georges Bizet, « Défilé de France » et « Parade à Chicago », servaient de prélude et de conclusion au concert. Quand vous saurez que la délicate « Marche militaire » de Schubert, la pétillante ouverture de « La pie voleuse » de Rossini, la suite du ballet d'« Isolde » de Messager, toute de grâce vivrontante, le célèbre « Marche de Radetzky » de Johann Strauss, figuraient au programme, ainsi que la populaire « Entrée des gladiateurs » de Julius Fucik, la « Marche des cols bleus » de J.-J. Mayan père et la « Marche de la Légion étrangère » de Ouéru, vous conviendrez avec moi que n'en doute pas, de caractère hautement récréatif de ce concert. M. Bruno Mayan conduisit adroitement toutes ces œuvres. Quant au clarinetiste solo, M. Billaud, il fit preuve de beaucoup de finesse et de délicatesse dans le ballet d'« Isolde ».

En dehors de ce concert, les musiciens de « La Boulonnaise », tous férus de bal champêtre, s'en donnèrent à cœur joie, aussi bien dans le parc que parmi une nocce rurale qui eut la joie de les accueillir et au cours de la réception au foyer communal. J'ajouterais qu'ils firent honneur au banquet traditionnel du dimanche midi, que présidait M. Gaston Le Duc, le dévoué président de « La Boulonnaise », entouré de M. le Maire de Bénais, de ses adjoints et de MM. Deschamps et Obligis, président et directeur de la fanfare locale.

Les participants à cette sortie garderont longtemps le souvenir de ces deux journées soleilées passées au cœur de la Touraine. Ce jardin de la France parsenné d'aimables demeures Renaissance, comme ce splendide château de Brissac, qu'il nous fut donné d'aller visiter le samedi après-midi.

Pierre DEBIEVRE.

MIDI

NARBONNE

L'épopée de l'harmonie municipale d'Aurillac

Le samedi 5 juin, M. Rivet, président de la Lyre Narbonnaise et M. Sarzi, président de la Fédération des Sociétés Musicales du Midi, avaient la joie d'accueillir les dirigeants, le directeur Vi-

dal, le sous-chef Raynaud et les musiciens de l'Harmonie Municipale d'Aurillac.

Cette brillante société musicale, composée de deux sections, Harmonie et Batterie-Fanfare, a la joie, tous les ans, de faire un tournoi à travers la France, grâce à l'intérêt qu'ont apporté les diverses municipalités qui se sont succédées et dont l'actuelle a conservé la tradition de voter tous les ans la somme de 10.000 F pour apporter dans un coin de l'hexagone les bienfaits de la musique populaire d'amateurs. Cette année donc elle s'est tournée vers le Languedoc, la région de la Narbonnaise.

Samedi soir avait lieu un concert donné dans la Cour de la Madeline du Palais des Archevêques. Il avait attiré de nombreux amateurs, mais hélas la température anormale à notre région, et peu clémente, n'avait pas permis aux musiciens et ce, à la demande de M. Sarzi, de terminer cette brillante émission qui pourtant, par son programme, était pleine de promesses. Il faisait le matin même, au départ d'Aurillac, + 1 au thermomètre, le vent du Nord, passant dans cette couche froide, donnait à Narbonne ce soir là, + 17. En l'absence de M. Mécio, adjoint délégué à la Culture, M. Molas, délégué aux affaires extérieures, présida le vin d'honneur au cours duquel MM. Rivet et Sarzi, en des paroles aimables, accueillirent les dirigeants, les directeurs et les musiciens.

Le lendemain dimanche, jour de la Pentecôte, la température s'étant rafraîchie, grâce à un soleil de juin, l'Harmonie et la Batterie-Fanfare, sous la conduite de MM. Vidal et Raynaud, partant du Plan Saint-Paul, parcouraient les boulevards du Docteur-Lacroix et du Docteur-Ferroul, le Cours de la République, la place de l'Hôtel-de-Ville, où elles donnèrent une subade devant la mairie, au milieu d'une foule enthousiaste, la rue Jean-Jaurès et la rue G. Fabre, aux sons de Marches Militaires célèbres.

A 11 h. précises, la messe débutait à la cathédrale Saint-Just, durant laquelle furent exécutées la Marche Religieuse d'Alceste de Glöck, le Choral de la Cantate No 43 de J.-S. Bach, l'Aria de J.-S. Bach et la Marche d'Alhalie de Mendelssohn, sous la direction de M. P. Vidal.

Ce fut ensuite la direction de Salles-d'Aude où les célèbres Majorettes Méditerranéennes de Mme Caraguel, attendaient pour un défilé. Celui-ci eut lieu entre 12 h. 30 et 13 h., les trois cars emmenèrent aussitôt après les musiciens aux Cabannes de Fleury où un repas en commun devait avoir lieu sous les pins de l'ancien hôtel Gilli : 148 convives prirent place autour des tables. Nous avons remarqué à la table d'honneur M. Rivet, président de la Lyre Narbonnaise ; M. le Dr Nologre, adjoint au maire d'Aurillac ; M. P. Vidal, directeur ; M. Raynaud, sous-chef et directeur de la Batterie-Fanfare ; M. Goddillat, président de l'Harmonie ; M. Ramon, bibliothécaire et membre de la Lyre Narbonnaise ; M. Hortala, maire de Fleury ; M. Sarzi, président fédéral ; Mlle A. Sarzi, professeur à l'Ecole de Musique de Narbonne, etc., et une foule de sympathisants qui avaient voulu participer à la joie, au soleil et à la douceur de la Méditerranée.

A 18 h. un petit concert donné devant le restaurant fit s'arrêter de nombreux promeneurs, et à 19 h. les cars repartaient vers Fleury où les musiciens défilèrent jusqu'à la place du Ramonet, où eut lieu un autre concert à la fin duquel un vin d'honneur offert par la municipalité de Fleury et Cave Coopérative, permit aux musiciens de goûter les vins du terroir.

Après Fleury, ce fut autour de Salles-d'Aude d'accueillir les fatigués musiciens. Ceux-ci donnèrent encore six œuvres sous les platanes de la mairie, entourés d'une foule innombrable venue pour écouter « Une Musique ». La dernière œuvre interprétée par cette belle phalange de musiciens « Incroyable » fit chanter, sous l'impulsion de M. Vidal, l'air à la mode « El Bimbo » par une foule joyeuse qui n'en finissait plus d'applaudir. Le concert terminé, un apéritif d'honneur fut offert par la municipalité à laquelle nous avons trouvé avec joie, M. Gormain Canal, maire et conseiller général qui, en des termes brefs et précis, adressa des félicitations à l'Harmonie d'Aurillac et leur demanda de revenir à Salles dans les prochaines années. M. le docteur Nologre, adjoint au maire d'Aurillac, vanta les mérites des musiciens et des deux régions dont les dialectes sont quelque peu semblables. M. Sarzi, président fédéral, devait conclure par des paroles aimables et profitant de l'occasion qui lui était offerte, s'adressa en langage occitan aux musiciens et à leurs dirigeants. Une salve d'applaudissements mit un terme à cette prose languedocienne et à cette magnifique journée.

Vème Festival de Musique et Majorettes à Valras-Plage, les 26 et 27 juin.

Chaque année, à l'occasion de la fête de la Saint-Pierre, la municipalité que préside M. E. Turco, maire, conseiller général, organise un festival de musique et de majorettes. Cette organisation est confiée à M. Liguory, président des Etoiles du Rail.

Le samedi 26 juin, à 21 h., le festival commença par un concert exécuté par l'Harmonie-Fanfare des Cheminots de Dijon sous la direction de M. G. Devaux et dont le président est M. Jeannin. Cette formation a obtenu un réel succès pendant le concert qui a duré une heure. Après un concours individuel de majorettes, une animation musicale par la fanfare et les Etoiles du Rail dans les rues de Valras-Plage a terminé cette première soirée.

Le dimanche 27 juin, sous un soleil éclatant et une ville en fête, les divers groupes se mêlèrent en milieu de rue pour la parade de la présentation de musique et de majorettes. Sur la tribune nous avons noté la présence de M. le 1er adjoint, M.

le secrétaire général de la mairie, le président du Comité des fêtes de Valras, M. R. Portes, secrétaire général de la Fédération musicale du Midi, représentant M. A. Sarzi, président fédéral ; M. Jeannin, président de l'Harmonie de Dijon ; M. Liguory, président des Etoiles du Rail. A 9 h 30 le défilé commençait avec : les Muscottes et leur fanfare de Frontignan, les majorettes du rail et leur fanfare de Narbonne, les majorettes de Salles-d'Aude, le groupe folklorique de Montblanc qui exécute la danse des Troilles, les majorettes et la fanfare de Port-la-Nouvelle, les majorettes rouges et or de Béziers, les étoiles du Rail et la fanfare de Béziers, l'Harmonie-Fanfare des Cheminots de Dijon. Chaque société devait présenter un mouvement et exécuter un morceau au choix de son répertoire. A la fin du festival chaque société et fanfare vint recevoir de M. le 1er adjoint et de M. R. Portes une médaille de Valras-Plage. L'après-midi devait se dérouler un défilé à travers la station, tandis que l'Harmonie de Dijon conduisait les invités au monument aux morts où devait avoir lieu le dépôt d'une gerbe. Après l'exécution de la Marseillaise le cortège se reformait pour se rendre à l'embarcadere pour prendre place sur un bateau pour aller en mer honorer les marins disparus. Cette cérémonie était rehaussée de la présence du représentant de Mgr Boffet, évêque de Montpellier, qui était accompagné de M. Rumeau, curé de Valras-Plage. Au retour, M. E. Turco conduisit tous ses invités à l'hôtel Miramar où avait lieu un apéritif d'honneur. Il appartenait à M. le maire de tirer les conclusions de cette fête, c'est en toute simplicité qu'il fit un remerciement les uns et les autres et en souhaitant que chacun emporte de Valras-Plage un excellent souvenir.

Le Secrétaire général, R. PORTES

NIMES

Société des concerts symphoniques « L'Eglantine »

Dans le cadre des Jardins de la Fontaine et dans les ruines romaines du Temple de Diane mises en valeur par un éclairage approprié, la société des concerts symphoniques « L'Eglantine » a exécuté à la grande satisfaction des auditeurs le programme ci-après, sous la haute direction de M. Yves Bourrette. Ce concert a eu lieu le 29 juin 1976.

« Moment musical » de Franz Schubert ; « Don Juan », ouverture de W.-A. Mozart ; « Ascanio », ballet de C. Saint-Saëns (1. L'Amour et Psyché — 2. Muses, Nymphes et Bacchantes — 3. Le Dragon des Hespérides — 5. Final) ; Symphonie No 3 « Surprise », de Joseph Haydn (Adagio Cantabile, Andante - Menuetto, Allegro molto).

Haydn (1732-1809) s'est imposé comme un des grands maîtres de la musique. Cette symphonie porte l'empreinte de son génie particulièrement dans l'Andante dont le thème d'une ingéniosité charmante se développe avec une bonhomie délicieuse.

L'excellente tenue des cordes et de l'harmonie, la direction parfaite de M. Yves Bourrette donneront à cette symphonie une interprétation magistrale interprétation qui fut particulièrement appréciée par les nombreux auditeurs.

Signalons en passant que M. Yves Bourrette est le fils de M. Bourrette, ex chef de musique au 19ème Régiment d'Artillerie à Nîmes et chef de musique à l'Harmonie Cheminote de Nîmes.

LESPIGNAN

Cinquième anniversaire des « Glycines »

Le samedi 31 juillet, en ouverture à la fête locale, la Société de Majorettes « Les Glycines » et sa formation musicale félicitèrent leur cinquième anniversaire en compagnie de leur marraine « Les Etoiles du Rail » de Béziers.

« Les Glycines » furent créées en 1971 et présentées au public à l'occasion de la fête locale ; elles ne pouvaient donc commémorer leur anniversaire qu'en ouvrant de la fête locale 1976.

Accompagnées par leur propre musique, elles firent un grand défilé en ville et une parade place des Ecoles. Les deux fort appréciés du public. Un « Los Clientés » suivi de « Eviva l'Espana » fort bien exécutés terminèrent cette parade et précédaient une remise de récompenses.

En premier lieu, Monsieur Liguory, président interrégional de majorettes, se faisait un plaisir de remettre médailles et diplômes à Mmes Marie-Ange Fabre, Dominique Merda, Géraldine Merda, Annie Pons, pour deux années de majorettes.

M. André Sarzi, président de la Fédération des Sociétés musicales du Midi, qui honorait de sa présence cet anniversaire, remettait pour cinq années de sociétariat, la médaille de bronze de la F.S.M.M. à Mlles Dominique Oustric et Olga Farres, majorettes, ainsi qu'à Mmes Denise Vallet, secrétaire du groupe, et Rosa Farres, trésorière du groupe, et à M. Gérard Vallet, président des majorettes.

Cette remise de récompenses, faite en présence de conseillers municipaux, de M. le Président du C.O. de Lespignan et de M. le Président du Comité des Fêtes, fut suivie d'un vin d'honneur offert par le Comité.

Au cours de ce vin d'honneur, M. Sarzi, président fédéral, vanta les bienfaits de la musique, adressa toutes ses félicitations à M. Vallet pour la bonne marche de son Ecole de Musique, ainsi que pour la présentation de ses majorettes et encouragea ces dernières et les vaillants petits musiciens dans leur entreprise pour défendre une cause pleine de noblesse. « Lespignan est en fête aujourd'hui et c'est vous qui donnez le départ par vos deux formations. Soyez-en fiers, car il n'y a pas de fêtes sans musique et sans majorettes ». M. Sarzi remercia également M. Liguory pour son dynamisme et pour la présentation de sa fanfare et de ses majorettes.

Ce cinquième anniversaire se termina dans la bonne humeur générale grâce aux musiciens des deux formations jouant

ensemble, et en souhaitant célébrer beaucoup d'autres anniversaires aussi sympathiques que celui de 1976.

BEZIERS

La fanfare-harmonie « L'Espérance » est en deuil

Le lundi 21 juin, à 14 h 30, ont eu lieu les obsèques de M. Noël Jeannin, président d'honneur de la fanfare-harmonie « L'Espérance » de Béziers. Les sociétés musicales locales y assistèrent : la Lyre Biterroise, l'Estudiantina, l'Echo Biterrois, les Etoiles du Rail, M. S. Raclo-nero représenté par M. P. Brousse, sénateur-maire ; M. R. Portes, secrétaire général de la Fédération ; MM. L. Méchamps, trésorier général ; MM. L. Méchamps adjoint, étaient présents. Un grand nombre d'amis et anciens musiciens visiblement émus entouraient de leur sympathie la famille du disparu. Avant la présentation des condoléances à la famille, M. R. Portes, secrétaire général, au nom du président fédéral et en son nom personnel, prononça l'allocution suivante.

« C'est au secrétaire général de la Fédération, mais aussi à l'ami qu'incombe, au nom du président fédéral et des sociétés musicales, le pénible honneur de vous rendre nos condoléances à toute votre famille. Devant douloureux pour moi, peine infinie pour nous tous, Cortes, nous savions que depuis quelques jours votre mal ne proportionnerait pas, d'autant plus que vous aviez été très affecté il y a un mois par le décès de votre chère épouse, épreuve que vous aviez acceptée avec résignation. N'importe, il est dur de se faire à l'idée d'une séparation totale. Membre de la Société « L'Espérance » depuis sa création en 1925, vous avez repris, après les sombres années de la guerre et de l'occupation, votre activité à la Société, et vous êtes alors désigné comme président. En 1952, vous avez créé une harmonie au sein de la Société et vous êtes fier de votre initiative. Malheureusement, la maladie vous oblige à abandonner les responsabilités de la Société à laquelle vous avez donné le meilleur de vous-même et de votre ardeur. Je puis affirmer que, toute votre vie, vous vous êtes entièrement consacré à « L'Espérance » et, en vous, la musique populaire connaît un ardent défenseur. Au cours de la fête du Cinquantenaire de la création de « L'Espérance », j'avais eu l'honneur de vous remettre en signe de reconnaissance la médaille de vétéran avec palmes de la Confédération Musicale de France, et je vous avais invité à décorer vous-même le drapeau de votre Société. Quel moment émouvant pour nous tous. Devant cette déposition qui nous afflige tous, notre pensée ira vers notre patronne Sainte Cécilie. Nous lui demandons quelle accueille celui qui tant de fois l'a servie, celui qui, à sa manière et de toutes ses forces, se conduisait comme un adroite de la musique. Au revoir cher président, au revoir cher ami. Puissiez-vous insuffler aux membres de la fanfare-harmonie « L'Espérance », aujourd'hui en deuil, la flamme de votre ardeur ».

Le Secrétaire Général, R. PORTES.

COURSAN

Festival de musique

La centenaire de l'Harmonie Républicaine de Coursan a été célébrée avec faste et dans la liesse, sous un soleil écrasant au cours de ce dixième week-end de juin, qui a fourni la preuve tout au moins, dans ce chef-lieu de canton de la plaine méditerranéenne, que les dimanches pouvaient se suivre et se ressembler.

Le grand festival de musique, organisé par M. André Sarzi, président de la Fédération des Sociétés musicales du Midi, par la ville de Coursan, l'Harmonie Républicaine, les collectivités locales et départementales, placé sous le haut patronage de la C.M.F. et la Fédération du Midi, aurait peut-être mérité, pour atteindre l'apothéose, de circonstances météorologiques plus clémentes. Il fut néanmoins d'un niveau exceptionnel.

A Coursan, la fête avait commencé depuis le jeudi 10 juin, car on n'eût pas imaginé la commémoration d'une telle naissance, réduite à une seule journée. Un grand concert eut lieu sur la place A. Tailhades, offert par la Lyre Biterroise, la Lyre Narbonnaise et l'Harmonie Républicaine, qui groupaient 120 musiciens, sous la direction de M. L. Collet, directeur de la Lyre Biterroise, et M. E. Capman, directeur de la Lyre Narbonnaise. L'ouverture fut dirigée par M. André Sarzi, directeur honoraire de la Lyre Narbonnaise et de l'Harmonie Républicaine.

Le samedi 12 juin, la fanfare de l'Echo Narbonnaise donna un tour de ville et un concert destiné à la mise en condition, pour le dimanche, moment fort des festivités.

Le dimanche débuta de fort bonne heure par une salve d'artillerie, suivie d'un dépôt de gerbe au monument aux morts avec la participation de la musique de la 11ème Division Parachutiste de Pau, qui devait donner un brillant concert sur la place du Marché, fort heureusement bien ombragé. M. Sarzi, en conclusion de cette aubade militaire, remettait des médailles avec palmes à neuf vétérans de l'Harmonie : MM. L. Chauvane, G. Fou, F. Perh, A. Dat, L. Miquies, M. Honoré, J. César, L. Roumaury, A. Sellenat, A. Garbay, tandis que l'adjoint-chef Jeannin, directeur de la musique des Paras de Pau, se voyait attribuer la médaille de bronze de la C.M.F.

Une première réunion devait avoir lieu, avec le vin d'honneur offert par la municipalité à la musique militaire et aux présidents des Sociétés participantes, dans le cadre rafraichissant de la M.J.C. locale.

Pour ce jour et devant les nombreuses personnalités présentes, MM. Miro, maire de Coursan, et Sarzi, président fédéral, prirent la parole pour féliciter les vieux musiciens et parlerent aussi en faveur de la musique d'amateurs. M. Sarzi évoqua ensuite quelques souvenirs et anecdotes personnelles relatives à l'histoire de la Société ; il remercia le Comité du festival pour avoir mis sur pied cette fête musicale, puis adressa

sa des souhaits de bienvenue à tous et forma des vœux pour que l'après-midi soit un parfait réussite.

Le festival tant attendu se déroula en présence de nombreuses personnalités locales et régionales. Quelque 14 Sociétés musicales et trois groupes de majorettes, soit environ six cent cinquante exécutants, contribuèrent à faire de cet après-midi dominical un moment inoubliable pour tous les Coursannais et les Septimaniens, amateurs de ce genre de musique.

Aux côtés des Paras palois, on notait la présence du Réveil Nouvelettis, l'Alerte Mazamétaine, l'Echo Montbazinois, le Cercle Musical Conquis, le Réveil de Pezons, la Lyre Minervoise, le Réveil Léziagnais, l'Union Musicale de Lonsargues, l'Harmonie Réveil de Sigean, l'Harmonie Avant-Garde de Villepinte, l'Harmonie Municipale de Perpignan, la Lyre Biterroise, tandis que les Majoristes Occitane de Coursan, les Méditerranéennes de Salles-d'Aude et les Majoristes de Montbazin se produisirent en intermède, rompant la relative monotonie du concert par des danses rythmiques des plus gracieuses.

Entre la distribution des médailles et des diplômes aux Sociétés participantes, l'apéritif d'honneur et le grand bal avec les 40 musiciens de Villepinte au pupitre, qui clôtura ce grand festival extraordinaire, il n'y eut guère de temps pour dîner...

Mais le sentiment du travail bien fait, la joie de savourer le succès mérité valaient les mets les plus variés. Ainsi se termina tard dans la nuit le centenaire de l'Harmonie Républicaine de Coursan.

ELBEUF

Orchestre symphonique

Dans le cadre des animations de la Quinzaine Commerciale, l'Orchestre Symphonique donnait vendredi soir, dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, un concert qui devait attirer un très nombreux public.

Au programme, sous la direction de M. Jean Letellier : l'Ouverture du Mariage Secret, de Domenico Cimarosa; la Gavotte de la Symphonie classique, de Serge Prokofiev; la Quintette No 6 (K. 581), de W.-A. Mozart (Allegro, Larghetto, Menuet final avec variations), clarinette solo : M. Jacques Lopicard, fer violon : Mme Bruniquel, 2ème violon : M. Lavallo, alto : M. Cavalier, violoncelle : M. Vlain; l'Allegro en ut de la sonate No 12, de W.-A. Mozart; l'Ouverture du Roi d'Ys, de Lalo; le Concerto pour flûte K 313, de W.-A. Mozart (Allegro, maestoso, Adagio non troppo, Rondo, Tempo di menuetto), soliste : M. Jean-Yves Lefrançois; et pour terminer, Gopak, de Moussorgski. Une excellente soirée pour un public composé, bien entendu, de mélomanes confirmés, mais aussi de jeunes qui, de plus en plus nombreux, se tournent vers la musique classique. On ne peut que s'en féliciter.

LES LOGES

Cinquante ans de direction

Les Loges, petit bourg du pays de Caux de 916 habitants, possède une fanfare forte de 50 musiciens. Son chef, M. Fagot Joseph, participa à sa création en 1920. Il était alors premier piston. Promu chef en 1926, il remplit cette fonction avec compétence et dévouement depuis maintenant 50 ans. C'est pourquoi, le 16 mai dernier, tout le village était en fête.

Après un réveil en fanfare suivi d'une aubade donnée sous les fenêtres du chef, les musiciens se firent entendre à nouveau au cours de la messe célébrée à la mémoire des amis disparus : « Sainte Thérèse », de Debussy; « Peer Gynt », de Grieg; « Chant religieux », de Palestrina; « Ange de lumière », de Gadenne, et « Saint-Hubert », de Gasia.

Une manifestation au monument aux morts se déroula ensuite avec dépôt de gerbe et sonneries d'usage. On remarqua particulièrement la présence de M. Décugis, représentant la Confédération Musicale de France, vice-président de la Fédération Musicale de Normandie et directeur de l'Harmonie du Havre, ainsi que celle de M. Fourquez, président de l'Union départementale des Sociétés de Musique de Seine-Maritime.

Puis ce fut la cérémonie officielle de la remise des décorations. M. Colombel, maire, prit la parole pour rendre hommage aux musiciens et à leur chef. M. Berrichel, président, souligna ensuite le caractère d'amitié de cette fête et fit l'historique de la société. Une vingtaine de musiciens furent alors décorés (médailles de la FMN et de la CMF) et M. Décugis remit lui-même, au nom de la Confédération, la médaille d'or (direction) au chef M. Fagot, très ému.

Au cours du vin d'honneur servi aux amis de la fanfare, le chef M. Fagot se vit remettre par son petit-fils Patrick, saxophoniste, une superbe magnétophone « magnifique instrument de travail » qui permettra à la fanfare de toujours se perfectionner et qui a été offert par tous les musiciens et amis.

Cette journée de fête se poursuivait par un repas réunissant les musiciens et leur famille, sous la présidence de M. Fourquez et en présence de M. André Bettiencourt, député, venu féliciter le chef de la Fanfare des Loges pour sa ténacité et son dévouement exemplaires.

LE HAVRE

L'harmonie municipale au concours de Doullens

Le 20 juin dernier, l'Harmonie Municipale du Havre prenait le chemin de Doullens dans la Somme où, placé sous le patronage de la Fédération musicale de Picardie, elle représentait pour la seconde fois à un concours au quel participaient trente autres sociétés dont une Allemande et une Luxembourgeoise.

En effet, le 25 février 1973, sous la direction de son chef actuel, Claude Décugis, notre Harmonie, restaurée et réunie, était classée en division supérieure première section. Notre but fut alors d'atteindre la division excellence, et c'est la raison pour laquelle cette journée revêtit pour chacun de nous une grande importance.

Notre Harmonie avait sélectionné comme morceau au choix : Ouverture, extrait de « La Symphonie pour musique d'harmonie » de Paul Fauchet Calviac, professeur au Conservatoire National de Paris jusqu'en 1937, date de sa mort. Et le concours de 1974-1976 en qualité de chef de musique au 20ème Régiment d'Infanterie. C'est pendant cette période qu'il composa cette symphonie pour musique d'harmonie qui comporte quatre mouvements : Ouverture, prélude, scherzo et final allégo militaire. Malheureusement le jour nous vint, cette œuvre constituait cependant pour le répertoire de nos grandes harmonies un document unique.

L'œuvre imposée était la célèbre ouverture de Rossini : « Guillaume-Tell ». Entendus d'abord par un jury de sélection qui nous attribua 10,5 points sur 20 pour l'œuvre de Rossini et 19 points sur 20 pour la Symphonie, nous nous produisîmes devant un second jury présidé par M. Charles Jay, Grand Prix de Rome, qui confirma les précédentes décisions.

Notre grande famille de 80 musiciens se voyait décerner le premier prix d'exécution, le premier prix d'honneur ascendant, nous permettant l'accès en division excellence. Notre directeur, Claude Décugis, recevait les félicitations du jury, récompensé d'autant plus émouvante pour notre chef dont c'était les dix ans de direction.

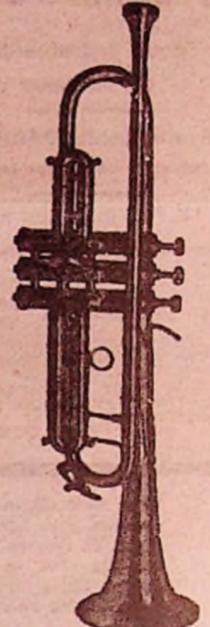
CHEFS DE MUSIQUE !

des prix

EXCEPTIONNELS avec GARANTIE

INSTRUMENTS DE QUALITE « ROYAL ARTIST »

Table listing instruments and prices: TROMPETTE, ut et si b (465/615), CORNET, si b (545/695), BUGLE, si b (625/795), ALTO, mi b (930/1190), BARYTON, si b (1200/1550), BASSE, si b à 4 pistons (1730/2215), SOUBASSOPHONE, si b pavillon orientable et démontable (5090/6200), TROMBONE à coulisse (630/855), TROMBONE à pistons (950/1175).



LAQUES OR CLES CHROMEES

Table listing instruments and prices: SAXO SOPRANO, si b (1355), SAXO ALTO, mi b (1450), SAXO TENOR, si b (1750), SAXO BARYTON, mi b (3100), CLARINETTE, si b, super ébène (695), GRANDE FLUTE argentée, plateaux pleins (730).

Depuis 25 ans, 3.000 harmonies, sociétés et écoles de musique nous font confiance POURQUOI PAS VOUS ?

GUILLARD-BIZEL

2 et 9, rue d'Algérie — LYON — Tél. 28.44.22 - 27.12.98

ATELIERS MODERNES DE REPARATIONS NOTRE ARGENTURE EST D'UNE QUALITE INCOMPARABLE. CONDITIONS SPECIALES AUX CHEFS DE MUSIQUE

NORMANDIE

Dimanche 24 octobre, Congrès de la Fédération Musicale de Normandie, Salle du Casino de Cabourg.

ooo

THEATRE DE CAEN : L'Atelier Lyrique présente « La Haut de Maurice Yvain ».

Le samedi 16 octobre, à 20 h. 30, et le dimanche 17 octobre à 16 h.

ooo

CHATEAUDUN

Inoubliable séjour de l'Harmonie à la ville jumelée d'Allemagne

Après un voyage de nuit assez fatigant, les musiciens arrivèrent vendredi matin 2 juillet à l'Auberge de Jeunesse prévue pour les accueillir vers 11 heures (heure allemande) sous un soleil de plomb. Après l'installation dans les chambres, le premier contact des estomacs avec le menu habituel de nos voisins, mais accompagné toutefois d'une excellente bière qui restera la préférence de toute boisson en ces lieux et à cette saison.

A 14 h. 15, M. Roger Creuzot, 1er adjoint, qui avait manifesté depuis plusieurs semaines le désir d'accompagner les musiciens à Schweinfurt, prenait contact avec le secrétaire général de la mairie, qui connaît bien d'ailleurs M. Huet, et nous étions avisés que nous serions reçus le samedi à 15 h., à l'Hôtel de Ville par M. Petzold (Oberbürgermeister) de cette grande cité. L'après-midi du vendredi était consacré à un court voyage dans les environs et nous avons approché de quelques mètres le sinistre séparateur en double rangée de barbelés qui existe entre les deux Allemagnes.

Le samedi matin, à 11 h., l'Harmonie de Châteaudun donnait un grand concert en présence des responsables du festival musical de Sud-Bavière et une très forte représentation de jeunes dans la salle de spectacle du Lycée Technique de Schweinfurt, et nous croyons savoir que notre Société Dunoise conquiert le public présent, dont le chef de musique de Schweinfurt qui dirigeait la Société lors de son séjour à Châteaudun.

Le samedi soir à 21 h., dans une salle sous tente de 2.000 places, l'Harmonie donnait une deuxième audition en alternance avec de très bons orchestres bavarois qui jouaient bien entendu les airs folkloriques de leur province, le tout doté d'un arrosage de bière dans les pots de circonstance. Comme prévu, le samedi après-midi, à 15 h., tous les musiciens de l'Harmonie et leurs accompagnants avaient été reçus dans la grande salle très raffinée de l'Hôtel de Ville par M. Petzold, maire de Schweinfurt, en présence de M. Balleth, président de la Turgenmunde, qui servait d'interprète. Tout à tour, le maire de Schweinfurt et M. Creuzot, maire adjoint de Châteaudun, ont exprimé leur satisfaction pour la réalisation de cette grande manifestation musicale qui resserrait encore plus les liens existants entre les deux villes et M. Péret, directeur de l'Harmonie, disait en notre nom toute la joie exprimée par les uns et les autres, d'être les hôtes de cette grande cité.

Le dimanche matin, à 8 h. 30, dans l'église neuve très proche du Stadium, l'Harmonie de Châteaudun et la Musique de Schweinfurt assurèrent ensemble la partie musicale de la cérémonie religieuse devant une foule nombreuse.

A 13 h., le plus dur de tout le séjour devait se concrétiser par le défilé des 27 sociétés présentes, la parfaite réussite de ce festival de Bavière, au stade municipal, et tout se terminait en apothéose par nos musiciens d'aujourd'hui à la grande présentation de toutes les sociétés présentes qui jouaient sans interruption dans une ambiance extraordinaire constituée d'une part par la diversité des couleurs et devant une foule évaluée à 2.000 personnes qui, chopé de bière en main, encourageaient tous les musiciens. Cette sortie restera gravée dans l'esprit de tous les musiciens de l'Harmonie.

Après le déjeuner, nous donnions un concert en plein air. Au programme : Fontenoy, de Jean Maillet; The Chairman, de Maurice Pawells; Charleston, de Jacques Davogel; Choro and Rock Out, de Tod Huggens, etc.

Puis, précédés de notre batterie-fanfare qui nous accompagnait à ce concours, nous défilions par les rues de cette charmante ville de Doullens qui nous menèrent jusqu'au stade où toutes les sociétés réunies exécutèrent les morceaux d'ensemble.

Une magnifique coupe offerte par le Syndicat d'Initiative, une médaille, don de M. Max Lejeune, et une somme en espèces offerte par la Fédération Musicale de Picardie et le comité d'organisation étaient remis à M. Claude Décugis et clôturaient cette belle journée. Une musicienne de l'Harmonie.

BAYEUX

Distribution des prix de l'Ecole de Musique

C'est la seule distribution des prix qui subsiste à Bayeux. M. Baudot, directeur de l'école, l'a maintenue, car elle favorise l'émulation des nombreux élèves et en même temps elle donne lieu à une très belle cérémonie.

Elle s'est déroulée mercredi 30 juin, à 21 h., dans la salle des fêtes de la ville, sous la présidence de M. Jean Le Carpentier, conseiller régional de Basse-Normandie, conseiller général du Calvados, maire de Bayeux, avec le concours des élèves et de l'orchestre de l'Ecole.

La lecture du long palmarès a été entrecoupée de divers morceaux de musique : Le petit joueur de flûtes (Brossens); Duo de flûtes; Jeunesse chansons, par l'ensemble des petits violonistes; Fanfara (Purcell), ensemble de cuivres; Sicilienne (Trulliard), ensemble de clarinettes; Adagio (Albinoni), par les grandes classes de violon et des anciens élèves; Marche (Weber) et Minuetto (Mozart), par l'orchestre des élèves de l'Ecole.

Le public était très nombreux et les applaudissements crépitaient.

M. Baudot, directeur, et les professeurs, peuvent être fiers des résultats obtenus. M. Le Carpentier les en félicita chaleureusement.

Ajoutons que l'Ecole de Musique de Bayeux dispose de magnifiques locaux que bien des villes plus importantes pourraient lui envier.

Ensuite vint le voyage en Allemagne à Bassum, ville jumelée avec Fresnay; 73 musiciens ont participé à ce voyage au cours duquel 2 concerts ont été donnés à Bassum. Parmi les œuvres exécutées, citons les ouvertures de Cavalerie légère et de la Dame de Pique, la 1ère suite de l'Artésienne, avec Véronique Théron au saxophone alto; le Concertino de Weber, avec Bernard Groult en soliste (Bernard Groult est un ancien élève de Maître Tancelot et professeur à l'école de musique de Fresnay); l'Andanto du Concerto d'Haydn pour trompette, transcrit par Claude Théron, avec Jacques Lanoué en soliste. Yvelise Rouillard, jeune fille tromboniste, a obtenu un succès énorme dans le Chevalier breton, pièce pour trombone solo. Cette jeune artiste de 19 ans vient du reste d'obtenir en sa classe de Maître Pichereau un premier prix au Conservatoire de Paris.

L'accueil réservé aux Fresnois par nos amis de Bassum a été exceptionnel et tous les musiciens sont rentrés heureux et prêts... à repartir. Les Allemands ont répondu à l'invitation fraternelle donnée à Bassum. Parmi les deux concerts et au défilé dans la ville de Bassum.

Les élèves de l'école de musique ont subi les épreuves des examens fédéraux le 3 juin soit une centaine d'élèves au solfège et à l'instrument.

Le 20 juin, l'Harmonie a donné un concert de plein air à Fresnay après un défilé très suivi. Le même jour, le matin, les meilleurs éléments de l'école de musique ont subi les épreuves départementales d'instrument; parmi les lauréats citons : Michel Rouland en supérieur, qui a obtenu un premier prix de flûte et un premier prix à l'unanimité en solfège.

Signalons enfin qu'au Conservatoire de Mans, Martine Thérou, élève de Maxence Lanieu, et Michel Rouland, élève de Gérard Jémalin, ont obtenu des récompenses méritées.

En fin de journée, un vin d'honneur fut servi à la mairie, en présence de M. le maire qui, après avoir félicité tous ceux qui avaient organisé cette excellente journée, complimenta M. Or-

ment la maladie l'en avait éloigné depuis plusieurs années, ce dont il souffrit beaucoup. Nous adressons à la famille d'Octave Camelayre nos sincères condoléances.

Fête de l'Ecole de Musique de Montignac

Cette fête de l'Ecole de musique a obtenu un franc succès, qu'il faut souligner.

Après l'aubade donnée au président Delbonnel et Mme, ainsi qu'à la municipalité, l'Harmonie de l'Ecole de musique se rendait à l'église pour la messe de 11 h., où elle exécuta plusieurs morceaux dont « Ave Maria », de Gounod, et « Co n'est qu'un au revoir ».

Puis, à 15 h., salle du cinéma « Vox », un programme varié fut présenté devant un public nombreux qui ne manqua pas ses applaudissements. Il est vrai que ce programme de choix était composé en grande partie de morceaux exécutés par l'Harmonie; puis, la Bourrée Limousine, dirigée par le Dr Serre, de Brive (président des Sociétés de Folklore de France) qui, pendant cinquante minutes, souleva les applaudissements du public; ce dernier apprécia beaucoup le talent de cette Société et, surtout, les danses de nos ancêtres. Il y eut également d'autres danses, avec le professeur Alain Benachou, mais ces danses modernes, classiques et classiques, n'en furent pas moins appréciées par le public. La présentation était de Claude Ervy, de Brive également.

La Jeune Chorale des écoles exécuta, accompagnée par l'Harmonie, le « Noël des Petits », arrangement de M. Orsini, le chef de musique; puis, la fameuse « Pêche aux Moules », exécutée par l'Harmonie, sous la direction de M. Flechoux, jeune chef de 11 ans.

En fin de journée, un vin d'honneur fut servi à la mairie, en présence de M. le maire qui, après avoir félicité tous ceux qui avaient organisé cette excellente journée, complimenta M. Or-

ASSUREZ

LES MEMBRES DE VOS SOCIETES A LA C.M.F.

SARTHE et MAYENNE

Activités musicales de printemps de l'harmonie

Sous la direction de son chef M. Moreau, l'Harmonie de Fresnay-sur-Sarthe a été très active pendant la printemps de 1976.

Ce furent d'abord le concert par la formation junior lors de la quinzaine commerciale, puis le concert par le repas des vignerons.

SUD-OUEST

Décès d'Octave Camelayre

Un dévoué serviteur des Sociétés Musicales vient de disparaître : Octave Camelayre qui, toute sa vie, a été mêlé à l'activité musicale dans la région. Il fut de nombreuses années membre du Comité fédéral et du groupement des Sociétés Musicales du Bassin d'Arcachon. Il avait servi dans la Marine et avait fait une carrière musicale à la Musique des Equipages de la Flotte. D'un caractère des plus aimables, il fut très populaire dans tous les milieux musicaux. Malheureuse-

DRAPEAUX A. S. ROBERT

26 600 TAIN-L-HERMITAGE Drome. Tel. 08.24.87



VANDOREN

MANUFACTURE

d'Anches et Becs

pour instruments
de musique

56, rue Lepic, PARIS-18^e
Anches et becs pour artistes

Tél. : 255.90.02 - 255.90.20

son et ses jeunes élèves pour leur talent et leur persévérance.

La fête se termina par une courte allocution du président - fondateur, M. Delbonnel, lequel lança un appel à tous ceux, jeunes et anciens, désirant apprendre la musique, de se joindre à l'effectif de l'École.

André DELBONNEL.

Nécrologie

Le Président fédéral honoraire Maurice Mesnard

Notre ancien président fédéral s'est éteint à l'âge de 92 ans passés, après une retraite de plusieurs années, retraité absolument totale, comme s'il avait voulu qu'on l'oublie.

Mais pouvait-on oublier le prestigieux violoniste, l'ami des Hekking, Lucien Capet, Jacques Thibaud, Roger Ducasso et tant d'autres, et qui a marqué par sa forte personnalité la musique à Bordeaux, en particulier autour des années 1920-1930 et à Angoulême vers les années 1900 ; pouvait-on ne pas se souvenir du violon solo du Grand Théâtre de Bordeaux et des Concerts classiques pendant vingt-cinq ans ou plus, du professeur remarquable qu'il fut si longtemps au Conservatoire National de Région de Bordeaux, le brillant concertiste qui anima ce quatorze ans avec Mme Mesnard, éminente pianiste, et Miles Marie-Thérèse et Blanche Mesnard, violoncelle et violon, et qui a laissé une très grande réputation artistique.

Il fit de brillantes études à l'École Nationale de Musique d'Angoulême, puis au Conservatoire de Bordeaux. D'un talent très précoce, il était dès 18^{ans}, âgé de 15 ans à peine, à l'orchestre de la « Grande Brasserie » célèbre alors à Angoulême, aux côtés du compositeur Ghys. dont Maurice Ravel avait été un temps l'élève et lequel d'ailleurs devait venir remplacer son maître à Angoulême pour la saison

1901-1902. Un souvenir, entre beaucoup d'autres, dont Maurice Mesnard aimait parler !

Installé à Bordeaux dans les débuts du siècle, il fut donc nommé, très jeune, professeur de violon au Conservatoire, et il devait, très vite, être remarqué dans tous les milieux artistiques.

Chef d'orchestre aussi brillant que violoniste, il a été soutenu dans son travail par Mme Maurice Mesnard, née Yvonne Navarre, également très brillante élève d'Angoulême et de Bordeaux. Aux côtés de Mauri-Lafage, alors directeur du Grand Théâtre, il fut fondateur de la Mutuelle du spectacle. Il fut aussi le dévoué directeur de l'École de Musique de l'Harmonie de Bordeaux et la bordelaise réunies, où son art de pédagogue né trouva le moyen de promouvoir une extension brillante aux nombreux cours de cette société, remarquablement installée rue d'Alombert, où il reçut gracieusement notre Fédération qui y trouva un certain nombre d'années des salles de réunions pour nos congrès et examens fédéraux. Maurice Mesnard avait successivement occupé à la Fédération, les postes de secrétaire, vice-président et président de la Commission artistique fédérale et en 1960, lors du décès du président Adrien Maitte, devint président fédéral. En 1962, il décida de se retirer.

Maurice Mesnard a servi avec passion et distinction la musique dans tous les domaines et dans tous les milieux et il avait compris tout ce que représentent, musicalement et socia-

ment, les sociétés musicales. Il aimait voir la fréquentation des musiciens amateurs d'où sortaient tant d'artistes, tant de professionnels et des plus célèbres. Il s'intéressait à toutes les formes de l'expression musicale, n'en dédaignant aucune, même les plus humbles. Les examens fédéraux étaient sa grande préoccupation. Il disait : un élève musicien, même le plus petit, c'est une conquête inestimable, et s'il n'est pas demain un brillant sujet, du moins sera-t-il un adepte de plus pour la musique.

La Fédération adresse à M. et Mme Rouquet, à Mlle Blanche Mesnard et à Mlle Colette Barber ses plus attristées condoléances.

Henri CIRAN.

Nécrologie

Le Président Abel Blanchard n'est plus !

La nouvelle du décès d'Abel Blanchard a consterné tous ceux qui connaissent le défunt, et à très nombreuses assistances qui, malgré les vacances, emplissent l'église de Coutras, en est le témoignage.

Avec tous les présidents ou anciens présidents des sociétés musicales, de nombreux musiciens et d'amis, se trouvaient notamment MM. Jambon, maire, conseiller général de Coutras ; Obissier, maire de Villegeorgue, ancien président du Groupement du Libournais ; Duret, adjoint au maire de Coutras, président de l'École de musique.

Le Maître Henri Sauquet, membre de l'Institut, voisin et ami du défunt, arrivé de Paris, était également présent.

Au cimetière, M. Daniel Malville, président du Groupement des Sociétés Musicales du Libournais, retraça les étapes d'une vie toute d'activité où la musique eut une très large part. Arrivé à Coutras, enfant, en 1907, il devint un excellent musicien et joua pendant de très nombreuses années à l'Union Musicale de Coutras. Ses qualités d'organisateur et son dévouement à toute épreuve, firent qu'il devint président de cette société et ces derniers temps président d'honneur. Vice-président du Groupement de 1951 à 1961, il fut élu en février 1961 président, succédant au président Durand. Il resta à la tête des Sociétés du Libournais jusqu'à fin novembre 1972 et fut alors nommé président honoraire. Aussi laissa-t-il derrière lui de nombreuses amitiés.

M. Henri Ciran, président fédéral et vice-président de la CMF, apporte un émouvant adieu au président Blanchard. Il le fit avec une émotion d'autant plus contenue, disant que dès son élection à la présidence fédérale, il s'était rapidement aperçu qu'Abel Blanchard était bien l'homme exceptionnel dont les anciens du bureau fédéral lui avait parlé, au dynamisme peu commun, au courage et au dévouement sans limite. Il se fit le véritable apôtre de la défense des sociétés et savait communiquer tout l'enthousiasme qui était en lui. Aussi il était aimé et écouté partout, dans les sociétés comme au sein du Comité fédéral dont il faisait partie.

A la cause qui lui était si chère il avait su associer les siens : Mme Blanchard qui l'a si bien aidé dans son action et son fils, lui aussi remarquable animateur, président de l'Union des Sociétés Musicales de la Dordogne, et vice-président fédéral. L'exemple admirable donné par Abel Blanchard, l'amitié si grande que nous avions pour lui, fera vivace dans nos cœurs un inoubliable souvenir.

Le Centenaire de l'Harmonie municipale d'Oloron-Sainte-Marie

Il suffit d'avoir en main la très belle plaquette éditée à l'occasion de ce centenaire, pour comprendre avec quel soin a été préparée cette manifestation remarquablement réussie, et dont la haute tenue artistique est à souligner.

C'est d'abord dans l'antique église Sainte-Croix qu'eut lieu le concert spirituel de la Messe du Centenaire, célébrée par l'abbé Hayet, curé de la paroisse voisine de Notre-Dame et musicien de l'Harmonie. Aussi dans son honneur sut-il trouver les mots qui convenaient pour parler de ces 100 ans de musique dans la cité. L'audition était dirigée par M. Jean Ladousse et fut absolument parfaite avec « La Reine de Saba » (Gounod) ; « Adagio » (Albinoni) ; « Nocturne pour un amour » (A. Morizot) ; « Pastorale pour flûte » (Boucart) ; et « Marche Pontificale » (Gounod). Au premier rang de l'assistance se tenaient toutes les personnalités locales, notamment le Docteur Ebrard, maire ; le Docteur Plantier, député, et M. Maucliet, de la Sous-Préfecture.

A la mairie une réception brillante fut faite, et avant de s'abîmer le champagne, le président Carthé retraça les étapes qui, depuis 1876, ont marqué la vie de la société, et rendit un solennel hommage à tous les musiciens, à tous les directeurs, aux municipalités. Il cita tout spécialement M. René Ladousse, membre de la phalange musicale depuis 55 ans et directeur depuis 32 ans, remplacé aujourd'hui par son neveu Jean Ladousse qui, depuis la maladie de son oncle, assure la direction à la satisfaction générale. M. Ciran, président fédéral et vice-président de la CMF, après avoir glorifié les générations antérieures et les musiciens d'aujourd'hui, remit la plaquette du Centenaire de la CMF qui ira orner la vieille bannière de la Société. Le Dr Ebrard devint brillamment dire combien l'amitié à un les générations de musiciens mélangées aux intriqués municipaux et oloronaises. Le maire, après avoir, à son tour, félicité M. René Ladousse, se plut à commenter aussi son frère le général Ladousse, excellent flûtiste dans sa jeunesse, polytechnicien et qui n'a jamais oublié sa société, sa présence au centenaire en est une preuve nouvelle. Il remit ensuite la médaille d'honneur de la ville au président Carthé.

L'après-midi a public oloronais fut comblé avec les deux magnifiques concerts, au Jardin Public : l'Harmonie d'Orthez, dirigée par M. Carpentier, fit entendre Coutras et Carillon (J.-E. Barrot) ; Mouvements des cigales (Raoul Carpentier) ; l'Étincelle à Alger (Rossini) ; La plainte du clocher (G. Balay) ; Sur un marché Porsan (Kételby) ; et Le

s'amuse (Léo Delibes). L'Harmonie de Salles-de-Béarn, dirigée par M. Charles, interpréta Dixieland Balthazar (James Cower) ; American Panorama (Darling) ; Rhapsodie Basque (Gilbert Saëns) ; Marche du cortège (Saint-Saëns) ; Egmont, ouverture (Beethoven) ; Isolme (Messager) ; Nabucco, ouverture (Verdi). Entre ces deux concerts, absolument merveilleux et longuement applaudis, qui firent entendre près de 150 musiciens, une gracieuse évolution des majorettes et minorettes d'Oloron, avec la Batterie, et un groupe de musiciens de l'Harmonie d'Oloron apporta à ce centenaire sa très aimable participation, un centenaire qui a été une très belle affirmation de vitalité musicale régionale. Aussi concluons-nous en formulant le vœu qu'a inscrit le président Henri Carthé en tête du programme, voir l'Harmonie d'Oloron, animatrice de la cité, poursuivre le chemin si bien tracé par les anciens.

VAR

Décès de M. Gabriel Boudillon, chef de la fanfare Mussou, de La Garde près Toulon

Une fois encore, notre Fédération Musicale et Orphéonique du Var vient d'être frappée par le destin en la personne de M. Gabriel Boudillon, chef de la Fanfare Mussou, de La Garde près Toulon.

Atteint d'une très grave maladie, notre ami a succombé le 28 août 1976, à l'âge de 67 ans. Ses obsèques ont eu lieu le lundi 30 août 1976 en présence d'une énorme affluente d'amis, de musiciens et de personnalités de la ville de La Garde.

Se sachant gravement atteint par la maladie, notre ami a tenu absolument à garder jusqu'à la fin la direction de la Fanfare Mussou qu'il aimait tant. Lors de son dernier concert, qui eut lieu il y a une quinzaine de jours, il a déployé une activité extraordinaire pour pouvoir arriver jusqu'à la fin du concert. Mais peu de jours après, nous avons appris son décès, ce qui nous a nullement surpris, étant donné l'état de santé dans lequel il se trouvait.

Au cimetière, M. Delplace, maire de La Garde, et M. Murena, secrétaire général de la Fanfare Mussou, rappelleront tout d'abord le dévouement dont M. Boudillon a fait preuve durant sa longue carrière musicale au service de la ville de La Garde. Le maire annonça en outre qu'une voie de la ville porterait désormais le nom du défunt.

Nous renouvelons nos très sincères condoléances à l'épouse et à toute la famille du défunt et nos assurances que nous conserverons un souvenir impérissable de leur cher disparu et de son dévouement à la cause de la musique.

Notre Fédération était représentée aux obsèques par MM. Berthe, président ; Labessede, vice-président ; Muzio, secrétaire général, et Aigulier, trésorier adjoint.

VAUCLUSE

L'ISLE-SUR-SORGUE

La fanfare « L'Avenir l'islois » de retour de Corse

Lundi soir 16 août, vers 20 h., nos voyageurs de la fanfare sont rentrés de leur séjour en Corse, ce voyage organisé de longue date et dont la première et la réussite sont dus en partie à Monsieur et Madame Fanelli, président d'honneur, qui, d'ailleurs, attendaient la société sur le quai de débarquement d'Ajaccio où les fanfaristes les ont chaleureusement remerciés.

Reçus dès leur arrivée par les autorités d'Ajaccio, tout était prévu (transport des personnes par car et des bagages par camion) nos voyageurs furent logés dans un lycée et nourris dans un restaurant scolaire.

Trois merveilleuses journées furent passées ainsi en compagnie de onze autres groupes venus de toutes les régions, reçus à la mairie par le Conseil municipal et toutes les autorités de la ville. Le président Reboul se voyait remettre des mains de Monsieur le maire d'Ajaccio la médaille d'honneur de la ville, ainsi qu'un beau livre sur Ajaccio.

Notre société fut alors applaudie dans toutes ses prestations et, le soir de l'apothéose finale, elle eut l'insigne honneur de jouer en dernier pour clôturer les grandes fêtes données en l'honneur de l'anniversaire de Napoléon et, après avoir écouté au garde-à-vous « l'Ajaccienne » interprétée par la Musique municipale d'Ajaccio, notre Fanfare exécuta une vibrante « Coupo-Santo » écoutée par des milliers de Corses qui leur firent une formidable ovation et, pour clôturer la soirée, notre fanfare exécuta le chant des adieux. Ce n'est qu'un au revoir avec chaleur et émotion.

Nos jeunes musiciens garderont de ce voyage un souvenir inoubliable.

ASSUREZ

LES MEMBRES

DE VOS SOCIÉTÉS A LA C.M.F.

Le gérant : A. AMELLER
Imprim. « La Vigie de Dieppe »
24, rue Léon-Rogé - 84.55.40 +

Vous avez dû recevoir notre nouveau catalogue de septembre vous annonçant nos nouveautés pour harmonie ou fanfare et les diverses œuvres que nous avons publiées au cours de l'année écoulée. Si vous ne l'avez pas reçu et que vous soyez chef de musique, veuillez nous le réclamer en nous indiquant d'une façon précise quelle société vous dirigez ou, si vous êtes professeur de musique, quel instrument vous enseignez. Nous vous ferons immédiatement le service de ce catalogue.

NOUVEAUTÉS 1976

POUR HARMONIE OU FANFARE

FINALE DE LA SYMPHONIE N° 45 de Joseph Haydn dite LA SYMPHONIE DES ADIEUX, transcription de Jacques Nasselet. (Moyenne force). Tarif F.
LES CAMISARDS, poème symphonique d'André Ameller, président de la Confédération Musicale de France. Pour harmonie seulement. (Difficile). Tarif I.

OGIVES ET VITRAUX, messe en trois numéros de Michel Delgiudice. (Facile). Tarif D.
CONCERTINO POUR UN AUTOMNE pour trompette solo sib. ou ut, avec accompagnement d'harmonie ou fanfare, de Laurent Delbecq. (Assez facile). Tarif D.

AU VAL FLEURI, ouverture de Laurent Delbecq. (Assez facile). Tarif E.
MATISCONIA, ouverture de Robert Martin pour formation juniors. (Facile). Tarif C.
SAX-DANCE pour saxophone alto ou ténor solo avec accompagnement d'harmonie ou fanfare de Marcel Boucard. (Assez difficile). Tarif C.

NORTH DAKOTA, marche américaine en C barré, de James Cower. (Facile). Tarif A.
PEDRITO, fandango de Pascal Latarga. (Facile). Tarif C.
MARCHÉ DE LA F.M.O., défilé avec tambours et clairons de Jean Rucquois. (Très facile). Tarif A.

LORIPETTE, marche avec tambours et clairons de Jules Décamps, président du Comité Technique de l'Union des Fanfares. (Facile). Tarif A.

ALLEGRO CHAMPÊTRE, marche avec tambours, clairons et trompettes de E. Monmège. (Facile). Tarif A.

RYTHMUS, marche de Robert Goute et Jacques Devo, pour harmonie ou fanfare avec batterie, clairons, trompettes et cors. (Facile). Tarif A.

DEFIÈRE-PARADE N° 3, marche de Robert Goute et Jacques Devo, pour harmonie ou fanfare avec batterie, clairons, trompettes et cors. (Facile). Tarif A.

PASOS, FANDANGOS et Cie, fantaisie-sélection de Laurent Delbecq sur d'anciens succès typiques de caractère espagnol ou argentin. (Facile). Tarif F.

EL BIMBO, de Claude Morgan, transcription de James Cower. (Facile). Tarif Bb.

BRASILIA CARNAVAL, arrangement de John Darling. (Facile). Tarif Bb.

FRIDA OUM PAPA, chanson créée par Annie Cordy sur la musique de BEER BARREL POLKA de Brown, tr. L. Delbecq. (Très facile). Tarif D.

SANS CHEMISE, SANS PANTALON, marche pour harmonie ou fanfare avec tambours et clairons par Jack Le Bourgeois sur la célèbre chanson créée par Rika Zarái. (Très facile). Tarif Bb.

NOUVEAUTÉS 1976

POUR BATTERIE FANFARE

(Grandes formations, batterie, clairons, trompettes et trompes avec adjonction de contrebasse sib à 3 pistons).

Tous ces morceaux font partie du programme musical de la F.S.C.F.
AU PAYS DE BOUDDHA, fantaisie de Laurent Delbecq. (Moyenne force).
MEMENTO (andante de Laurent Delbecq. (Assez facile).
CHARLESTONNADE, charleston de Delbecq-Goute. (Moyenne force).
FIRMINY 75, marche de concert de Delbecq-Goute. (Assez facile).
JERRYCAN, jerk de John Darling. (Moyenne force).
RYTHMUS, marche de Robert Goute et Jacques Devo. (Facile).
DEFIÈRE-PARADE N° 3, marche de Robert Goute et Jacques Devo. (Facile).
FANFANERA, habanera-tango de Désiré Dondeyne. (Assez difficile).

Voir le barème des prix page 2 de notre catalogue de septembre.

Et n'oubliez pas que

DE LA PETITE FLUTE AU SOUBASSOPHONE

Les instruments de toutes marques se trouvent aux

Editions Robert MARTIN

106, La Coupée 71009 MACON-CEDEX

Téléphone relié à Mâcon (85) 38.11.58 (3 lignes groupées)

STOCKS IMPORTANTS — LIVRAISONS RAPIDES